

2024

# RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'Etat



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

---

# RAPPORT DE GESTION 2024 DU CONSEIL D'ETAT

---

Monsieur le Président du Grand Conseil,  
Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,  
Mesdames, Messieurs,

Vous découvrez ici le rapport de gestion 2024 du Conseil d'Etat.

La première partie revient sur les points forts de l'activité du Conseil d'Etat, avec pour référence son programme de législature 2023-2028. Pour rappel, ce programme de législature s'appuie sur 4 grands axes : agir pour une société qui bénéficie de stabilité, de prospérité et de sécurité; offrir des perspectives d'avenir concrètes et favoriser une réponse collective aux grandes transitions numérique, écologique et démographique; favoriser l'expression des droits et des libertés individuels ; s'appuyer sur un Etat efficace et moderne, apte à relever les défis de son temps. Ces axes se déclinent en 23 objectifs.

La deuxième partie, quant à elle, revient sur les points saillants de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat, par politiques publiques.

Plusieurs marqueurs importants ont jalonné l'année 2024, à l'instar du projet de loi 13402 en faveur d'une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, largement acceptée par la population genevoise, l'adoption de l'amendement général visant à renforcer le projet de loi climat ou encore la présentation de la vision stratégique ferroviaire Rail 2025-2050. La liste ne peut être exhaustive dans cette adresse. Toutefois, ce rapport le démontre: malgré les incertitudes et l'instabilité de notre époque, le Conseil d'Etat continue de s'engager en faveur de la collectivité et du bien commun.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Conseil d'Etat

Madame Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'Etat

Madame Michèle Righetti El-Zayadi, chancelière d'Etat



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

Partie I	Points forts de l'activité du Conseil d'Etat selon le programme de législature .....	5
Partie II	Réalisations par politiques publiques .....	44
A	Autorités et gouvernance .....	45
B	Etats-majors et prestations transversales .....	69
C	Cohésion sociale .....	76
D	Culture, sport et loisirs .....	95
E	Environnement et énergie .....	101
F	Formation .....	111
G	Aménagement et logement .....	122
H	Sécurité et population .....	140
I	Impôts et finances .....	149
J	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du pouvoir judiciaire) .....	140
K	Santé .....	162
L	Economie et emploi .....	170
M	Mobilité .....	186
	Organigrammes .....	192

---

# Partie I

## Points forts de l'activité du Conseil d'Etat

---

---

## Axe prioritaire 1

Le canton de Genève agit  
pour une société qui bénéficie  
de stabilité, de prospérité et  
de sécurité

---

## Objectif 1.1

### La politique en faveur de la petite enfance est développée et la réussite de chaque enfant est valorisée par des cursus de formation équilibrés.

Le canton de Genève dispose d'une offre de places de crèche élevée en comparaison du reste de la Suisse, avec plus de 1000 nouvelles places créées depuis 2018 au sein des communes. Néanmoins, il manque encore plus de 3000 places pour répondre aux besoins des familles. Le Conseil d'Etat soutient le développement de l'accueil préscolaire : pour disposer du personnel éducatif nécessaire, le processus d'admission en formation est simplifié dès 2025 et des travaux sont en cours pour améliorer le fonctionnement des équipes éducatives et adapter leur composition.

#### Action en faveur de la prime enfance

Le Conseil d'Etat agit également en faveur de la prime enfance, étape primordiale dans la construction émotionnelle et intellectuelle des enfants. Une réflexion est engagée pour élaborer un plan d'action interdépartemental sur les mille premiers jours de l'enfant, en collaboration avec les partenaires cantonaux, communaux et associatifs actifs dans l'accompagnement durant la périnatalité, la prévention et la promotion de la santé, le soutien à la parentalité et la protection de l'enfance.

#### Une école publique forte

Le Conseil d'Etat poursuit en outre les objectifs de son programme de législature en faveur d'une école publique forte, maintenant un niveau d'exigence élevé tout en fournissant un soutien adapté à chaque élève pour qu'il ou elle puisse progresser et réussir son parcours. Depuis la rentrée 2024, des mesures sont mises en œuvre pour faciliter l'entrée des jeunes enfants à l'école de leur quartier, avec le déploiement d'un projet de co-intervention. Concrètement, l'enseignante ou l'enseignant titulaire est accompagné tout au long de l'année, au minimum à 50 %, par une autre professionnelle ou un autre professionnel de l'éducation afin de soutenir l'ensemble de la classe. Cette mesure collective devant bénéficier à tous les élèves concerne cette année 80 classes, dans lesquelles se trouvent des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Au total, ce sont donc 1450 élèves qui profitent de cette prestation.

**Pour disposer du personnel éducatif nécessaire en accueil préscolaire, le processus d'admission en formation est simplifié dès 2025.**

#### Réforme du cycle d'orientation

Faire évoluer le cycle d'orientation pour garantir son rôle d'orientation et assurer à tous les élèves l'acquisition des compétences fondamentales pour la suite de leur formation constitue un enjeu clé. S'appuyant sur une étude du service de la recherche en éducation sur l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences des élèves au cycle d'orientation, une consultation a été lancée auprès des directions d'établissement et du personnel enseignant en vue de déve-

---

lopper des actions sous l'angle pédagogique et de renforcer la formation initiale et continue. Cette démarche constitue une première étape pour réformer le cycle d'orientation.

### **Eviter les ruptures et l'allongement des parcours**

Au secondaire II, la priorité est d'améliorer la lisibilité du système de formation et de permettre aux jeunes d'accéder plus directement à une certification, en évitant les ruptures et l'allongement des parcours. Dans cette perspective, les efforts portent sur l'information quant aux différentes filières et leurs débouchés. Des travaux sont également en cours pour favoriser l'entrée en maturité professionnelle ainsi que pour faciliter les processus de réorientation (transferts, changements de filière en cours de formation). En parallèle, des mesures sont développées pour augmenter l'offre de places d'apprentissage en voie duale et permettre que davantage de jeunes puissent s'orienter vers cette voie. Enfin, afin de favoriser la certification et l'insertion professionnelle, des travaux sont menés pour revoir l'offre pré-qualifiante et les dispositifs de retour en formation pour les élèves en décrochage.

## Objectif 1.2

**La prévention des maladies et la promotion de la santé sont renforcées, le système de soins pour une politique de santé durable est optimisé et l'accès à des soins de qualité et la continuité de l'offre pour l'ensemble de la population sont garantis.**

En 2024, la politique publique de la santé a mis l'accent sur les actions de prévention des maladies et la promotion de la santé, la mise en place d'une offre de soins cohérente dans une logique de réseau et l'amélioration de la coordination des soins par la création de structures souples et novatrices.

### Promotion de la santé et prévention des maladies

Il s'agit de ne plus se référer uniquement à la maladie, mais de se préoccuper de préserver le capital santé de la population. Les principaux axes retenus sont la santé mentale, en particulier la prévention du déclin cognitif, les maladies chroniques, par l'étude des modifications de comportements des patients grâce à l'intégration du numérique, l'adictologie, avec un effort soutenu à l'égard du crack, et l'amélioration de l'accès aux soins bucco-dentaires pour les populations vulnérables. Enfin, un montant de 5 millions de francs a été accordé à des projets novateurs et d'envergure dans des partenariats public-privé.

### Cohérence de l'offre de soins

La planification sanitaire quadriennale a été élaborée fin 2024 de manière à adapter l'évolution de l'offre de soins au vieillissement de la population et à la part croissante des prises en charge ambulatoires. Ce travail inclut pour la première fois non seulement la planification hospitalière, mais également la référence aux soins en ambulatoire, la réflexion sur les besoins en EMS ainsi que sur la pénurie de personnel médico-soignant. Il s'agit donc de favoriser la formation et la relève dans les professions de la santé, mais aussi d'étoffer l'offre de soins pour la petite enfance, d'améliorer les consultations interdisciplinaires de médecine et de prévention de la violence, ainsi que de développer des équipes mobiles de psychiatrie, notamment dans le domaine du handicap.

**La planification sanitaire quadriennale a été élaborée fin 2024 de manière à adapter l'évolution de l'offre de soins au vieillissement de la population et à la part croissante des prises en charge ambulatoires.**

### Transparence du système de soins

Pour davantage de transparence dans le système de soins, le Groupe des droits de pratique (GDP) a continué à améliorer la qualité des données sur les personnes autorisées à exercer une profession de santé, ainsi que des établissements de santé actifs

dans le canton. Le délai de traitement des demandes (tout type confondu) s'est nettement réduit et stabilisé. La communication externe a été renforcée avec des séances d'information régulières pour les médecins nouvellement autorisés (sous propre responsabilité ou sous surveillance professionnelle) et admis à charge AOS.

Un troisième calcul annuel de l'offre ambulatoire à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) a été réalisé, en collaboration avec

l'AMGe. Les résultats sont les plus robustes obtenus à ce jour et l'autorité sanitaire est ainsi bien placée pour utiliser la limitation de l'admission et pour déployer d'autres mesures prévues dans le programme, notamment le renforcement de la planification sanitaire, la réorganisation des urgences communautaires et l'amélioration de la relève des médecins.

### Innovation

Le recours à l'innovation en réponse aux besoins de santé de la population genevoise a pris un essor en 2024. La réponse aux urgences communautaires a été réorganisée, avec le projet du Réseau urgences Genève. Il s'agit de tirer profit des nouvelles méthodes de prise en soins basées sur la télémédecine et de promouvoir des pratiques avancées dans le domaine des soins infirmiers. Dès le mois de décembre 2024, deux projets pilotes de réponse aux urgences communautaires ont été déployés grâce à la collaboration avec l'IMAD, les HUG et les partenaires privés. Enfin, l'expérience innovante des maisons de santé a été repensée, avec le soutien accordé à trois nouveaux projets, la mise en place d'indicateurs de qualité et l'attention portée sur la prévention, en lien avec le tissu associatif de chaque commune concernée.

### Caisse publique

Conformément à l'engagement formulé dans le programme de législature du gouvernement, le canton a avancé sur l'étude de la faisabilité d'une caisse-maladie publique cantonale. Du mois d'août au mois de décembre 2024, un groupe d'experts (spécialistes en médecine, économie, droit de la santé et assurances sociales) a étudié les conditions nécessaires à la création d'un tel projet et a rendu son rapport à la fin de l'année présentant les pistes pour continuer la démarche.

## Objectif 1.3

### La prospérité économique du territoire genevois est renforcée et les actions sont orientées en cohérence avec les objectifs de durabilité.

Le canton de Genève dispose d'une économie dynamique et diversifiée, créatrice de prospérité et d'emplois. Pour maintenir cette attractivité, le Conseil d'Etat mise sur des conditions cadres à même de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, tout en stimulant celles qui constituent déjà le tissu économique local.

#### Extension des partenariats public-privé

Pour y parvenir, le Conseil d'Etat mise notamment sur l'innovation. La consultation des acteurs concernés a permis d'identifier les axes d'actions possibles. L'extension de partenariats public-privé pour accélérer l'émergence, le développement et l'industrialisation de projets innovants a, entre autres, été retenu. Le Conseil d'Etat va ainsi renforcer les dispositifs de soutien existants et élargir leur champ d'action. Pour cela, il privilégie les collaborations, que ce soit avec des incubateurs, des hautes écoles ou encore des acteurs privés, pour stimuler un écosystème entrepreneurial dynamique et innovant.

#### Dispositif de facilitation des tournages

De plus, afin de diversifier encore le tissu économique local, le Conseil d'Etat travaille activement à un dispositif de facilitation des tournages accompagné d'un incitatif économique.

Ce nouveau dispositif s'inscrit en complément des actions menées par le canton, notamment en matière de soutiens culturels, en faveur de l'audiovisuel et de son écosystème. Encore en cours d'élaboration, il sera présenté au premier semestre 2025. Il permettra d'améliorer le financement des projets, en particulier ceux d'envergure comme les séries, et d'optimiser les conditions cadres de travail. Par ailleurs, ce mécanisme stimule la formation continue et la professionnalisation des métiers techniques tout en soutenant la relève, contribuant ainsi à renforcer l'identité culturelle romande et à rendre les projets locaux plus compétitifs sur les marchés nationaux et internationaux, notamment auprès des plateformes de streaming.

**Le Conseil d'Etat mise sur des conditions cadres à même de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, tout en stimulant celles qui constituent déjà le tissu économique local.**

#### Accompagnement à la transition numérique

Concernant la transition numérique, le Conseil d'Etat poursuit et complète l'accompagnement mis à la disposition des entrepreneuses et entrepreneurs du canton. Un soutien à la mise en place de solutions numériques est proposé aux sociétés

qui n'auraient pas encore franchi le pas. Cette mesure doit notamment permettre aux commerces locaux de mieux affronter la concurrence des achats en ligne.

Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation et la formation à la maîtrise des outils d'intelligence artificielle (IA). Un rapport indépendant est venu saluer les actions du Conseil d'Etat en la matière. Sur demande des entreprises, l'Etat va encore renforcer et développer le dispositif existant. Il va notamment étendre ses formations à de nouvelles thématiques comme les cyber-risques, qui sont la

---

principale préoccupation des entrepreneuses et entrepreneurs en matière d'IA.

### **La durabilité, l'un des piliers**

Enfin, le Conseil d'Etat a aussi fait de la durabilité un des piliers de son programme de législature. Il a ainsi constitué une communauté d'entreprises engagées dans la durabilité, formées dans la foulée du programme diagnostic-action. Ces entreprises se réunissent plusieurs fois par an pour échanger sur leurs expériences et contribuer à l'élaboration de guides de bonnes pratiques sur des questions saillantes pour les entreprises.

## Objectif 1.4

**La stabilité du niveau de vie de l'ensemble de la population est assurée, en particulier celui des plus vulnérables, dont l'indépendance financière est promue par la consolidation du système de protection sociale.**

Malgré une conjoncture qui s'est légèrement raffermie en 2024, la situation socioéconomique d'une partie de la population genevoise reste fragile, voire précaire. Ainsi, le Conseil d'Etat a poursuivi son travail de soutien à la population, en pérennisant par exemple les montants renchérissés des subsides d'assurance maladie, et il a développé des projets innovants à destination des personnes les plus vulnérables.

### Lutte contre le non-recours

L'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a nécessité une coordination fine de tous les partenaires dans la dernière ligne droite préparatoire. Diverses rencontres avec les communes ont permis de leur rappeler les objectifs de la loi et leur rôle clé en matière d'accès aux prestations sociales et de lutte contre le non-recours. A travers les conventions signées entre l'Hospice général et les communes, c'est une meilleure coordination des soutiens de proximité qui est mise en

valeur afin de renforcer l'accès aux droits de la population genevoise.

### Premier Forum de l'employabilité

Toujours dans le cadre des préparatifs de la mise en œuvre de la LASLP, des liens privilégiés en matière d'insertion professionnelle ont été initiés avec le tissu économique du canton. Ainsi, le premier Forum de l'employabilité a vu le jour le 29 novembre 2024, fruit d'une riche collaboration entre la Fédération des entreprises romandes (FER)-Genève, l'Hospice général, les associations, les structures actives dans l'insertion professionnelle et les départements cantonaux concernés. Un événement inédit dédié aux entreprises confrontées à la pénurie de main-d'œuvre, désireuses d'explorer de nouvelles pistes de recrutement et soucieuses de favoriser l'insertion professionnelle.

### Jeunes adultes en formation et actifs (JAFA)

Afin de proposer une alternative à l'aide sociale aux jeunes adultes en difficultés socioprofessionnelles et financières, le canton a lancé un projet pilote de soutien à la préformation. Rappelons que 70 % des jeunes à l'aide sociale n'ont pas achevé de formation. Ce nouveau projet vise donc à remplacer l'aide sociale en donnant accès à une bourse de préformation destinée à des jeunes entre 18 et 25 ans souhaitant intégrer le programme JAFA. Ce dernier comprend des mesures de remobilisation, une remise à niveau scolaire ainsi qu'un accompagnement intensif, individualisé et ciblé vers une reprise de formation qualifiante.

**Le Conseil d'Etat a poursuivi son travail de soutien à la population, en pérennisant par exemple les montants renchérissés des subsides d'assurance maladie, et il a développé des projets innovants à destination des personnes les plus vulnérables.**

### Création de l'office de protection de l'adulte

Le service de protection de l'adulte (SPAd) a pour mission d'exécuter les mandats de curatelle que lui adresse le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Il assure ainsi l'aide et la protection requises par la situation de vulnérabilité de la personne concernée. Cette mission étant fort différente des autres services rattachés à l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), auquel le SPAd est rattaché, et face à une hausse importante du nombre de mandats de curatelles, le Conseil d'Etat a souhaité rendre ce service autonome en créant un office de protection de l'adulte (OPAd), dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes sous curatelle. Parallèlement, l'importante réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte, porté conjointement par le département de la cohésion sociale (DCS) et le pouvoir judiciaire, se poursuit afin de mieux soutenir les personnes sous mesure de protection.

## Objectif 1.5

### Une fiscalité plus équitable est appliquée pour les personnes physiques et les personnes entrepreneuses.

Dans le contexte des résultats nets aux comptes largement positifs, le Conseil d'Etat a annoncé en début de législature qu'il souhaitait introduire une baisse d'impôt afin de renforcer le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens. Il a donc soutenu et amendé le projet de loi 13402 en faveur d'une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette baisse a été largement acceptée par la population genevoise (61,16 %) lors de la votation du 24 novembre 2024. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le nouveau barème prévoit une diminution moyenne de l'impôt cantonal et communal sur le revenu de 8,7 %. La baisse touche l'ensemble des contribuables et profite en particulier à la classe moyenne, c'est-à-dire aux contribuables qui paient des impôts et ne reçoivent généralement pas d'aides de l'Etat. La baisse du taux de l'impôt cantonal et communal sur le revenu permet au canton de Genève, d'améliorer son positionnement pour la classe moyenne en comparaison d'autres cantons.

### Allègement de la fiscalité sur l'outil de travail

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques afin de réduire l'impôt sur la fortune relative à l'outil de travail des entrepreneuses et entrepreneurs, sous réserve de certaines conditions. En proposant d'atténuer l'imposition de l'outil de travail, le Conseil d'Etat a souhaité donner un signal fort de soutien à l'économie locale pour favoriser les projets d'entreprise.

Son projet, adopté par le Grand Conseil le 26 janvier 2024, a toutefois été refusé lors de la votation populaire du 22 septembre 2024, par 58,37 % des votants. Le Conseil d'Etat a pris acte de ce résultat et regrette que la majorité de la population genevoise n'ait pas soutenu l'allègement de l'imposition de l'outil de travail.

**La baisse touche l'ensemble des contribuables et profite en particulier à la classe moyenne, c'est-à-dire aux contribuables qui paient des impôts et ne reçoivent généralement pas d'aides de l'Etat.**

## Objectif 1.6

**La sûreté du canton et la sécurité sur le territoire genevois sont garanties, les politiques d'insertion et de désistance sont renforcées.**

### **Renforcement de la lutte contre les violences et la traite des êtres humains**

La politique criminelle commune 2024-2026 (PCC) menée par le Conseil d'Etat et le procureur général met l'accent, en leur consacrant deux de ses axes prioritaires, sur la lutte contre les violences sous toutes ses formes et la traite des êtres humains. D'une part, il s'agit de renforcer la lutte contre les violences domestiques, les violences faites aux femmes et le harcèlement, notamment sexuel, ainsi que d'améliorer l'accueil et la prise en charge de toutes les victimes, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention d'Istanbul. Concernant la protection des victimes de la traite des êtres humains, le mécanisme genevois de coopération en matière de lutte contre la traite humaine a remis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil son rapport d'activité pour les années 2021-2023. Pour la première fois, en matière de soutien aux acteurs de cette lutte, toutes les portes d'entrée pour les victimes à prendre en charge dans le cadre de ce mécanisme, à savoir la fondation Au Cœur des Grottes, le Centre LAVI et le CSP, ont été financées par le

département des institutions et du numérique (DIN). D'autre part, l'intensification des contrôles doit permettre de lutter contre l'exploitation sexuelle, l'exploitation de la migration illégale et l'exploitation de la force de travail.

### **Evolutions au sein de la police : filières et formation**

En 2024, le règlement général sur le personnel de la police (RGPPol) a été révisé. Il permet d'élargir les conditions de recrutement pour des cadres supérieurs avec des profils et des compétences complémentaires. En outre, il précise les compétences et les domaines d'activité des agentes et agents de sécurité publique (ASP) armés et non armés.

La loi sur la police (LPol) prévoit le retour de la formation des policières et policiers à Genève au 1<sup>er</sup> janvier 2025. En raison de contraintes humaines et logistiques, le Conseil d'Etat a adopté fin 2024 le PL 13561 afin de repousser l'échéance du rapatriement de la formation policière à Genève au 1<sup>er</sup> janvier 2029. Ce nouveau délai permettra de mettre en œuvre

correctement cette réforme en coordination avec les autres cantons romands, d'intégrer les défis liés aux nouvelles formes de criminalité et de mettre en valeur les synergies possibles dans les métiers de la sécurité publique.

En matière de sécurité de proximité, les travaux conduits par l'Association des communes genevoises (ACG) et le département des institutions et du numérique (DIN) se poursuivent sur

la définition et les activités relevant de la sécurité de proximité, respectivement sur les compétences des polices municipales, ainsi que sur l'amélioration de la coopération en matière de protection civile.

#### **Formes alternatives d'exécution de peine et politique de désistance**

Après avoir mené son projet pilote en la matière, le DIN poursuit son travail pour accroître le recours au travail d'intérêt général (TIG), en améliorant notamment l'information aux ayants droit et l'offre de places disponibles. Quant à la surveillance électronique, le projet pilote de surveillance active pourrait permettre, à terme, une mise en œuvre plus large de cette forme d'exécution, contribuant ainsi à une gestion plus souple et sécurisée des personnes concernées, tout en favorisant leur réinsertion ou leur intégration sociale.

Au sein des établissements pénitentiaires, un effort important et continu est nécessaire pour augmenter les ateliers, développer la politique de désistance et favoriser les débouchés à la sortie. La Brenaz a ainsi récemment inauguré son nouvel atelier de fabrication de plaques d'immatriculation.

#### **Renforcement des politiques d'insertion**

La délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec le traitement des situations humanitaires, l'audition des acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits des étrangères et étrangers et la prise en charge des requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et des mineurs non accompagnés (MNA), ainsi que la régularisation et la poursuite des formations et/ou activités lucratives par certains requérantes et requérants d'asile déboutés dont le renvoi n'est pas possible.

Pour favoriser l'intégration, le DIN a également renforcé les capacités de l'antenne d'assistance administrative, au sein de l'OCPM, pour les personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives, à l'exemple des « primo arrivants ».

---

## Axe prioritaire 2

Le canton de Genève offre des perspectives d'avenir concrètes et favorise une réponse collective aux grandes transitions numérique, écologique et démographique

---

## Objectif 2.1

### Une Genève ouverte, innovante, internationale et engagée dans ses relations avec ses partenaires est promue.

Dans un monde polarisé, marqué par des crises et le désengagement des Etats du multilatéralisme, le Conseil d'Etat s'est engagé pour renforcer le rôle de Genève en matière de paix, d'aide humanitaire et de droits humains.

#### Contribution aux efforts de médiation

En réponse au conflit au Proche-Orient, le Conseil d'Etat a contribué aux efforts de médiation et de construction de la paix menés par plusieurs ONG, renforçant ainsi Genève comme lieu de dialogue et d'expertise. En matière d'universalité, le Conseil d'Etat a soutenu l'installation de sept nouvelles ONG et de deux missions permanentes. Un nouveau contrat de prestations avec le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) a par ailleurs été validé afin de faciliter la participation de l'ensemble des entités concernées aux activités de la Genève internationale.

En matière d'infrastructures, le Conseil d'Etat a poursuivi l'accompagnement du CERN dans l'étude de faisabilité du nouveau collisionneur et soutenu les projets de rénovation des sièges d'organisations internationales, dont le Palais des Nations et celui de l'Organisation internationale des migrations.

#### Contribution à la cybersécurité de la Genève internationale

Afin de renforcer la cyber-résilience des acteurs de la Genève internationale, le Conseil d'Etat a poursuivi sa collaboration avec la Confédération. Il a également soutenu une initiative du Cyberpeace Institute visant à encourager le secteur philanthropique et les donateurs à prendre en compte les cyber-risques.

#### Solidarité internationale contribuant au respect et à la promotion des droits des femmes et des enfants

Fidèle à l'identité de Genève comme bastion des droits humains, le Conseil d'Etat a rappelé, via une série d'événements, l'importance des Conventions de Genève à l'occasion de leur 75<sup>e</sup> anniversaire. Dans le cadre de son engagement en faveur de la solidarité internationale, il a aussi soutenu 86 projets, dont une part importante dédiée aux droits humains, à un moment clé où la Suisse préside le Conseil des droits de l'homme, rappelant ainsi l'urgence de préserver ces droits face aux menaces croissantes.

#### Soutien à un renouvellement des relations bilatérales avec l'Union européenne

Le Conseil d'Etat s'est engagé avec détermination pour l'ouverture des négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE), dans le but de consolider la voie bilatérale et d'élargir l'accès au marché européen. En début d'année, il a répondu favorablement à la consultation de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), qui a abouti à un très large

**Fidèle à l'identité de Genève comme bastion des droits humains, le Conseil d'Etat a rappelé, via une série d'événements, l'importance des Conventions de Genève à l'occasion de leur 75<sup>e</sup> anniversaire.**

soutien des cantons à l'ouverture des négociations. Membre de la Commission Europe de la CdC, le canton a suivi activement le déroulement de ces dernières, portant une attention particulière aux aspects liés à la libre circulation des personnes, à la protection des salaires et à la participation de nos hautes écoles aux programmes européens.

### **Renforcement des liens fédéraux**

Persuadé de l'importance d'un dialogue de qualité avec les partenaires fédéraux, le Conseil d'Etat a veillé à renforcer les liens avec les Chambres fédérales, le Conseil fédéral et son administration. Il a ainsi encouragé la relance d'un réseau des cadres genevois au sein de l'administration fédérale, relais important pour favoriser l'échange d'informations avec la Berne fédérale. Il a participé in corpore à la première édition des Apéros des Genevois, aux côtés de la députation genevoise.

### **Engagement dans la coopération intercantonale**

Le canton a participé au traditionnel événement de début de législature organisé sous la Coupole fédérale par la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, qui a été l'occasion d'échanges nourris avec parlementaires et conseillers fédéraux sur des thèmes comme la formation, l'innovation ou la coopération confédérale.

## Objectif 2.2

### Le statut de métropole transfrontalière du Grand Genève ainsi que la cohésion institutionnelle avec les communes sont renforcés.

Genève est au centre d'une métropole transfrontalière de plus d'un million d'habitants, en plein essor démographique et économique. Conformément au plan d'action de politique extérieure qu'il a validé en mars, le Conseil d'Etat a consolidé les liens avec les partenaires de l'agglomération, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les autorités nationales, tant à Berne qu'à Paris, afin de trouver des solutions adaptées aux besoins du territoire transfrontalier.

#### Une politique régionale ambitieuse

La stratégie ferroviaire cantonale, adoptée en novembre par le Conseil d'Etat, affirme l'importance d'une politique régionale ambitieuse pour le développement du canton. Parmi les axes principaux de cette stratégie figurent le renforcement de la dynamique initiée avec le Léman Express, avec la création, à long terme, d'une offre transfrontalière supplémentaire souterraine en direction du Pays de Gex et de la façade sud du canton, et l'amélioration de la desserte Genève-Lyon. A court et moyen termes, la priorité devra être donnée à la poursuite du développement de l'offre en transports publics de surface, avec la réalisation des extensions du réseau tramway et le déploiement des bus à haut niveau de service (BHNS) planifiés, ainsi que de nouvelles offres de car express.

#### Intensification de la coopération dans la santé

La coopération dans le domaine de la santé, autre enjeu crucial pour la région, s'est intensifiée. Aux côtés des Hôpitaux universitaires de Genève, le canton a signé avec les partenaires français une lettre d'intention concernant les bonnes pratiques à appliquer en matière d'engagement de personnel de santé transfrontalier, confirmant ainsi sa détermination à trouver des solutions aux déséquilibres constatés et à maintenir une capacité de prise en charge adéquate dans l'ensemble de la région.

Avec l'ensemble des acteurs de l'agglomération et en concertation avec la population intéressée, le canton a élaboré la Vision territoriale transfrontalière (VTT) 2050. Première étape importante en faveur de la transition écologique du Grand Genève, la VTT vise à créer un équilibre durable entre développement urbain, protection de l'environnement et qualité de vie.

La réponse à ces importants enjeux de la région passe, entre autres, par une utilisation cohérente des ressources générées par la Compensation financière genevoise (CFG), mécanisme qui permet chaque année aux autorités françaises de récupérer 3,5 % de la masse salariale brute du personnel travailleur frontalier de l'Ain et de la Haute-Savoie, imposé à Genève. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a poursuivi le dialogue avec des représentants de l'Etat et des départements français sur la manière dont la CFG est utilisée.

**Le Conseil d'Etat a consolidé les liens avec les partenaires de l'agglomération, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les autorités nationales, tant à Berne qu'à Paris.**

### Discussions continues avec les communes

Le Conseil d'Etat a également renforcé la cohésion institutionnelle avec les communes en avançant sur les thématiques de transfert de charges et de compétences, que ce soit dans le domaine de la police de proximité ou des transports publics. En collaboration étroite avec les communes, il a adopté le règlement fixant les indemnités de fin de fonction des membres des exécutifs communaux. En outre, en vue de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2025, de la loi constitutionnelle qui supprime les notions de maire et d'adjoint dans les communes de moins de 3000 habitants, il a donné suite aux propositions de l'Association des communes genevoises (ACG) d'adaptations concernant le montant minimum impératif des traitements et des indemnités alloués aux membres des exécutifs communaux. Des discussions continues ont également été menées avec l'ACG sur un projet de loi destiné à encadrer les activités des institutions autonomes communales (fondations et groupements), sur un second projet de loi destiné à instaurer une réserve conjoncturelle ayant pour but d'assouplir le mécanisme d'équilibre budgétaire, ainsi que sur les outils de communication à mettre en place afin d'accompagner les élues et élus communaux dans le cadre de leur prise de fonction, dans la perspective de la prochaine législature municipale.

## Objectif 2.3

### L'influence du canton de Genève en matière d'innovation et de transition numérique est renforcée.

Le 18 juin 2023, la population genevoise plébiscitait à plus de 94% l'introduction dans la constitution cantonale d'un nouvel article consacré à l'intégrité numérique. Ce signal fort a orienté la poursuite de l'engagement du canton dans les travaux menés aux niveaux intercantonal et fédéral sur le plan de la transformation numérique. Ainsi, des travaux ont été conduits sur les enjeux liés à la souveraineté numérique ou à l'inclusion avec, notamment, une étude visant à poser un diagnostic territorial sur l'inclusion numérique en Suisse.

#### Encadrer un usage responsable et sécurisé de l'IA

Le Conseil d'Etat a également œuvré, au travers de sa délégation à la transition numérique et à la cyberadministration (DELNUM), pour élaborer des lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à l'Etat. Il s'agit par là non seulement d'encadrer un usage responsable et sécurisé de l'IA dans les services publics tout en favorisant l'innovation, mais également de mettre ce document à la disposition du grand public afin de travailler en faveur de l'inclusion numérique.

Au-delà de la thématique de l'intégrité numérique, le Conseil d'Etat a œuvré afin d'assurer un suivi attentif des travaux menés par la Confédération en matière de transformation numérique. Ainsi, en étroite collaboration avec l'administra-

tion numérique suisse (ANS) et la Conférence latine du numérique (CLDN), il a contribué à promouvoir la cohérence stratégique des initiatives locales et nationales et plaidé en faveur d'une mutualisation des ressources.

#### Favoriser une culture de l'innovation

Sur un plan plus local, le Conseil d'Etat, avec le concours de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), a soutenu le lancement du Challenge Innovation IA, une initiative visant à sensibiliser le personnel de l'Etat aux opportunités offertes par l'intelligence artificielle. Ce challenge participatif permettra de recueillir des idées novatrices et de favoriser une culture de l'innovation au sein de l'administration.

Le Conseil d'Etat a aussi mandaté une étude inédite sur l'utilisation de l'IA par les entreprises genevoises pour mieux comprendre leurs besoins. Elle relève que plus de la moitié de celles-ci ont déjà amorcé le virage de l'IA, mais qu'elles souhaitent un soutien du canton pour les accompagner. Les solutions proposées et déjà mises en œuvre par l'Etat de Genève, notamment en matière de formation et de sensibilisation, répondent en grande partie au besoin de soutien exprimé par les PME sondées. Avec cette enquête, la première du genre au niveau genevois, le canton de Genève confirme son rôle pionnier en matière de soutien à la transition numérique des entreprises.

***Il s'agit d'encadrer un usage responsable et sécurisé de l'IA dans les services publics tout en favorisant l'innovation, mais également de travailler en faveur de l'inclusion numérique***

## Objectif 2.4

### A la faveur d'un engagement en matière de durabilité, les émissions de CO<sub>2</sub> seront réduites de 60 % d'ici 2030 dans le cadre du plan climat.

En septembre 2024, le Conseil d'Etat a adopté un amendement général visant à renforcer le projet de loi climat. Le projet amendé inscrit les objectifs du plan climat cantonal (PCC) dans la législation, établissant un cadre légal pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

#### Compromis entre acteurs économiques, environnementaux et sociaux

Parmi les objectifs figurent une couverture de canopée de 30 % d'ici 2070, une réduction de 82 % des gaz à effet de serre (GES) des bâtiments d'ici 2040, une diminution de 20 % des GES liés au trafic aérien d'ici 2030 et l'interdiction des chauffages à énergie fossile. Ce texte, fruit d'un compromis entre les acteurs économiques, environnementaux et sociaux, se base sur les objectifs fédéraux et vise une réduction d'au moins 75 % des émissions directes d'ici 2040. Des mesures complémentaires s'attaquent aux émissions indirectes, notamment celles issues des importations. Le projet exclut désormais le transport professionnel de l'objectif de réduction de 40 % des distances motorisées, mais conserve une diminution globale de 57 % des GES dans les transports pour 2040, principalement grâce à l'électrification et au report modal. D'autres initiatives incluent la promotion de la mobilité active et des aménagements piétons, ainsi que la créa-

tion d'un conseil scientifique intercantonal pour évaluer les politiques climatiques. Initialement rejeté en 2022, ce projet revisité a été adopté à la suite d'un processus de concertation approfondi, renforçant ainsi le consensus entre les parties prenantes. Il est en cours de traitement au Grand Conseil.

#### Efforts en matière de rénovation énergétique

Le Conseil d'Etat a également poursuivi ses efforts en matière de rénovation énergétique. Le 5 février 2024, un accord a été signé avec quinze partenaires pour accélérer l'assainissement énergétique des bâtiments. Cet accord, aboutissement de quatre mois de concertation, valide l'utilisation de l'indice de dépense de chaleur (IDC) comme outil central, avec des délais d'assainissement ajustés, offrant trois années supplémentaires aux villas et petits bâtiments. Le budget des subventions a été porté de 200 à 500 millions de francs, répartis à raison de 70 % pour le secteur privé et 30 % pour le secteur public. Les dispositifs incluent des aides renforcées pour les ménages en difficulté économique, des prêts relais pour ceux qui n'ont pas accès aux crédits bancaires, ainsi que des limites sur l'impact des rénovations sur les loyers en cas de subvention.

Un vaste chantier concernant le parc bâti de l'Etat est en cours jusqu'en 2036. Il fait suite au milliard de francs obtenu en 2023 pour financer l'ambitieux programme d'optimisation et de rénovation énergétique et écologique pour plus de 1500 bâtiments. Le programme de mise en conformité des embrasures en façade des bâtiments de l'Etat se poursuit en parallèle.

## Objectif 2.5

### Un développement de l'espace adapté aux enjeux de transition écologique et d'équilibre territorial est favorisé.

En matière d'aménagement du territoire, le Conseil d'Etat poursuit la mise en œuvre du concept de « ville des courtes distances » et la construction de nouveaux quartiers de qualité. En 2024, cette démarche a été marquée par l'inauguration du quartier de Pont-Rouge, en présence des autorités cantonales et des acteurs locaux. Ce quartier, résultat de travaux débutés en 2015, comprend désormais plus de 1700 habitants, 1000 emplois et une école.

#### Répondre aux besoins et aux défis

Les élus du Grand Genève ont approuvé la Vision territoriale transfrontalière (VTT) à l'horizon 2050, axée sur la transition écologique, l'aménagement durable et l'équilibre territorial. Tout en veillant à répondre aux besoins en logement et en infrastructures de la population et de l'économie, ce projet propose des solutions aux défis liés à la pression démographique, au climat et aux inégalités sociales. L'accent est mis sur les mobilités, la biodiversité et l'urbanisation maîtrisée. Parallèlement, un cinquième projet d'agglomération sera déposé en 2025 pour cofinancer des infrastructures de transport.

#### Périmètre Praille Acacias Vernets

L'année a également vu une accélération des projets liés au périmètre Praille Acacias Vernets (PAV). La commune de Carouge et l'Etat de Genève ont présenté un ambitieux projet paysager structurant les futurs espaces publics du quartier de l'Etoile. Ce quartier, clé dans le projet PAV, ambitionne de devenir un pôle dynamique et durable, intégrant des espaces publics conçus pour renforcer le lien social, favoriser la nature en ville et répondre aux défis climatiques. Parmi les réalisations marquantes, un chantier exceptionnel a été mené sous la route des Acacias pour installer un ouvrage souterrain permettant la remise à ciel ouvert de la Drize. Ce projet prévoit la renaturation de 450 mètres de rivière dans un premier temps, avec un total de 2,5 km à terme, d'ici 2035. La Drize deviendra un corridor écologique en milieu urbain, contribuant à la biodiversité et améliorant la gestion des eaux tout en offrant des espaces publics de qualité.

***Parmi les réalisations marquantes, un chantier exceptionnel a été mené sous la route des Acacias pour installer un ouvrage souterrain permettant la remise à ciel ouvert de la Drize.***

#### Stratégie d'arborisation ambitieuse

Enfin, en réponse aux défis liés à la pollution des sols, le Conseil d'Etat souhaite se doter d'un cadastre cantonal complet des sites pollués par les PFAS, des « polluants éternels » aux effets toxiques et perturbateurs endocriniens. Un projet de loi prévoit un crédit de 4,145 millions de francs pour actualiser ce cadastre, inclure de nouveaux sites liés notamment aux incendies et aux terrains d'entraînement des pompiers, et initier les assainissements nécessaires. Ces travaux, prévus sur quatre ans, visent à réduire les impacts environnementaux sur les sols et les eaux.

## Objectif 2.6

### Les mobilités sont organisées en vue de répondre aux besoins de la population et de l'économie.

L'année 2024 a permis de poser les jalons d'une stratégie claire et ambitieuse pour les années à venir. Les cinq plans d'action des mobilités et la présentation de la vision stratégique ferroviaire cantonale offrent une direction solide, à la fois stratégique et opérationnelle, pour innover et relever les défis de demain. Ces initiatives marquent une étape déterminante dans la concrétisation des engagements du Conseil d'Etat:

- renforcer les transports publics et inciter au transfert modal;
- renforcer la sécurité et la fluidité des déplacements sur les routes;
- défendre les intérêts de Genève auprès de la Confédération pour le développement du réseau ferroviaire et routier.

#### Des mesures concrètes

Des mesures concrètes seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans les cinq plans approuvés par le Grand Conseil, puis adoptés par le Conseil d'Etat le 4 décembre dernier:

- transports collectifs : pour accompagner la croissance urbaine avec un réseau accessible et étendu, une offre renforcée de trams,

de bus électriques et de trolleybus sera déployée grâce au vote du contrat de prestations des TPG par le Grand Conseil (+ 30 % entre 2024 et 2029);

- réseau routier: afin de fluidifier les déplacements tout en réduisant les nuisances dans les quartiers, les voitures seront encouragées à emprunter la ceinture urbaine. Une stratégie de gestion du trafic sera également développée conformément aux principes de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE – H 121);
- mobilités actives : l'objectif est d'encourager la marche et le vélo grâce à des réseaux sécurisés, interconnectés et accessibles à toutes et tous, tout en facilitant les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR (personnes à mobilité réduite)).
- stationnement: pour répondre aux besoins spécifiques, des places supplémentaires seront créées pour les PMR (personnes à mobilité réduite), les deuxroues, les vélos cargos, ainsi que de nouveaux P+R. Parallèlement, le stationnement en ouvrage sera favorisé afin de libérer de l'espace public pour d'autres aménagements;
- transports professionnels: pour garantir l'accessibilité des transports professionnels dans l'ensemble de l'agglomération, l'objectif est d'améliorer et de mettre la priorité sur les conditions de circulation et de stationnement pour les livraisons, les artisans, ainsi que pour les autocars et les taxis.

**Avec la présentation de sa vision stratégique ferroviaire Rail 2025-2050, le Conseil d'Etat s'affirme comme acteur clé de l'avenir ferroviaire.**

### Vision et pragmatisme

Avec la présentation de sa vision stratégique ferroviaire Rail 2025-2050, le Conseil d'Etat s'affirme comme acteur clé de l'avenir ferroviaire. Pour la première fois, une stratégie alliant vision et pragmatisme est dévoilée, témoignant de sa volonté de développer le réseau ferroviaire à l'échelle de la région et de renforcer les connexions internationales et nationales, en étroite collaboration avec la Confédération. Au niveau régional, l'offre du Léman Express sera amplifiée à court et moyen termes, et une nouvelle liaison souterraine, indépendante du réseau ferroviaire national, reliera le pied du Jura et le pied du Salève à l'horizon 2040.

## Objectif 2.7

**La transition démographique est assurée efficacement par la mise en place d'un système de soutien systémique pour les personnes âgées, ainsi que par l'anticipation et l'atténuation des effets du vieillissement de la population.**

Le vieillissement de la population représente l'un des défis majeurs de notre société. Conscient de cet enjeu, le Conseil d'Etat a entrepris de développer une stratégie globale pour accompagner les seniors tout en anticipant les effets de la transition démographique.

### **Un dispositif participatif unique**

Cette stratégie repose sur une approche innovante et transversale, élaborée en collaboration avec la société civile ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs. Pour mieux comprendre et intégrer les attentes des personnes âgées, un dispositif participatif unique a été mis en place : le panel des seniors. Ouvert à l'ensemble des 90 000 personnes en âge AVS domiciliées dans le canton, ce panel repose sur une plateforme web sécurisée. Un premier questionnaire thématique, lancé en avril 2024, a permis de recueillir près de 5000 réponses, fournissant des données précieuses sur la qualité de vie des seniors. D'autres enquêtes suivront pour affiner la compréhension des besoins de cette population et renforcer le dialogue direct entre les aînés et l'administration cantonale.

**Pour mieux comprendre et intégrer les attentes des personnes âgées, un dispositif participatif unique a été mis en place: le panel des seniors.**

### **Vers un plan d'action cantonal**

Pour coordonner l'ensemble des actions liées au vieillissement de la population, le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail interdépartemental. Cette équipe a mené un inventaire exhaustif des prestations destinées aux seniors, qu'elles soient cantonales, communales ou issues du secteur subventionné. Ce groupe a également élaboré un processus transversal et participatif visant à identifier les parties prenantes clés et les principales thématiques à traiter en vue de la mise en œuvre, en 2025, des Assises de la transition démographique. Ce processus vise à permettre au Conseil d'Etat d'élaborer par la suite un plan d'action cantonal sur le vieillissement de la population.

### **Lutter contre le non-recours aux prestations sociales**

La manière dont les personnes âgées sont logées représente également un défi majeur pour notre société vieillissante. Une étude a ainsi été réalisée en 2024 sur l'adaptation des logements de seniors afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre, d'estimer leur coût et d'élaborer des propositions de financement.

Parallèlement, un projet visant à lutter contre le non-recours aux prestations sociales a été initié. En collaboration avec les partenaires associatifs et institutionnels, ce dispositif vise à sensibiliser, informer et accompagner les personnes en âge de préparer leur retraite. Dès 60 ans, les habitantes et habitants recevront des courriers personnalisés pour les orienter vers les prestations disponibles. Ce projet sera complété par la création d'un site internet dédié, regroupant toutes les informations utiles, dont le lancement est prévu au premier semestre 2025.

---

## Axe prioritaire 3

Le canton de Genève  
favorise l'expression  
des droits et des libertés  
individuels

---

## Objectif 3.1

### Le bien-être des enfants et des jeunes est promu et un environnement scolaire propice à un développement harmonieux est favorisé.

Dans le cadre de sa politique pour l'enfance et la jeunesse, le Conseil d'Etat œuvre pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes, les protéger des atteintes contre leur intégrité personnelle et favoriser leur bon développement, leur intégration et leur participation à la société.

#### Un environnement scolaire sûr

Dans cette perspective, des actions sont menées pour offrir un environnement scolaire sûr, sécurisant et propice aux apprentissages. Cette année, la prévention et la lutte contre le harcèlement entre pairs a constitué une priorité. La formation en ligne Harcèlement scolaire : prévenir, repérer et agir a été déployée dans tous les degrés d'enseignement. Cette formation, déjà suivie par près de 5000 collaboratrices et collaborateurs encadrant les élèves, vise à renforcer leurs compétences dans le repérage, la prise en charge ainsi que la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement dans le cadre scolaire.

#### Compétences en éducation numérique

Les risques liés à l'usage des outils numériques constituent un sujet de préoccupation majeur. Tout au long du parcours scolaire, les compé-

tences des élèves en éducation numérique sont développées pour favoriser un usage responsable des médias et espaces numériques. La prévention dans ce domaine sera renforcée, en collaboration, notamment, avec les acteurs de la promotion de la santé et les pédiatres, pour lutter contre l'abus d'écrans.

#### Promouvoir la santé mentale

Par ailleurs, alors que la dernière enquête internationale sur la santé des jeunes de 11 à 15 ans montre une péjoration du bien-être psychique, en particulier chez les filles, des travaux sont engagés pour promouvoir la santé mentale des jeunes.

Des mesures sont mises en œuvre afin de permettre que les élèves avec des problèmes de santé (maladies chroniques, incapacité physique, souffrance psychique, troubles spécifiques ou handicap) puissent suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. A la rentrée 2024, l'entrée en scolarité dans l'enseignement régulier a été privilégiée : grâce à la mise en place du projet de co-intervention (voire égale-

ment objectif 1.1), les enfants entrant en 1P sont accueillis dans l'école de leur quartier.

#### Prévenir les effets néfastes de la séparation parentale

Dans le domaine de la protection de l'enfance, les actions se poursuivent pour prévenir les effets néfastes de la séparation parentale sur les enfants, soutenir la parentalité et adapter les mesures de protection au plus près des besoins des enfants et de leurs familles. Les mesures de soutien aux familles sont mises en œuvre pour

---

les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités et développer leurs compétences, avec, en cas de difficultés, la mise en œuvre en priorité de mesures ambulatoires (AEMO). Le placement, sur décision des autorités judiciaires ou en accord avec les parents, reste l'*ultima ratio* et concerne moins de 15 % des situations suivies. Afin de limiter autant que possible les hospitalisations sociales, de nouveaux dispositifs sont créés pour offrir la prise en charge la plus adaptée dans l'intérêt de l'enfant.

## Objectif 3.2

**Le vivre-ensemble et les droits des personnes vulnérables ou discriminées sont renforcés, l'égalité est promue.**

### Développement d'une politique du handicap ambitieuse et affirmée

En 2024, le Conseil d'Etat a mis en consultation publique l'avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LED-H). Ce texte vise à concilier les bases juridiques genevoises avec les engagements pris par la Suisse dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ainsi qu'à répondre au mandat figurant dans la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (article 20, alinéa 2 LED).

Cet avant-projet résulte d'un travail collaboratif conduit avec une quarantaine d'organisations actives en faveur des personnes en situation de handicap. Tous les départements de l'administration cantonale y ont également contribué. Le texte mis en consultation vise à réaliser l'égalité en droit et en fait et à protéger chacune et chacun contre toute discrimination fondée sur un handicap. Il s'agit aussi de permettre aux personnes en situation de handicap de mener une vie autonome et de promouvoir leur inclusion dans la société.

### Promotion de l'égalité et sensibilisation du grand public

A la suite d'une publication de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) révélant qu'à Genève, le salaire net moyen des femmes était de 27 % inférieur à celui des hommes, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a publié « (In)égalités salariales : comment agir ? », un guide destiné aux entreprises et proposant des outils pratiques pour réduire les écarts de rémunération et promouvoir l'égalité salariale. Ce document présente en particulier les différentes raisons d'agir en matière d'égalité salariale, une analyse approfondie des causes des écarts de rémunération et des actions concrètes pour cor-

riger ces inégalités et créer un environnement professionnel plus équitable.

Du 11 au 30 novembre, la campagne Violences sexistes et sexuelles : finissons-en !, portée par trente-huit partenaires institutionnels et associatifs, s'est déployée à travers un large programme

d'événements, un site internet (25novembre-geneve.ch) et un affichage public, pour rappeler l'urgence d'une mobilisation collective contre ces violences, dont les femmes et les personnes LGBTIQ+ sont très majoritairement victimes.

**En juin 2024, le Conseil d'Etat a adopté son plan d'action de lutte contre les violences domestiques 2023-2028, un document transversal et ambitieux.**

### Renforcement de l'éducation et de la prévention en milieu scolaire

Cette année, les actions pour renforcer la prévention et la promotion de la santé en milieu scolaire se sont poursuivies avec, en particulier, le déploiement d'un nouveau cours d'éducation à la santé sexuelle et à la vie affective pour les élèves de l'enseignement secondaire II axé sur la notion de consentement et de respect de soi et d'autrui.

### Amélioration de la détection des situations de violence domestique

En juin 2024, le Conseil d'Etat a adopté son plan d'action de lutte contre les violences domestiques 2023-2028. Transversal et ambitieux, ce document prévoit des mesures de prévention, de sensibilisation et de formation, de protection des victimes, de prise en charge des auteurs et de coordination et collecte des données.

La campagne de sensibilisation Stop violences à la maison s'est poursuivie en 2024. Diffusée sur l'ensemble du réseau TPG, elle représente diverses formes de violences domestiques et fait connaître la ligne cantonale 0840 110 110, destinée aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violences.

### Protection et prise en charge des victimes

Au début du mois de décembre, le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi attribuant au Centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (Centre LAVI), sur la base d'un nouveau contrat de prestations, une indemnité de 2,669 millions de francs en 2025 et 3,463 millions en 2026. Ce financement permettra au centre de répondre aux besoins immédiats et à long terme des personnes victimes d'infractions liées à leur intégrité physique, sexuelle ou psychologique.

Ce nouveau contrat marque également un tournant, car il permettra au Centre LAVI de revoir son organisation et d'augmenter significativement ses effectifs pour s'adapter à la mise en place du numéro central d'urgence pour l'aide aux victimes, qui sera déployé par les cantons d'ici fin 2025. Ce numéro permettra une prise en charge des victimes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la Suisse.

### Meilleure prise en charge des personnes migrantes les plus vulnérables

La Suisse n'a jamais accueilli autant de personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA). A Genève, leur nombre a augmenté de 75 % en douze mois, pour atteindre 300 RMNA ayant trouvé refuge sur le territoire cantonal fin 2023. Ainsi, en 2024, les partenaires de la plateforme cantonale interinstitutionnelle ont travaillé à l'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration de cette population fragilisée par des parcours particulièrement difficiles, et dont la plupart resteront durablement sur le territoire helvétique.

A cet effet, les membres de la plateforme RMNA ont uni leurs efforts pour créer une nouvelle approche de prise en charge conçue comme un concept d'accueil holistique. Le dispositif, qui mobilise l'expertise de l'ensemble des institutions, prévoit que chaque jeune puisse bénéficier d'un suivi adapté à ses besoins spécifiques en termes de santé, d'éducation, de soutien social, de formation et d'hébergement. Ces cinq axes d'action prioritaires ont été présentés en mars 2024, avec une attention toute particulière concernant leur passage à la majorité.

## Objectif 3.3

### L'employabilité est renforcée et la formation de la relève professionnelle de demain est encouragée.

Le Conseil d'Etat a pris une décision forte pour renforcer l'employabilité à Genève, en créant une délégation à l'employabilité (DELE). Celle-ci est composée des responsables du DIP, du DCS et du DEE, qui en assure la présidence. Organe stratégique d'impulsion des initiatives en matière d'employabilité au sein de l'Etat, elle garantit la cohérence, la coordination et le suivi des actions liées à l'employabilité.

#### Transversalité

La DELE a entériné la proposition du conseil pour le développement de l'employabilité (CDE) – commission officielle consultative réunissant les principaux partenaires de l'emploi à Genève –, pour l'élaboration du premier plan directeur cantonal de l'employabilité (PDEm). Afin d'atteindre cet objectif et dans un souci de transversalité, que ce soit à l'interne ou à l'externe de l'Etat, le CDE a constitué un groupe de travail composé de membres de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) ainsi que des trois départements concernés par l'employabilité (DIP, DCS et DEE).

#### Répondre aux besoins des entreprises

Afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du canton, le PDEm vise à répondre aux défis du marché du travail, en perpétuelle évolution. Il se veut concret, flexible et inclusif. Ce plan s'adresse à l'ensemble des citoyennes et citoyens en âge et en capacité de travailler, afin que personne ne soit laissé pour compte. Il cible aussi bien les personnes déjà en emploi que celles en recherche d'emploi, en transition professionnelle ou engagées dans un processus d'insertion professionnelle. L'objectif est de favoriser l'accès à des formations tout au long de la carrière ainsi qu'à encourager les entreprises dans l'anticipation et la planification de leurs besoins en main d'œuvre, afin de maintenir l'employabilité et répondre aux besoins des entreprises.

#### Première consultation : large plébiscite

Une première consultation du PDEm a été menée durant l'été 2024, impliquant l'ensemble des départements, la chancellerie d'Etat ainsi que l'UAPG et la CGAS. Cette consultation a reçu un

large soutien et a permis de finaliser une première version, qui a été présentée à la DELE fin novembre.

La DELE a validé le lancement d'une seconde consultation élargie du PDEm, qui a débuté fin décembre 2024. Une vingtaine d'entités supplémentaires, tant internes qu'externes à l'Etat, sont consultées. Les retours, attendus pour 2025, permettront de finaliser ce premier PDEm ambitieux et reflétant une vision partagée.

**Afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du canton, le premier plan directeur cantonal de l'employabilité vise à répondre aux défis du marché du travail, en perpétuelle évolution. Il se veut concret, flexible et inclusif.**

## Objectif 3.4

### Le respect de conditions de travail conformes et l'exercice d'une concurrence loyale sont améliorés.

Le Conseil d'Etat a entamé les travaux de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La LRDBHD fixe les conditions d'exploitation des établissements concernés.

#### Simplifier le dispositif légal actuel

Après huit ans d'application de ce dispositif, le Conseil d'Etat a pris connaissance d'un bilan qui met en évidence la pertinence du rôle régulateur de l'Etat dans ce secteur, mais fait également ressortir la nécessité d'alléger le cadre légal actuel. Le Conseil d'Etat a ainsi défini les principales orientations politiques du projet de refonte. Il a confirmé la nécessité de simplifier, dans l'intérêt de l'ensemble des parties concernées, le dispositif légal actuel et de le concevoir dans l'objectif de trouver un équilibre entre le développement de la vie sociale et culturelle genevoise et le respect de l'ordre public, en particulier la cohabitation entre les établissements publics et le voisinage.

Le département de l'économie et de l'emploi (DEE), chargé du pilotage de ce dossier, a défini la structure de conduite de ce projet ambitieux en rassemblant des compétences métier, de gestion de projet et de conduite de processus de concertation. Il est en effet fondamental que

les différents acteurs concernés par la refonte de la LRDBHD, qu'il s'agisse des milieux économiques et culturels, des organisations syndicales, des associations de voisinage ou de l'ensemble des autorités cantonales et communales impliquées, puissent faire valoir en amont leur expérience dans l'application du dispositif actuel et formuler leurs besoins quant à la définition du futur cadre légal.

#### Soutenir le partenariat social

Le Conseil d'Etat a également poursuivi ses efforts pour soutenir le partenariat social et améliorer le respect des conditions de travail et l'exercice d'une concurrence loyale. Il a ainsi procédé à l'extension de cinq conventions collectives de travail.

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif de suspension des travaux en cas de violations graves des conditions usuelles de travail sur un chantier, le DEE a conclu un contrat de prestations avec les commissions paritaires genevoises actives dans le domaine de la construction. Ces dernières collaborent ainsi étroitement avec l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'inspection paritaire des entreprises (IPE) dans la lutte contre les entreprises qui violent systématiquement le cadre légal. Les commissions paritaires, instances de proximité dans le contrôle des chantiers, peuvent désormais suspendre, pour une durée maximale de trois jours, l'activité d'une entreprise en infraction grave. Si l'infraction perdure, l'OCIRT peut prolonger la suspension des travaux.

**Le Conseil d'Etat a pris connaissance d'un bilan qui met en évidence la pertinence du rôle régulateur de l'Etat dans la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement, mais fait également ressortir la nécessité d'alléger le cadre légal actuel.**

## Objectif 3.5

**L'engagement est renforcé afin d'accroître la participation démocratique, de former et d'informer en matière de droits politiques.**

Le vote électronique améliore l'accessibilité du vote en général, et plus particulièrement pour les personnes qui résident hors de nos frontières et les personnes en situation de handicap. Afin de concrétiser sa mise en œuvre pour toutes les Suissesses et Suisses de l'étranger, ainsi que, sur inscription, pour 30 % du corps électoral résident à l'horizon de juin 2026, le Conseil d'Etat a déposé, en juin 2024, un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 3,13 millions de francs pour l'intégration du système de vote électronique de La Poste Suisse dans le canton de Genève. En novembre 2024, le Grand Conseil a voté la loi à l'unanimité.

### **Nouvel essai concluant pour la notice citoyenne**

En 2024, un nouvel essai participatif a également été effectué, visant à simplifier l'information en matière de droits politiques. Un argumentaire a été rédigé sur un objet de votation cantonale, par un panel représentatif de Genevoises et Genevois constitué par tirage au sort. Ainsi, une notice citoyenne relative au contreprojet à l'initiative populaire cantonale 176 « Pour un urbanisme plus démocratique à Genève » a été diffusée auprès de l'ensemble du corps électoral.

### **Information plus accessible**

Des textes et vidéos en langage facile à lire et à comprendre (FALC) ont continué d'être réalisés en amont des votations et des élections cantonales. En outre, des vidéos en langue des signes sont également produites relativement aux objets cantonaux soumis en votation. Enfin, le soutien annuel accordé à l'Association pour le bien des aveugles pour la réalisation de podcasts en lien avec les votations et les élections s'est poursuivi.

**Le Conseil d'Etat a déposé, en juin 2024, un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour l'intégration du système de vote électronique de La Poste Suisse dans le canton de Genève. En novembre, le Grand Conseil a voté la loi à l'unanimité.**

## Objectif 3.6

### La culture et le sport sont encouragés comme des biens accessibles à chacune et chacun, indépendamment de ses moyens et de son lieu de vie.

L'entrée en vigueur, en janvier 2024, de la loi sur la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) a marqué un tournant majeur en termes de politique culturelle pour le canton. Dans le but de réduire les obstacles et d'étendre l'accès à l'offre culturelle au plus grand nombre, le Conseil d'Etat a apporté son soutien à des projets dont l'objectif était d'aller à la rencontre de la population sur son lieu de vie, de travail ou de loisirs, en particulier dans les communes et les quartiers les plus précarisés de notre canton (identifiés comme tels par le Centre d'analyse territoriale des inégalités, CATI-GE) et dans les nouveaux quartiers.

#### Dans des lieux non dédiés à la culture

En 2024, l'engagement du Conseil d'Etat en faveur de l'accès à la culture s'est notamment matérialisé par la reconduction de l'appel à projets intitulé Champ libre, qui visait à soutenir le déploiement de propositions culturelles et artistiques dans des lieux non dédiés à la culture et accessibles à tout le monde tels que les parcs, places, marchés, centres commerciaux, ou encore transports publics.

Afin d'éliminer les barrières économiques pour l'ensemble des habitantes et habitants et favoriser la découverte des événements culturels, le Conseil d'Etat, sous l'impulsion du départe-

ment de la cohésion sociale (DCS), a poursuivi en 2024 le travail de refonte complète de la carte 20ans20francs, afin de la rendre encore plus attractive et d'élargir ainsi la participation du jeune public à la culture

#### Fêter le sport au cœur de la cité

S'agissant de la politique sportive, le Conseil d'Etat a poursuivi le renforcement de l'accès au sport pour toutes et tous, conformément à l'axe 1 du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028. Cet engagement s'est notamment matérialisé par la Fête du sport, co-organisée par le canton, la Ville de Genève et l'Association genevoise des sports (AGS), qui s'est tenue au cœur de la cité (parc des Bastions et Vieille-Ville) et a attiré plus de 2000 enfants durant quatre jours.

Par l'intermédiaire du DCS, le canton a également proposé une nouvelle fois le programme GE Découvre le mercredi, durant toute l'année scolaire, en offrant à un prix accessible plus de 230 activités (60 % sport – 40 %

culture) les mercredis matin. En 2024, ce programme a touché plus de 3200 enfants âgés de 4 à 16 ans.

L'accès au sport a aussi été rendu possible grâce, notamment, au projet MiniMove, déployé dans la commune de Plan-les-Ouates, en collaboration avec cette dernière et la fondation IdéeSport. L'objectif de ce projet consiste à encourager les enfants en âge préscolaire et les adultes qui les accompagnent à découvrir de façon autonome diverses possibilités de mouvement et d'interagir avec des personnes d'origines et de milieux socio-culturels divers. Durant l'hiver 2023-2024, ce projet a attiré environ 1600 enfants.

**Le Conseil d'Etat a apporté son soutien à des projets dont l'objectif est d'aller à la rencontre de la population sur son lieu de vie, de travail ou de loisirs, en particulier dans les communes et les quartiers les plus précarisés.**

---

## Axe prioritaire 4

Le canton de Genève  
s'appuie sur un Etat efficace  
et moderne, apte à relever  
les défis de son temps

---

## Objectif 4.1

### Des finances publiques saines et durables sont maintenues.

Les comptes de l'année 2024 ont enregistré un bénéfice important, alors que le budget était déficitaire. Après les résultats exceptionnels de 2022 et 2023, cette performance témoigne de nouveau de la solidité économique du canton et de la rigueur dans la gestion des finances publiques.

#### Maîtrise de l'endettement

Grâce à ces bons résultats, à une politique financière prudente, et malgré un niveau d'investissement important, le canton a pu poursuivre la diminution de la dette en 2024.

En décembre, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé la note de crédit à long terme du canton de Genève de AA à AA+, avec une perspective stable. C'est la première fois que le canton atteint ce niveau, reflétant une gestion financière rigoureuse et une économie prospère.

#### Investissements ambitieux

Le Conseil d'Etat a maintenu ses aspirations en matière d'investissements. Un programme décennal ambitieux, prévoyant des intentions d'investissement à hauteur de 12,7 milliards de francs, a été présenté pour répondre aux défis futurs et soutenir le développement du canton.

Ces réalisations illustrent l'engagement du Conseil d'Etat à assurer une gestion financière saine, tout en investissant dans l'avenir pour répondre aux besoins de la population.

**L'agence de notation Standard & Poor's a relevé la note de crédit à long terme du canton de Genève de AA à AA+, avec une perspective stable. Ce niveau reflète une gestion financière rigoureuse et une économie prospère.**

## Objectif 4.2

### Les performances des ressources humaines de l'Etat sont améliorées au profit de la population.

#### Réforme du système d'évaluation des fonctions G'Evolue

Le Conseil d'Etat a validé la première version de la nouvelle méthode d'évaluation des fonctions proposée par la commission d'évaluation technique paritaire. Cette méthode s'appuie sur la méthodologie STRATA, enrichie, précisée et adaptée afin de répondre au contexte et aux besoins spécifiques de l'Etat de Genève. Elle contient neuf critères d'évaluation transparents, compréhensibles et cohérents, permettant de valoriser davantage de compétences et de s'adapter ainsi au marché du travail actuel. Les travaux d'évaluation des fonctions pourront donc commencer en 2025.

#### Réduction de l'absence

Afin d'améliorer le traitement de l'absence pour cause de maladie ou d'accident, le Conseil d'Etat a mis en consultation un avant-projet de loi. Il a pour objectif une modification de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du Pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC). La consultation a été lancée auprès des départements, des établissements autonomes appliquant la LPAC, des associations représentatives du personnel et des partis politiques.

#### Déploiement d'une nouvelle stratégie globale de formation

L'intelligence artificielle (IA) générative peut transformer profondément les méthodes de travail et ouvrir des perspectives nouvelles pour la délivrance des prestations publiques. Conscient de ce potentiel, le Conseil d'Etat souhaite intégrer cette innovation au service de l'administration, dans le respect des valeurs fondamentales de l'institution. Ainsi, un parcours de sensibilisation sur l'IA générative a été réalisé en collaboration avec plusieurs départements et mis à disposition de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration. Cette formation aide les membres du personnel à découvrir le fonctionnement de l'IA générative et ses avantages, à explorer des applications concrètes pour enrichir et faciliter leurs tâches quotidiennes, et à maîtriser des pratiques garantissant un usage responsable et sécurisé de cette technologie. En complément, des lignes directrices ont été élaborées à l'intention des membres du personnel pour les guider dans l'utilisation de l'IA.

#### Modernisation de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux

Le Conseil d'Etat a retiré le PL 13159 modifiant la LPAC, constatant que les buts poursuivis par son projet ont été en majorité atteints suite au vote, le 26 janvier 2024,

---

de la loi 12868 (plus de souplesse dans la gestion des ressources humaines au bénéfice de l'ensemble de la fonction publique). Celle-ci instaure la possibilité de mettre fin aux rapports de service via une convention de départ et abroge l'obligation de réintégration.

---

## Objectif 4.3

---

### La cyberadministration est renforcée pour mieux servir la population et les entreprises.

En 2024, le Conseil d'Etat s'est attaché à établir des conditions cadres favorables à la création d'une cyberadministration visant à simplifier les démarches administratives pour la population et les entreprises. Le principe du *once only* consiste à ne demander qu'une seule fois aux personnes usagères les informations utiles à une prestation. La mise en œuvre de ce principe requiert à la fois des développements informatiques, nécessitant un crédit d'ouvrage spécifique, et une adaptation des bases légales pour autoriser des échanges sécurisés d'informations entre les offices.

Ces échanges sont conditionnés à l'instauration de référentiels pour les personnes physiques et morales.

Ainsi, le Conseil d'Etat a élaboré un avant-projet de loi sur la simplification administrative et les référentiels cantonaux des données de bases des personnes (*once only*), ainsi qu'un projet de loi prévoyant un crédit d'investissement. Ces deux textes, qui seront soumis au Grand Conseil en 2025, constituent des éléments essentiels pour mettre en œuvre la cyberadministration.

**Le Conseil d'Etat s'est consacré à établir des conditions cadres favorables à la création d'une cyberadministration visant à simplifier les démarches administratives pour la population et les entreprises.**

## Objectif 4.4

### Le développement d'infrastructures de l'administration cantonale est favorisé pour répondre aux besoins de la population.

En matière de planification et de construction d'infrastructures scolaires, afin de répondre à la hausse du nombre d'élèves du canton, le Conseil d'Etat a notamment adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 189,95 millions de francs destiné à la construction du Collège et école de culture générale Noëlla Rouget sur le site de La Gravière, à Meyrin. Les travaux débiteront mi-2025. Dans le domaine de la formation professionnelle et des hautes écoles, le projet lauréat du concours d'architecture pour l'extension du Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPne-ESII) et de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA-HES-SO) à Lullier est désormais connu.

#### Sept nouvelles écoles de pédagogie spécialisée

Afin de répondre également à l'augmentation des effectifs de l'enseignement spécialisé, un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 42,5 millions de francs est proposé par le Conseil d'Etat pour la construction de sept nouvelles écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) sur trois parcelles distinctes, propriétés de l'Etat de Genève, dans les communes

de Vernier, d'Onex et du Grand-Saconnex. Ces nouvelles structures accueilleront entre 100 et 125 élèves. Elles offriront également la possibilité d'abandonner certains sites jugés trop vétustes ou exigus.

#### Patinoire et musée

Le soutien au sport se concrétise. L'image et les caractéristiques de la future patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy ont été dévoilés. Ce projet dédié à la pratique optimale des sports de glace et au hockey de haut niveau ainsi qu'à la formation de jeunes talents pourra accueillir 8'500 personnes d'ici 2030. Cette patinoire s'inscrira comme une infrastructure de référence en Suisse et en Europe. En soutien à la culture, le gouvernement a validé sa participation, pour 5 millions de francs, à la rénovation du bâtiment du futur musée de la bande dessinée au Grand-Saconnex. Son ouverture est prévue fin 2027.

#### Nouvel Hôpital des enfants

Un crédit d'étude de 16,2 millions de francs a été adopté en vue de la construction du bâtiment d'hospitalisation du nouvel Hôpital des enfants. Ce projet intervient après la mise en service de la Maison de l'enfance et de l'adolescence en 2023 et avant une troisième phase, qui consistera à construire le bâtiment des consultations ambulatoires. Le nouvel Hôpital des enfants permettra de répondre à l'évolution des besoins induits par l'augmentation du nombre de patients et couvrira les besoins essentiels de la population pédiatrique genevoise et, plus largement, du Grand Genève.

**Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 189,95 millions de francs destiné à la construction du Collège et école de culture générale Noëlla Rouget, à Meyrin.**

---

# Partie II

## Réalisations par politiques publiques

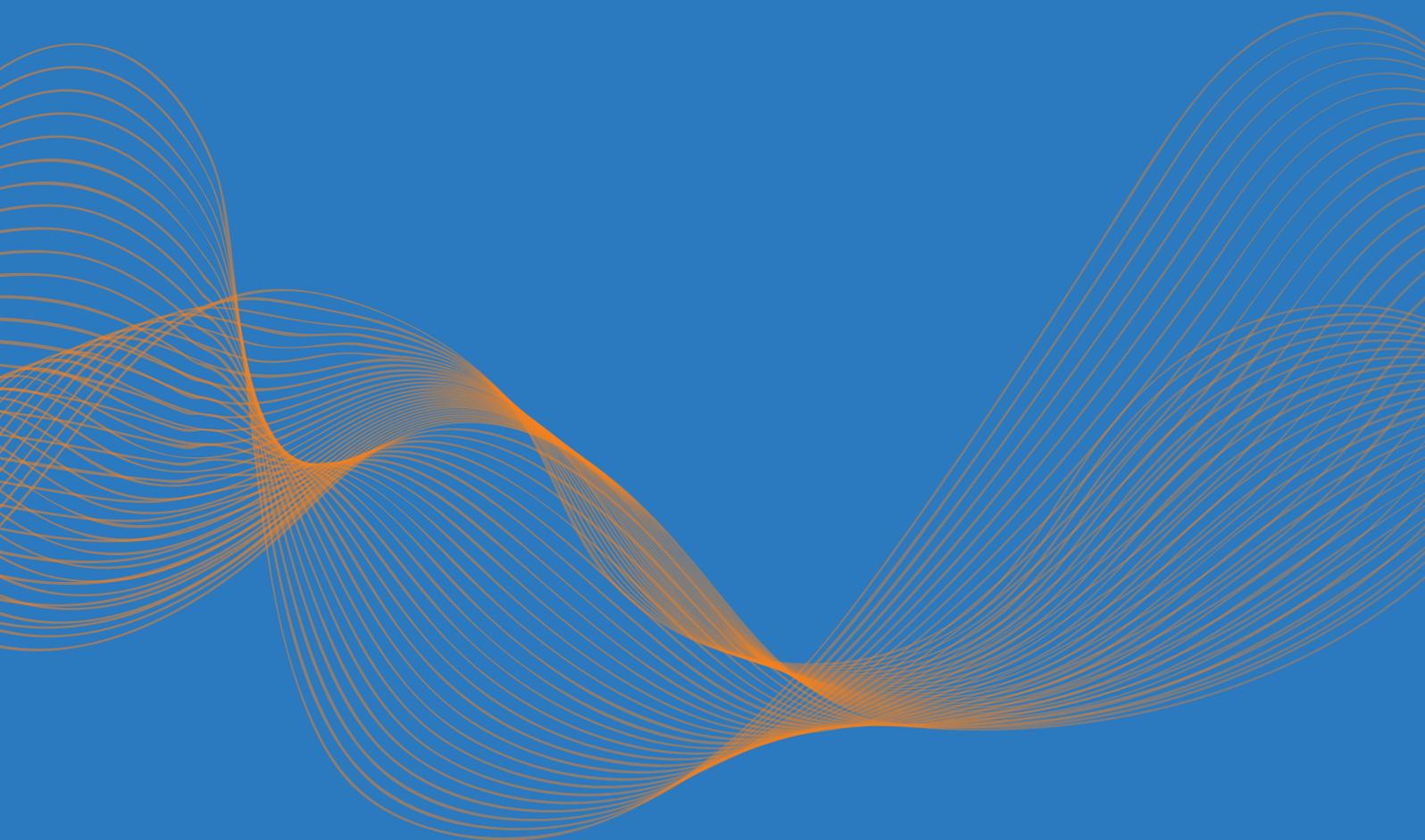
---



---

# Autorités et gouvernance

---



## AO1 - Grand Conseil

---

Pour ce programme, se reporter  
aux publications de l'entité concernée.

## A02 - Conseil d'Etat

### Permanence et qualité des relations gouvernementales

Le service du protocole joue un rôle essentiel dans le maintien et le développement de relations harmonieuses entre le Conseil d'Etat et les différentes autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi qu'avec le corps diplomatique et consulaire et les organisations internationales présentes à Genève.

Il est chargé de la planification et de l'organisation des événements officiels pour le Conseil d'Etat, de la gestion des invitations adressées à ce dernier, de l'accueil des hauts représentants étrangers en visite à Genève, ainsi que de gérer des aspects logistiques pour le Conseil d'Etat.

Tout comme l'année précédente, 2024 a été une année riche en événements, marquée entre autres par une visite confédérale du Conseil d'Etat dans le canton des Grisons au mois de février et la tenue à Genève des séminaires semestriels du Conseil d'Etat. Ces derniers se sont tenus à Hermance pour la saison d'hiver et dans les communes des Trois-Chêne pour celle d'été, tous deux animés par une rencontre conviviale avec la population.

Le droit international humanitaire et la diplomatie multilatérale ont été l'hôte d'honneur de cette année 2024. Le Conseil d'Etat a reçu en déjeuner de courtoisie la nouvelle présidente de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme Kate Forbes, ainsi que le nouveau directeur général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Pierre Krähenbühl, à l'occasion de leur prise de fonction. Dans le contexte des 75 ans des Conventions de Genève et de la venue en ville des représentantes et représentants des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, le

service du protocole a collaboré avec la Mission suisse pour l'organisation d'une visite de la salle de l'Alabama et d'un dîner en leur honneur, en présence de la présidente du Conseil d'Etat. Le service a également soutenu deux fois la venue de la Commission de politique extérieure du Conseil national en visite auprès de la Genève internationale.

Par ailleurs, le service du protocole a aussi organisé l'événement destiné à la communauté internationale à l'occasion de la Fête des vendanges à Russin, ainsi que celui de la Vigne des Nations, qui a honoré l'Académie de droit international humanitaire par la remise du parchet de la République.

Enfin, dans le contexte de la traditionnelle fête de l'Escalade et de son cortège historique organisé par la Compagnie de 1602, le Conseil d'Etat a reçu les dirigeantes et dirigeants des organisations internationales basées à Genève pour un après-midi spécial ainsi que pour un dîner de courtoisie à la Fondation Zoubov.

Dans le cadre du renforcement des liens avec les partenaires nationaux, le Conseil d'Etat a reçu pour un déjeuner protocolaire le chef de l'armée et plusieurs officiers généraux et supérieurs. Pour célébrer les 50 ans du Comité régional franco-genevois (CRFG), le service a également collaboré avec le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) afin d'organiser un événement spécial à cette occasion, qui a rassemblé plusieurs partenaires publics français et vaudois.

Enfin comme de coutume, le service du protocole a organisé la prestation de serment d'une promotion de l'Ecole de police, des nouvelles agentes et agents de détention et des nouvelles assistantes et assistants de sécurité publique armés.



### L'année 2024 du service du protocole en chiffres

- environ 470 invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat instruites et traitées;
- près de 121 événements organisés pour le Conseil d'Etat dont :
  - 23 visites de courtoisie de consulats ou d'ambassades
  - 21 déjeuners et dîners de courtoisie ou de travail
- 80 sorties en cape effectuées par les huissiers du Conseil d'Etat
- 43 séances du gouvernement, dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat
- 40 séances des secrétaires générales et généraux, dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat
- 40 accueils protocolaires de chefs d'Etat ou de gouvernement à l'Aéroport international de Genève
- 42 représentations du Conseil d'Etat à des fêtes nationales
- 11 facilitations de visites de délégations étrangères
- 28 visites des salons historiques de l'Hôtel de Ville

### Politique extérieure du gouvernement

Les principaux enjeux actuels font fi des frontières, qu'elles soient cantonales ou nationales. La défense des intérêts du canton implique donc une action concertée à l'échelle extérieure et une coopération engagée avec l'ensemble des partenaires fédéraux et régionaux. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a adopté, en mars, son plan d'action de politique extérieure 2023-2028. Celui-ci complète le programme de législature, en fixant des priorités stratégiques et des axes thématiques pour positionner Genève dans ses relations extérieures au cours des prochaines années.

La vocation d'ouverture à l'Europe et au monde, consacrée dans la constitution cantonale, figure logiquement parmi les sujets majeurs du plan d'action. En 2024, le Conseil d'Etat a continué à œuvrer pour la consolidation des relations entre la Suisse et l'UE, avec une participation active à l'échelle intercantonale et des contacts avec les autorités fédérales, comme la rencontre avec le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Alexandre Fasel. Cet échange a aussi été l'occasion d'aborder la coopération avec la Confédération pour renforcer la Genève internationale comme centre de dialogue universel et efficace. La promotion de la Genève internationale auprès des autorités fédérales s'est aussi concrétisée par la visite des présidents des Chambres fédérales et par deux séances à Genève de la Commission de politique extérieure du Conseil national.

Le Conseil fédéral a confirmé sa volonté de revoir le partage des tâches entre la Confédération et les cantons. Cet exercice de « désenchevêtrement » est lancé. Genève est impliqué par une représentation dans les groupes de travail. En parallèle, le Conseil fédéral a lancé un programme d'économies, qui doit entrer en vigueur en 2027. Plusieurs mesures prévues dans le social et la Genève

internationale auront un fort impact sur le canton si elles sont confirmées. En 2025, Genève participera, via la Conférence des gouvernements cantonaux, à l'effort des cantons pour combattre les mesures d'économies qui seraient de simples transferts de charges.

La loi sur le dossier électronique du patient (L-DEP) a fait, quant à elle, l'objet d'une révision qui prévoit un financement mixte par la Confédération et les cantons. Pour Genève, qui est le canton où le plus grand nombre de dossiers ont été ouverts en Suisse, cette étape était primordiale. Afin de défendre les positions genevoises, les contacts avec des parlementaires de tous les partis et cantons, de l'administration fédérale et de nombreux autres acteurs ont été entretenus en soutien à CARA, association qui assure la gestion et la défense du DEP et regroupe également Vaud, Fribourg, le Valais et le Jura. Une révision majeure visant à faciliter l'ouverture et l'utilisation du DEP sera lancée en 2025.

**En 2024, le Conseil d'Etat a continué à œuvrer pour la consolidation des relations entre la Suisse et l'UE, avec une participation active à l'échelle intercantonale et des contacts avec les autorités fédérales.**

Les récentes annonces de restructuration de Tamedia, filiale de TX Group, ont suscité l'inquiétude du Conseil d'Etat. En effet, la Suisse bénéficie d'un paysage médiatique diversifié en comparaison internationale. Cette diversité est rendue d'autant plus nécessaire par le fédéralisme.

La presse constitue l'un des fondements du débat public et garantit la libre formation de l'opinion des citoyennes et citoyens, qui votent plusieurs fois par année dans notre système démocratique. Tout aussi mobilisée, la quasi-totalité de la députation a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral d'aider la presse. Il exige d'étudier différentes mesures telles que les aides indirectes, le soutien à la formation et à la recherche ou encore différentes formes de partenariats public-privé favorisant l'émergence de nouvelles formes d'organisations médiatiques à but non lucratif.

A l'échelle transfrontalière, l'année 2024 a

été marquée par les 50 ans du Comité régional franco-genevois (CRFG), qui traite depuis 1974 un très large spectre de questions avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés. Dans ce cadre, la coopération sanitaire a été un des axes forts de travail au cours de l'année écoulée, avec la publication du rapport de l'observatoire transfrontalier des personnels de santé et les actions de la commission santé du CRFG, qui s'est penchée sur la coopération inter-hospitalière et la mobilité transfrontalière du personnel soignant transfrontalier.

La coopération en matière d'eau a aussi connu des avancées en 2024, avec la validation par le Conseil d'Etat des accords franco-suisses relatifs à la coopération sur les eaux transfrontières du Rhône et à la régularisation des eaux du Léman, ainsi qu'avec la poursuite des réflexions plus locales sur la gouvernance de la ressource en eau dans le Grand Genève. Dans le domaine de la sécurité, le CRFG a permis un échange sur les activités du Centre de coopération policière et douanière et la mise en place d'un groupe de travail sur la réglementation de l'accueil des gens du voyage.

Les démarches visant à réduire la mobilité pendulaire se sont poursuivies et ont été présentées lors d'un comité de pilotage transversal, qui a permis de dégager une vue d'ensemble des flux de trafics journaliers et des dispositifs mis en place sur toutes les douanes du canton. Déterminé à promouvoir les pôles de compétence à l'échelle régionale, le canton a organisé avec la région Auvergne-Rhône-Alpes des rencontres économiques consacrées à l'intelligence artificielle au service de la santé. Ces dernières ont réuni au Campus Biotech près de 250 représentantes et représentants d'entreprises, d'instituts de recherche, d'établissements de santé et d'acteurs publics de l'arc lémanique et de la métropole lyonnaise. De son côté, le Conseil du Léman a organisé à Evian-les-Bains la deuxième édition du Dialogue politique et économique, consacré cette année à l'écosystème industriel du bassin lémanique. Il poursuit en même temps son engagement en faveur du sport pour la jeunesse lémanique.

La gare haute du Téléphérique du Salève dispose depuis octobre 2024 d'un restaurant panoramique, Vertiges, ainsi que d'un nouvel espace destiné aux séminaires ou à l'événementiel.

### Organisation et gestion des séances hebdomadaires du gouvernement

Dans le cadre de la planification et de la coordination des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du Conseil d'Etat (SACE), placé sous l'égide de la chancellerie d'Etat, a assuré tout au long de l'année 2024 la préparation et le suivi méticuleux de 39 séances ordinaires ainsi que de quatre séances extraordinaires, principalement dédiées aux questions budgétaires.

Durant cette même année 2024, le SACE a été chargé de traiter un volume considérable de 8200 dossiers, chacun d'eux nécessitant une gestion attentive, consciencieuse et précise. En parallèle, il a géré la correspondance officielle du Conseil d'Etat, ne comprenant pas moins de 1'320 courriers reçus, illustrant ainsi son rôle central dans le bon fonctionnement des activités gouvernementales.

### Soutien juridique au gouvernement

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat, à la chancellerie d'Etat et aux départements.

Pour la direction des affaires juridiques, cette activité a notamment représenté, en 2024, près de 320 analyses juridiques sous forme de renseignements juridiques directs ou d'analyses approfondies et près de 1800 échanges à contenu juridique entre les services de la chancellerie d'Etat et ceux des départements.

En 2024, la direction des affaires juridiques a notamment assuré la défense de l'Etat dans le cadre de trois recours à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice (un cas pour l'élection de la députation genevoise au Conseil des Etats, un dans le cadre d'une votation communale et un dans le cadre d'une votation cantonale).

L'année 2024 a notamment été consacrée au soutien aux travaux préparatoires à l'organisation des élections communales du printemps 2025, ainsi qu'à la préparation des propositions de modifications législatives relatives à l'élection du pouvoir judiciaire. La direction des affaires juridiques a également initié les travaux de rédaction réglementaire qu'impliquera l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), prévue en 2025.

La direction des affaires juridiques suit par ailleurs de manière régulière les travaux de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil et ceux de la commission législative. Parmi ses nombreuses autres activités, on peut en outre mentionner ce qui suit :

- elle prépare les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur la validité des initiatives populaires (5 arrêtés préparés en 2024) et, en matière juridictionnelle, les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur recours (11 en 2024) ;
- elle prépare des projets de lois et de règlements, en 2024, notamment, le projet de loi relative à l'élection des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire ;
- elle fournit un soutien juridique permanent dans le cadre de la gestion des droits politiques ;
- elle gère un certain nombre de procédures judiciaires, soit directement, soit indirectement, en collaboration avec d'autres départements ;
- elle dispense, enfin, divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

Le service de la législation est plus spécifiquement chargé de tout le processus de publication des textes législatifs et réglementaires, soit leur examen préalable sur le plan formel avant leur adoption par le Conseil d'Etat, leur publication dans la Feuille d'avis officielle, avec la détermination du régime référendaire pour les lois, ainsi que la promulgation des lois. Le service de la législation est également responsable de la publication du droit en vigueur sur le site public de la législation, lequel est mis à jour en continu dès l'entrée en vigueur des textes. La législation est en outre accessible au moyen du site Internet [www.silgeneve.ch](http://www.silgeneve.ch), publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, également mis à jour en continu dès l'entrée en vigueur des textes. Durant l'année 2024, l'ergonomie de ce site a été améliorée, rendant ainsi la législation genevoise accessible aux personnes malvoyantes.

**Le service de la législation en chiffres de 2021 à 2024**

Chiffres-clés	2021	2022	2023	2024
Correction de textes à caractère juridique :	903	860	782	897
- lois de portée générale	123	103	84	93
- lois de portée non générale	245	203	160	196
- règlements	152	197	216	202
- réponses du Conseil d'Etat aux questions parlementaires	281	240	213	286
- rapports du Conseil d'Etat relatifs aux motions, initiatives populaires, rapports divers, postulats et résolutions	102	117	109	120
Arrêtés de publication	156	142	144	137
Arrêtés de promulgation	108	128	133	119
Arrêtés divers	10	8	11	12

### Sauvegarde du patrimoine archivistique et accès aux documents

L'objectif du déménagement des 30 km linéaires d'archives reste d'actualité. L'Hôtel des Archives accueillera alors un patrimoine unique, sans discontinuité, et couvrant mille ans d'histoire genevoise, régionale mais aussi internationale. Les infrastructures des nouveaux locaux qui sont déjà construits permettront d'offrir au public des espaces répondant aux besoins actuels et à venir. Les documents seront conservés dans des conditions sécurisées qui respectent les normes en vigueur. Le programme visant à atteindre ces différents buts complémentaires a donc continué de se dérouler cette année.

L'offre numérique a fait l'objet d'une attention particulière. La campagne de numérisation de documents d'archives a suivi son cours. Près d'un million d'images seront à disposition du public. Cette solution préserve les documents originaux des manipulations. Via leur mise en ligne, ces pièces sont désormais disponibles en dehors des heures d'ouverture du service, ce qui permet de faciliter la recherche et d'éviter des déplacements superflus.

Plus généralement, les différentes missions du service telles que le législateur les a définies ont été assumées. Il s'est agi de récolter, au sein de l'administration, les archives à valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle, de les conserver et de les mettre à la disposition du public. Ce mandat s'est également appliqué à des fonds d'origine privée. Les procédures liées à la protection des données personnelles sensibles se sont développées de manière à assurer la confidentialité des informations de nature privée.

### Genève Prospective

Au printemps 2024, le Conseil d'Etat a adopté une proposition renouvelée d'organisation et de fonctionnement de la démarche Genève 2050. Désormais rattachée à la chancellerie d'Etat, Genève Prospective conserve l'ambition de mieux articuler vision à long terme et actions présentes. La démarche vise à devenir un outil d'anticipation et d'aide à la décision pour le niveau politique et stratégique, ainsi que d'analyser, au niveau opérationnel, les thèmes majeurs nécessitant un éclairage prospectif. L'intégration plus systématique des analyses prospectives dans la mise à jour des stratégies départementales figure également parmi ses objectifs.

### Assermentations

En 2024, la chancellerie d'Etat a organisé 30 prestations de serment, qui ont permis au Conseil d'Etat d'assermenter au total 606 personnes: 381 personnes hors Etat (avocats-stagiaires, médiatrices et médiateurs) et 225 collaboratrices et collaborateurs du petit et grand Etat. Ne sont pas incluses dans ces chiffres la grande prestation de serment de la police et celle des agentes et agents de détention.

### Relations avec le pouvoir législatif

En 2024, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil 126 nouveaux projets de lois. Il a également répondu à différents objets parlementaires : 164 questions écrites urgentes, 75 questions écrites et 32 motions. Enfin, il a rédigé 14 rapports divers et 16 réponses à des pétitions à destination du Grand Conseil.

## A03 - Droits politiques

Outre les quatre votations populaires, l'année 2024 a été également marquée par les deux tours de l'élection de la Cour des comptes. 2024 peut aussi être considérée comme une année de transition pour les droits politiques. La chancellerie d'Etat a beaucoup œuvré pour préparer l'avenir et obtenir les moyens qui lui manquaient pour un projet en particulier. En effet, le Conseil d'Etat a inscrit en 2023 le retour du vote électronique à son programme de législature. La chancellerie d'Etat a donc lancé, avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), une demande de crédit d'investissement afin d'intégrer le système de vote électronique de La Poste Suisse (LPS) au système d'information des droits politiques de notre canton. A la suite de l'adoption de ce crédit par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil à l'unanimité (voir également partie 1, objectif 3.5), la chancellerie d'Etat a fait parvenir une lettre d'intention à la Chancellerie fédérale afin de marquer officiellement le démarrage, pour Genève, du processus d'autorisation à l'utilisation du système LPS, lui-même déjà autorisé à être exploité depuis mars 2023. La planification prévoit notamment d'obtenir l'autorisation de la Confédération en mars 2026, pour une première utilisation par les titulaires des droits politiques lors de la votation populaire du 14 juin 2026. Genève rejoindra alors les quatre autres cantons utilisateurs (Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie et les Grisons), en ajoutant tous ses titulaires des droits politiques résidents qui se seront inscrits (dans la limite du quota cantonal de 30%, soit un maximum de 75 000 titulaires) et la totalité des Suissesses et Suisses de l'étranger enregistrés à Genève (soit environ 35 000).

Forte de son expérience en matière de droits politiques, la chancellerie a également fait aboutir en 2024 une longue réflexion sur les modalités de l'élection générale du pouvoir judiciaire. Un certain nombre de risques pèse en effet sur cette élection en termes de faisabilité, de coûts et, finalement, de garantie des droits politiques. Ces risques émanent en particulier de l'envergure hors norme que cette élection générale a prise au fil des années, avec près de 600 postes de magistrats à pourvoir dans un grand nombre de catégories, et cela par l'ensemble de l'électorat cantonal. Grâce à un travail constructif entre les trois pouvoirs, il a été possible d'aboutir à un changement constitutionnel et légal, qui a été adopté par le parlement en janvier 2025 et sera soumis au vote populaire le 18 mai. Cette proposition de changement consiste essentiellement à ne conserver l'élection par le peuple que pour les juges titulaires. Tous les autres magistrats seraient élus par le Grand Conseil.

2024 a également été une année de consolidation en matière de système d'information soutenant l'exercice des droits politiques. De nombreuses briques logicielles obsolètes ont été remplacées ou sont en passe de l'être, de la constitution du registre à la consolidation des résultats. La troisième tranche du traitement de l'obsolescence technologique et fonctionnelle a été réalisée avec succès, en partenariat avec l'OCSIN. En outre, la chancellerie avait inscrit dans son plan directeur métier la réalisation d'une solution de e-collecting basée sur les e-démarches cantonales. A la suite des affaires d'usurpation des signatures lors des récoltes pour des objets fédéraux dans les cantons de Vaud et Fribourg, de l'adoption par le Conseil fédéral d'un rapport favorable à

la récolte électronique de signatures, de l'émergence de plusieurs objets parlementaires au niveau fédéral, mais aussi d'une motion à Genève (tous favorables au e-collecting), le Conseil d'Etat a autorisé la chancellerie à démarrer un projet pour la mise en place d'une solution.

### Exercice des droits politiques

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors de votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre au peuple genevois 12 objets fédéraux, 17 objets cantonaux et 14 objets communaux (à Genève, Satigny, Anières, Bernex, Carouge, Veyrier, Collex-Bossy, Lancy, Meyrin et Troinex).

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 46,3%, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 48,4%. Le service des votations et élections (SVE) a traité 484 241 votes par correspondance durant l'année 2024, ce qui représente 93% des votes exprimés (le pourcentage de vote au local s'élevant par conséquent à 7%).

Le SVE a procédé au contrôle de 20'924 signatures pour 5 référendums cantonaux, 2 initiatives communales et 12 référendums communaux. Par ailleurs, concernant les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 133'803 signatures.

Le SVE a également assuré le remplacement de 61 membres de conseils municipaux démissionnaires dans l'ensemble des communes du canton durant l'exercice 2024.

Le SVE a tenu le registre des Suissesses et Suisses de l'étranger ayant le droit de vote dans le canton de Genève, soit 34'296 électrices et électeurs. Cela représente une augmentation de 914 titulaires des droits politiques entre 2023 et 2024.

Enfin, l'année 2024 a également été marquée par l'élection de la Cour des comptes pour la législature 2025-2030. Ce sont, pour le 1<sup>er</sup> tour, 10 candidatures qui ont été enregistrées pour un total de 6 sièges à pourvoir. Lors du second tour, 5 candidatures ont été déposées pour un total de 2 sièges à pourvoir.

### Promotion des droits politiques

#### Poursuite des projets existants et réalisation d'un nouveau projet

- Plus de 4000 personnes ont participé à la 10<sup>e</sup> édition de la Semaine de la démocratie.
- Nouvelle édition du concours intercantonal CinéCivic. Lancement avec une exposition au Polit-Forum à Berne lors de la session d'automne du parlement fédéral. Plusieurs événements à Berne et à Genève ont permis de sensibiliser des élèves aux différents pans de la citoyenneté.
- La chancellerie d'Etat et le secrétariat général du Grand Conseil ont poursuivi leur collaboration dans le cadre du programme Institutions 3D, qui a reçu plus de 240 élèves et leurs enseignantes et enseignants de douze classes, qui se sont immergés au sein de nos institutions démocratiques en présence du président du Grand Conseil et de la conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).
- L'exposition Genève, lieu de démocratie a été installée dans la cour de l'Hôtel de Ville lors de chaque rendez-vous électoral.
- Un nouveau projet a été réalisé par la chancellerie d'Etat, le département de la cohésion sociale (DCS) et le département du territoire (DT). Il s'agit d'un jeu de rôles, Lacville, qui permet de s'exercer à la participation de manière ludique en recréant une assemblée délibérative.

### Soutiens

La chancellerie d'Etat a reconduit sa collaboration avec l'association Genève débat et le DIP en soutenant l'organisation de deux votes en blanc, qui ont rassemblé au total 700 jeunes du secondaire II.

La chancellerie d'Etat a également soutenu :

- en collaboration avec le DCS et le DT, la nouvelle association Et pourquoi pas ?, qui organise des rencontres de jeunes dans plusieurs communes du canton lors de chaque votation, pour échanger sur le scrutin en cours ;
- le Parlement des jeunes genevois, dans le cadre de l'organisation de la session cantonale des jeunes 2024.

### Accessibilité de l'information

La chancellerie d'Etat a poursuivi ses différentes actions visant à favoriser l'inclusion de l'ensemble du corps électoral avec :

- la mise à disposition du « Comment voter » en français facile à lire et à comprendre (FALC) à chaque scrutin ;
- la réalisation de vidéos en langue des signes exposant les argumentaires des objets soumis en votation ;
- la poursuite de son soutien de l'Association pour le bien des aveugles dans leurs actions lors de chaque votation.

En 2024, la chancellerie d'Etat et le DT ont conduit un nouvel essai participatif sur un objet de votation. Un panel de dix-neuf personnes représentant la population genevoise a rédigé une notice neutre et équilibrée concernant le contreprojet à l'IN 176. Cette notice citoyenne a été jointe au matériel de vote du 22 novembre 2024.

La chancellerie d'Etat a reconduit l'opération Mon journal en 2024. 318 jeunes de 18 ans se sont abonnés pour une année à un des quotidiens disponibles.

### Formations

La chancellerie d'Etat a reconduit ses actions engagées en matière de formation :

- avec une nouvelle session de formation destinée au corps enseignant sur le fonctionnement de la démocratie suisse et genevoise ;
- en offrant pour la première fois, en collaboration avec la Fegems, une formation pour le personnel officiant dans les établissements médico-sociaux (EMS).

### Participation à des événements à l'international

- La chancellerie d'Etat a pris part à des événements à l'étranger :
- en se rendant au Gabon, à la demande du DFAE, pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de leur référendum constitutionnel ;
- en participant à une conférence internationale en matière de vote électronique, E-vote ID, en Espagne ;
- en se rendant en Estonie à l'invitation de ce pays, pour partager l'expérience genevoise en matière de vote électronique.

### Réception de délégations étrangères

La chancellerie d'Etat a reçu une délégation du Consulat de France à Genève pour échanger sur l'expérience genevoise en matière d'exercice des droits politiques. En fin d'année 2024, la chancellerie a accueilli un collaborateur de la Ville de Paris chargé des votations consultatives, pour partager avec lui le savoir-faire genevois en matière de démocratie directe

---

## AO4 - Egalité, Genève internationale et statistiques

---

### Promotion de l'égalité et lutte contre les violences et les discriminations liées au genre

Au mois de février, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a publié un catalogue recensant les formations existantes, destinées principalement aux professionnelles et professionnels, mais également ouvertes à toute personne intéressée aux thématiques de l'égalité, de la lutte contre les violences et de la lutte contre les discriminations LGBTIQ+phobes.

Concernant la lutte contre les violences domestiques, le rapport 2023 de l'observatoire des violences domestiques a été publié au mois de juin, accompagné du plan d'action 2023-2028 de lutte contre ces violences (voir partie 1, chapitre 3.2).

En matière d'égalité dans le monde du travail, plusieurs ateliers ont été proposés aux entreprises au fil de l'année, en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et la Fédération des entreprises romandes (FER)-Genève, afin de promouvoir l'égalité dans la sphère professionnelle, en encourageant notamment le partage d'expérience entre les entreprises.

A l'automne, deux ateliers intitulés « C'est décidé, je me lance ! » ont été organisés pour encourager les femmes à s'engager dans la vie publique, associative ou politique, où elles sont encore minoritaires.

En novembre, la campagne « Violences sexistes et sexuelles : finissons-en ! » a été déployée à travers une large programmation événementielle, pour rappeler l'urgence d'une mobilisation collective contre ces violences, dont les femmes et les personnes LGBTIQ+ sont très majoritairement victimes.

### Genève internationale et solidaire

Dans un contexte international marqué par des crises multiples, une polarisation croissante et un désengagement progressif des Etats envers le système multilatéral, le rôle de Genève comme lieu de dialogue neutre et centre de compétences en matière de paix, d'humanitaire et de droits humains reste crucial. Conscient de cet enjeu, le Conseil d'Etat a redoublé d'efforts pour consolider cette identité unique.

En réponse au conflit au Proche-Orient, le Conseil d'Etat a appuyé l'ONG Principles for Peace, pour son initiative rassemblant des acteurs israéliens et palestiniens issus des différents milieux. Il a également octroyé une aide d'urgence destinée aux victimes du conflit au Liban. Le Conseil d'Etat a poursuivi son appui à des organisations de médiation telles que le Centre pour le dialogue humanitaire et s'est engagé dans des crises humanitaires moins médiatisées, notamment au Soudan, en Libye, en Egypte, au Tchad et en Afghanistan, réaffirmant ainsi son engagement envers les plus vulnérables.

Pour marquer le 75<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève, le Conseil d'Etat a organisé une série d'événements pour rappeler leur importance. Fidèle à la vocation de Genève comme bastion des droits humains, il a soutenu de nombreux projets dans ce domaine, dans un contexte de recul global des droits. L'accession de la Suisse à la présidence du Conseil des droits de l'homme a donné une résonance particulière à ces actions.

Afin de renforcer l'universalité, le Conseil d'Etat a facilité l'installation de sept nouvelles ONG et de deux missions permanentes de pays en développement, et renforcé l'accueil des participantes et participants aux conférences internationales dans le cadre de la nouvelle convention avec le CAGI. Deux programmes de formation ont été lancés pour mieux intégrer les diplomates et acteurs civils des pays du Sud dans les processus multilatéraux.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Conseil d'Etat a renouvelé sa convention avec MSF Suisse, incluant un volet santé planétaire, et prolongé son soutien au programme *2050Today*, dédié à la réduction de l'empreinte carbone des organisations internationales. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a soutenu 76 projets de coopération et renouvelé le contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération pour la période 2025-2028, consolidant ainsi son engagement en faveur d'un développement durable et solidaire.

En matière d'infrastructures, le Conseil d'Etat poursuit l'accompagnement du CERN dans son projet de nouveau collisionneur et soutient les chantiers de rénovation d'organisations internationales. Parmi eux, la modernisation du Palais des Nations (88 millions financés par le canton) se poursuivra jusqu'en 2028, tandis que l'OIM prévoit un nouveau bâtiment grâce à un financement suisse de 72 millions (dont 21,6 millions prévus pour le canton). La hausse des coûts de construction reste toutefois un défi majeur.

Face aux défis globaux, le Conseil d'Etat confirme son engagement indéfectible à promouvoir Genève comme pilier du multilatéralisme, garant des droits humains et moteur des initiatives pour la paix et la durabilité.

### Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2024, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une quinzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 150 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant une analyse approfondie sur l'écart salarial entre femmes et hommes dans le canton de Genève en 2020. Par ailleurs, l'office a diffusé deux modules interactifs en ligne sur le site Statistique Genève :

- le premier porte sur la santé des résidentes et résidents du canton. Ce module permet de générer des graphiques, illustrant les résultats genevois 2022 de l'enquête suisse sur la santé et ceux des enquêtes précédentes, de les comparer à ceux de l'ensemble de la Suisse selon diverses caractéristiques sociodémographiques (sexe, groupe d'âges, origine ou niveau de formation) ;
- le second réunit un choix cohérent d'indicateurs en lien avec la problématique de l'inégalité entre femmes et hommes. Pour chacun des thèmes traités, le module propose des graphiques et un bref commentaire statistique. Chaque thème est complété par un texte du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), qui en synthétise les enjeux ;
- de son côté, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré deux notes « Projections de ménages pour l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050 » et « Revenus et inégalités économiques dans le Grand Genève : note méthodologique et premiers résultats ».

### Genève Aéroport

Le Conseil d'Etat et Genève Aéroport ont conclu une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2024-2029, qui fait l'objet d'un recours. Cette convention s'inscrit dans les missions, visions, valeurs, cadre légal et stratégie de l'aéroport. Elle fixe les jalons d'un développement maîtrisé et adapté à l'évolution du transport aérien, tout en garantissant la sécurité des passagers, en améliorant leur accueil et en prévoyant des mesures destinées à limiter les nuisances dues au trafic aérien (bruit, pollutions atmosphériques et émissions de gaz à effet de serre).

---

## A05 - Transparence de l'information, médiation et surveillance

---

### Audits et expertises du service d'audit interne

Pendant l'année 2024, le service d'audit interne (SAI) a remis 37 rapports concernant l'Etat central (18), des entités de droit public (7) et des entités subventionnées (12).

Parmi ces audits, le SAI a procédé à :

- 3 audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés ;
- 28 audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et l'économie des moyens utilisés pour délivrer les prestations ;
- 5 audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance et l'organisations des systèmes d'information ;
- 1 audit sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent plus de 200 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat et à une meilleure économie des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

Le SAI a effectué par ailleurs le suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité, en 2024, plus de 210 suivis.

**Investigations du groupe de confiance**

En 2024, le Groupe de confiance a poursuivi son activité en matière de protection de la personnalité et des lanceurs d'alerte, avec notamment 7 demandes d'investigation pour l'année 2024, dont 5 pour le petit Etat, et 14 signalements d'irrégularités qui lui ont été adressés, tout partenariat en matière de loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Etat (LPLA) inclus. En parallèle, 584 entretiens, individuels ou collectifs et tous publics confondus, ont également été organisés au Groupe de confiance en matière de protection de la personnalité (RPPers), tandis que la médiation continue d'être régulièrement mise en place, avec 13 processus, dont 8 pour l'Etat de Genève, équivalant au total à 16 séances. Il est observé que l'intérêt en matière d'intervention pour un collectif augmente depuis plusieurs années, avec 5 situations pour l'année 2024, dont 3 pour le petit Etat. S'agissant des projets en cours, le travail initié en 2023 en matière de communication s'est matérialisé en 2024. En juin, la vidéo de présentation du Groupe de confiance a été diffusée à l'ensemble du personnel du petit Etat et des établissements affiliés, la lettre d'information traditionnelle est devenue un blog à l'automne et une nouvelle identité visuelle propre au Groupe de confiance a été réalisée par une graphiste, son utilisation étant prévue dès le premier trimestre 2025.

Le nombre de nouvelles situations relevant du RPPers pour l'année écoulée est de 344, y compris celles des établissements affiliés, sur un total de 408 dossiers traités par le Groupe de confiance en 2024.

<b>Evolution des nouvelles situations (arrondi)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Etat de Genève	64 %	64 %	67 %	67 %	65 %
Etablissements affiliés	36 %	36 %	33 %	33 %	35 %

### Contrôle de la conformité des décisions communales

L'autonomie des 45 communes genevoises est garantie par la législation fédérale et cantonale en vigueur. Comme le prévoit la loi sur l'administration des communes, elles sont placées sous la surveillance du Conseil d'Etat. Rattaché au département des institutions et du numérique, le service des affaires communales (SAFCO) est chargé du contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux et de la surveillance des finances communales. Composé d'une section administrative et juridique ainsi que d'une section financière, le service des affaires communales soutient et accompagne les communes et collabore étroitement avec l'Association des communes genevoises (ACG).

En 2024, le SAFCO a examiné la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a aussi procédé à l'examen des budgets 2024 et des comptes 2023 des 45 communes.

Dans la perspective de la nouvelle législature communale à venir, il a entamé également une réflexion sur le développement d'outils de communication destinés à favoriser les échanges et l'accompagnement des membres des exécutifs et législatifs communaux dans l'accomplissement de leurs tâches.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024, le SAFCO a traité 1004 délibérations communales. Le peuple s'est prononcé sur 11 référendums communaux, 5 ont été acceptés, 6 ont été refusés.

### Vérification de la validité des délibérations communales

Type	2022	2023	2024
Nombre de résolutions	108	129	100
Nombre de communications	149	179	136
Délibérations traitées	983	940	1'004
Total actes communaux traités	1'240	1'248	1'240
Nombre de « pris acte »	309	327	252
Nombre de « transmis pour suite »	26	40	34
Décisions exécutoires	216	235	221
Délibérations approuvées par décision départementale	685	640	730
Délibérations approuvées par arrêté du Conseil d'Etat	3	6	3
Nombre de délibérations annulées par arrêté du Conseil d'Etat	2	0	1
Nombre de délibérations soumises en votation populaire	2	8	11

**Surveillance de la bonne application de la LIPAD**

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

**Médiation administrative**

A la suite de la mise en veille du bureau de médiation administrative (BMA), les éléments importants de l'activité du BMA en 2024 seront abordés dans son prochain rapport.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

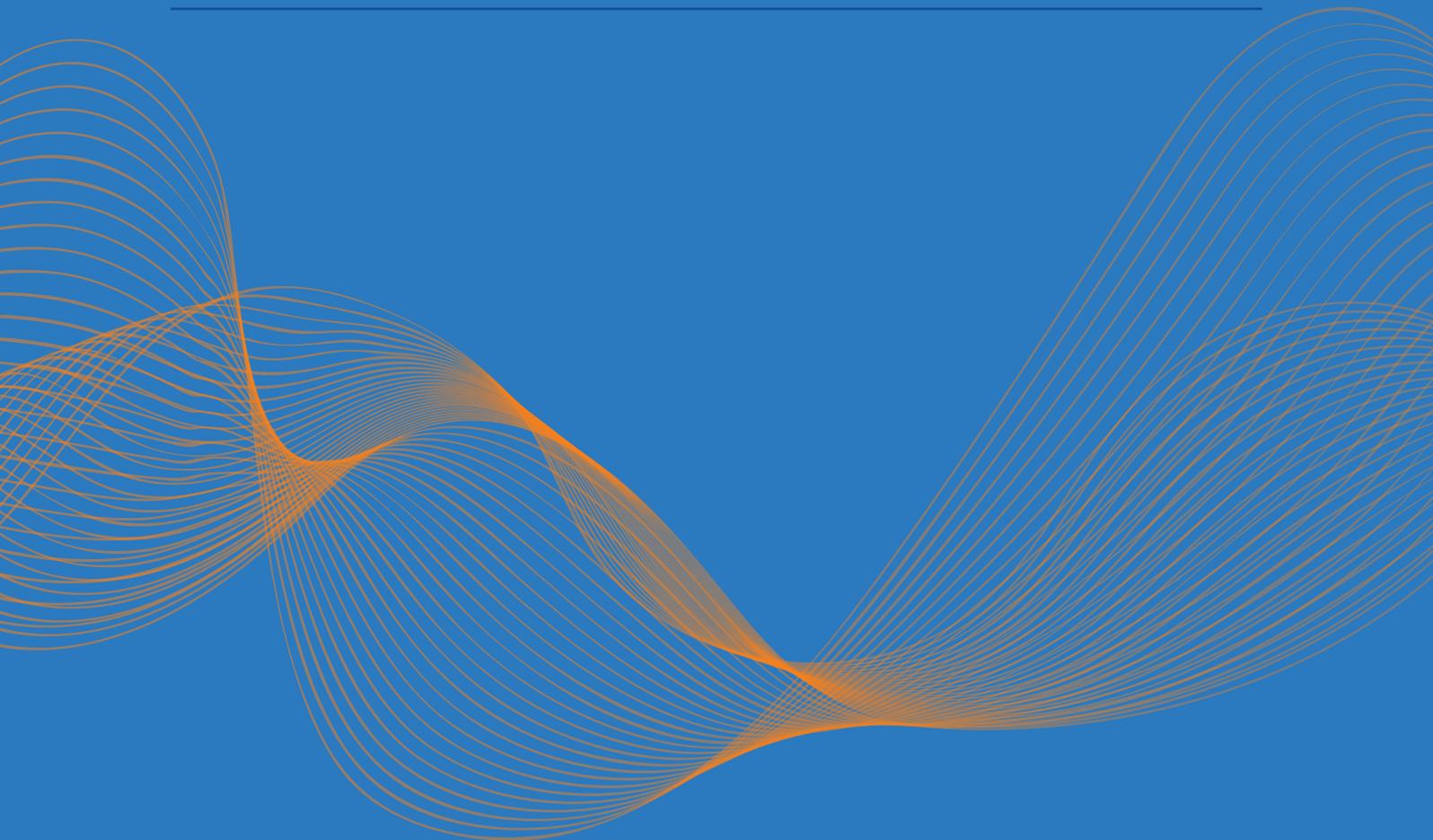
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Etats-majors et prestations transversales

---



---

## BO1 - Etats-majors départementaux

---

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux (CSG) prépare chaque mardi matin la séance hebdomadaire du Conseil d'Etat. Durant l'année 2024, une dizaine de réunions complémentaires du collège se sont déroulées en sus des séances hebdomadaires. Ces séances d'une demi-journée ont permis l'étude de divers thèmes transversaux ainsi que le suivi de nombreux travaux.

Dans le cadre d'auditions, le collège a suivi l'évolution de divers dossiers transversaux en lien avec les enjeux globaux des dossiers fédéraux, l'avancement de travaux de projets tels que G'Evolve, le projet *once only* portant sur la simplification administrative pour les usagères et usagers de l'administration, ou encore celui de la démarche Genève prospective.

Par ailleurs, le collège a organisé deux séances du comité stratégique RH « Travailler autrement » en présence de la conseillère d'Etat chargée du DF et a travaillé, comme chaque année, sur le plan d'intention des investissements (PII) relatif aux besoins informatiques des départements.

## BO2 - Gestion transversale et départementale des ressources humaines

### Plan de lutte contre l'absence

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du plan de lutte contre l'absence, ayant pour ambition de stabiliser, puis réduire le taux d'absence et de diminuer son coût. La filière ressources humaines (RH) a été mobilisée sur le thème de l'absence et des outils de pilotage et de suivi de l'absence plus adaptés aux besoins ont été mis à sa disposition. Désormais, les RH disposent d'indicateurs permettant de mener des analyses sur l'absence et d'un soutien renforcé de l'office du personnel de l'Etat afin d'avoir un suivi opérationnel harmonisé des absences au sein des départements.

Une analyse approfondie des déterminants des absences de longue durée a mis en exergue l'importance des stratégies de prévention en amont ou dès le début de l'absence, ainsi que l'accompagnement précoce des collaboratrices et collaborateurs en difficulté. Dans cette optique, les travaux menés en 2024 se sont concentrés sur l'accompagnement de façon plus rapprochée des personnes en absence, pour en réduire la durée. Par ailleurs, des démarches collectives visant à s'occuper des personnes présentes sont en cours dans plusieurs départements.

Enfin, le dispositif renforcé en matière de médecine conseil a fait l'objet d'un bilan après 18 mois de fonctionnement. Le bilan est positif et quelques améliorations ont été réalisées afin d'optimiser la nouvelle procédure.

### Santé et sécurité au travail

Pour répondre à ses obligations en tant qu'employeur en matière de santé et de sécurité au travail, l'Etat a mis en place des formations en ligne destinées aux correspondantes et correspondants santé et sécurité ainsi qu'aux managers. Ces formations portent sur le fonctionnement du système de l'Etat, les rôles des différents acteurs, ainsi que l'identification et la gestion de situations à risques.

### Projet pilote sur l'anonymisation des CV dans les processus de recrutement

Dans le cadre du projet de loi 12714, sur demande des députés, le DF a mené à bien un projet pilote axé sur le recrutement anonyme. Les résultats de ce projet ont souligné la valeur ajoutée des tests de compétences dans le cadre des recrutements pour des fonctions techniques avec un grand nombre de candidatures.

## **BO3** - Gestion financière transversale et départementale et achats

### Gestion financière

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée par l'initiation de divers projets concernant des améliorations des systèmes d'information comme l'intégration de la nouvelle version de la norme internationale visant à harmoniser les données liées au trafic électronique des paiements, la refonte de l'outil de gestion et de pilotage des budgets de fonctionnement de l'Etat, le traitement dématérialisé et automatique des factures fournisseurs à l'interne de l'Etat ainsi que la mise en œuvre technique de la réforme du recouvrement (rapport N° 174 de la Cour des comptes). Concernant ce dernier point, un projet de modification du règlement relatif au recouvrement a également été préparé fin 2024.

### Gestion des achats

En 2024, la centrale commune d'achats (CCA) a permis de réaliser une économie globale de 42,1 millions de francs par rapport aux prix publics. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à environ 4,5 millions de francs.

La CCA poursuit ses efforts dans l'application des principes du développement durable, notamment lors des appels d'offres. Elle montre l'exemple en exigeant, dans le cadre des marchés publics, la livraison de produits fabriqués dans le respect des critères de rentabilité, de l'environnement, de la protection de la santé et de la responsabilité sociétale. Il peut également être tenu compte de manière appropriée de l'engagement du fournisseur sur le système de formation.

Par ailleurs, en 2024, la fonction achat a été fortement sollicitée par les organes de surveillance. D'une part, le service d'audit interne a remis son rapport N° 24-14 relatif à la gestion de la gouvernance des achats de l'Etat en juin 2024. Cela a permis d'initier quatre projets qui devraient être finalisés en 2025 et 2026. Ces projets concernent l'identification et la coordination des achats de services transverses Etat, la revue de la mission, du rôle et du périmètre de la CCA, l'analyse des outils informatiques d'achat et la définition d'objectifs et d'indicateurs de performance achat. D'autre part, à fin 2024, la Cour des comptes a remis son rapport N° 195 relatif aux acquisitions de prestations de services et attribution de mandats.

## BO4 – Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Le programme de transition écologique des bâtiments constitue le projet stratégique de l'office cantonal des bâtiments (OCBA). Il est financé par des crédits d'un montant total exceptionnel de 1,3 milliard de francs. L'organisation et la gouvernance de l'office se sont adaptées pour atteindre les objectifs tout en poursuivant les activités courantes. Les premiers postes demandés ont été pourvus. Afin d'accélérer la réalisation des travaux et participer activement à la politique énergétique du canton, plusieurs partenariats et conventions de délégation de maîtrise d'ouvrages sont développés (UNIGE, HUG, PJ, FMB/SSE) et des contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage étendue sont en cours de finalisation.

Parmi les réalisations 2024, on peut citer la poursuite des travaux sur les embrasures (Henri-Fazy 2 et Hôtel-de-Ville 11) et de haute performance énergétique, la mise en service du chauffage à distance à la Jonction, la rénovation de la chaufferie de Lullier ou encore l'installation d'une centrale biosolaire à Pontets 33. L'électrification de la flotte automobile et l'installation de bornes de recharge se poursuivent également.

La deuxième et dernière étape des travaux du Collège Rousseau s'est achevée avec succès, le chantier de l'Hôtel des Archives touche à sa fin et la rénovation du bâtiment central d'Uni Bastions se poursuit, pour une livraison prévue en 2027.

Les concours d'architecture pour la patinoire du Trèfle-Blanc, le Centre de formation professionnelle nature et environnement et l'HEPIA de Lullier ont été finalisés. Celui pour le Centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université de Genève a démarré.

Les études ont débuté pour la patinoire du Trèfle-Blanc et se sont poursuivies pour l'école secondaire II à Confignon, le complexe de Bernex (cycle d'orientation et centre de formation professionnelle santé) ainsi que pour le nouvel Hôpital des enfants. Les chantiers de la Haute école de santé à Champel et d'extension/surélévation de cycles d'orientation ont démarré et le crédit de réalisation pour l'ESII à Meyrin a été voté.

De nouveaux locaux ont par ailleurs été loués au chemin des Olliquettes 10 pour absorber l'augmentation des effectifs du pouvoir judiciaire. Le bâtiment modulaire pour le Centre de formation professionnelle santé provisoire à Lancy ainsi qu'une école de pédagogie spécialisée (ECPS) au quai du Seujet ont été mis en service. Les recherches se poursuivent pour répondre aux besoins d'ouverture d'ECPS.

## B05 – Systèmes d'information et numérique

En 2024, l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) continue, avec les départements, à promouvoir la cyberadministration. Un moteur de recherche enrichi et l'ajout de nouvelles fonctionnalités telles qu'une messagerie sécurisée optimisent l'expérience numérique des usagers. 165 e-démarches créées à ce jour facilitent la vie des citoyennes et des citoyens et le traitement d'environ un million de demandes par an.

Afin de rendre possible le développement de la cyberadministration, l'OCSIN continue de fluidifier ses interactions et sa collaboration avec les départements. Ces efforts visent à synchroniser les ambitions numériques de l'Etat avec les capacités opérationnelles des parties prenantes, favorisant ainsi une transition numérique efficiente et cohérente.

Plus concrètement, l'OCSIN apporte son expertise et son soutien aux nombreux projets métiers basé sur l'intelligence artificielle (IA) qui sont identifiés (plus de 60 initiatives en matière d'IA recensées à ce jour), notamment grâce à l'acquisition de processeurs graphiques (GPU) pour les centres de calcul qui permettent le développement d'IA génératives sécurisées destinées à l'administration cantonale, en vue d'une amélioration continue des services publics.

L'OCSIN avance également à un rythme soutenu sur les projets de numérisation des métiers, que ce soit dans le cadre de la concrétisation de lois d'investissement déjà votées par le Grand Conseil, par exemple dans le domaine de la formation, de la santé ou de la migration, ou dans l'élaboration de nouveaux projets visant à créer des systèmes d'informations ou à faire évoluer des systèmes d'informations existants, notamment dans le domaine de la fiscalité, de la cohésion sociale ou des énergies.

Pour le personnel de l'Etat, l'OCSIN a lancé le déploiement d'un poste de travail moderne et sécurisé, accompagné d'une solution de gestion des appareils mobiles et tablettes. Ces initiatives visent à améliorer la mobilité et le travail à distance, tout en renforçant la sécurité des équipements connectés.

Finalement, en réponse au risque sismique, un nouveau centre de calcul distant, situé à 200 km de Genève, a été inauguré. Ce site garantit la continuité et la sauvegarde des données en cas de catastrophe naturelle affectant le territoire genevois, tout en offrant une capacité accrue pour répondre à la croissance des besoins informatiques. Il respecte par ailleurs les normes les plus strictes en matière de sécurité et de durabilité énergétique.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

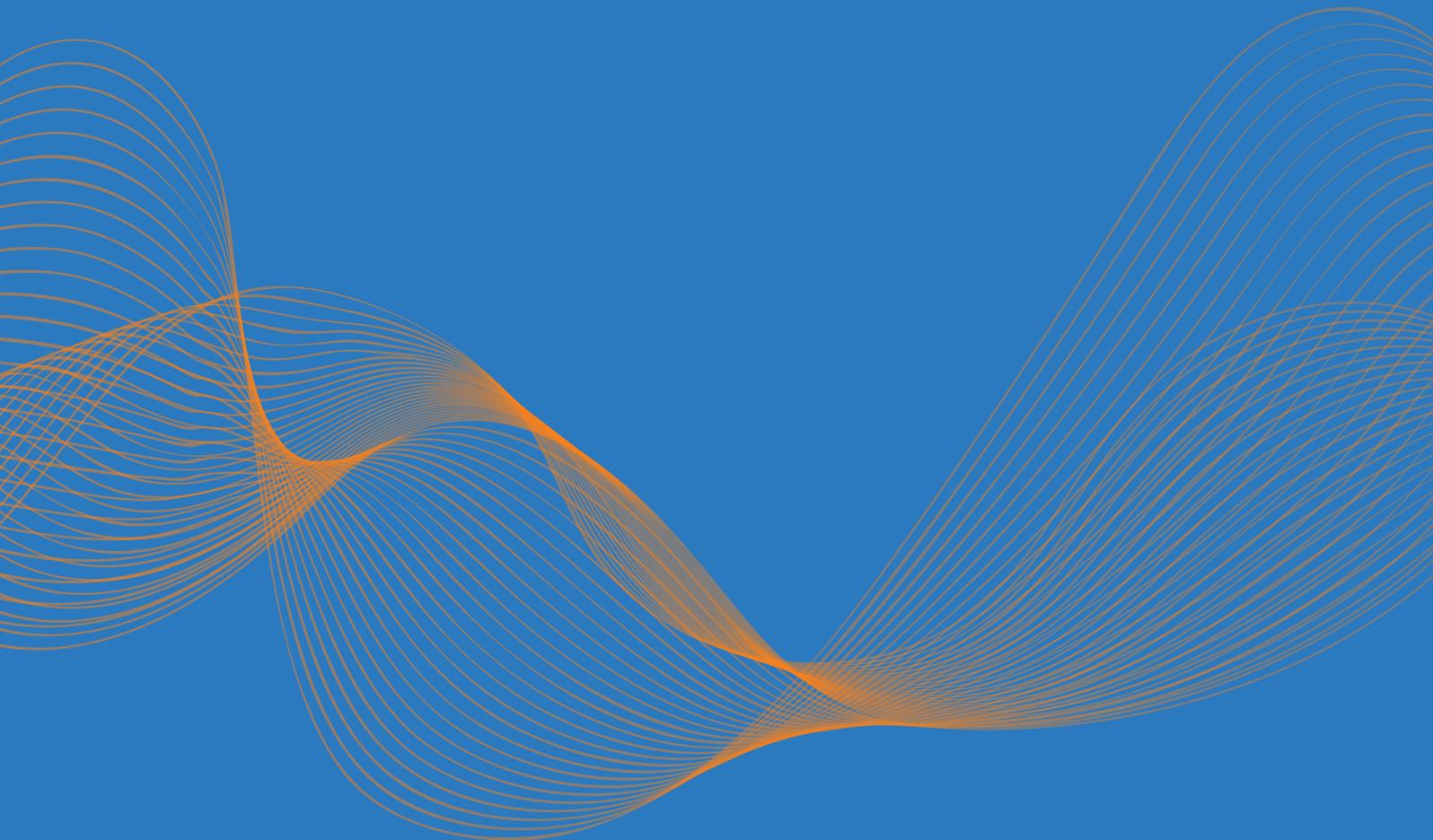
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Cohésion sociale

---



# CO1 - Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

En 2024, les services de l'administration ont poursuivi leurs activités relatives aux affiliations et subsides d'assurance-maladie, à l'action sociale et au soutien à la formation.

## Assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 25'423 lettres aux personnes ayant élu domicile ou annoncé une naissance à Genève en 2024, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 2'053 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 25'830 lettres de contrôle d'affiliation aux personnes frontalières exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français).

## Subsides d'assurance-maladie

La contribution du canton à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

En 2024, le SAM a vu le nombre de ses bénéficiaires augmenter. Le nombre de bénéficiaires du subsidie ordinaire est ainsi passé de 137'911 à 139'081 entre 2023 et 2024. S'agissant des montants des subsides ordinaires, ceux-ci ont à nouveau été augmentés pour l'année 2024 en faveur de certaines catégories de bénéficiaires en tant que mesure de soutien visant à protéger leur autonomie financière et leur pouvoir d'achat dans un contexte de fort renchérissement des coûts de la vie.

L'augmentation globale du montant des subsides découle de la hausse des primes et de son impact sur les montants des subsides complets (service des prestations complémentaires et Hospice général), ainsi que de l'augmentation des montants des subsides ordinaires, prolongée pour 2024.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant leur prime d'assurance-maladie ou une partie de cette dernière est de :

	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiant de l'aide sociale	28'316	147'121'392
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI	29'513	207'498'117
Personnes ayant droit à un subsidie partiel en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	139'081	301'339'381
Total	196'910	655'958'890

### Couverture des primes en cas d'insolvabilité

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à hauteur de 85 %, des primes arriérées, des participations aux coûts échus, des intérêts moratoires et des frais de poursuite des personnes assurées insolvables (art.64a LAMal). Cette dépense est en forte baisse, confirmant la tendance depuis 2020 résultant de la mise en œuvre du contreprojet à l'IN170 et se situe en 2024 à 36'242'545 francs.

### Aide sociale

En 2024, le nombre de dossiers d'aide sociale bénéficiant d'un soutien financier a augmenté de 10,7 % par rapport à décembre 2023. Le total s'élève désormais à 16'904 dossiers, soit 1'634 de plus qu'à fin 2023. Cette progression dépasse celle enregistrée en 2020, une année déjà exceptionnelle en raison de la crise sanitaire.

Le nombre de demandes d'aide financière a fortement augmenté cette année, avec une moyenne mensuelle de 693 dossiers évalués (+ 20 % par rapport à 2023). Parmi ces demandes, le nombre de nouveaux dossiers ayant effectivement bénéficié d'un soutien s'élève à 481 par mois en 2024, contre 393 en 2023 (+ 22 %).

Tous les profils de bénéficiaires sont touchés par cette hausse, avec des augmentations particulièrement marquées pour certains groupes :

- personnes seules (+ 23 % par rapport à 2023)
- 26-39 ans (+ 20 %)
- 60 ans et plus (+ 39 %)
- titulaires d'un permis B autorisation de travail (+ 35 %)
- personnes ayant un revenu du travail à l'entrée dans le dispositif (+ 24 %).

En revanche, les entrées à l'aide sociale de personnes en fin de droits auprès des assurances chômage semblent avoir diminué au cours des deux dernières années. Cela suggère qu'une partie croissante des dossiers entrant actuellement à l'aide sociale concerne des personnes n'ayant pas suffisamment cotisé pour bénéficier d'un droit au chômage.

Cette forte augmentation doit être mise en perspective avec l'accroissement des sollicitations observées au sein des services sociaux des communes genevoises et la pression croissante sur certaines associations sociales ces deux dernières années. Alors que le taux d'aide sociale diminue dans d'autres cantons, la précarité s'intensifie dans le canton de Genève.

Parallèlement à la hausse des nouveaux dossiers, une diminution des sorties est observée par rapport à 2023 avec 327 sorties mensuelles en moyenne en 2024, contre 338 en 2023. Parmi ces sorties, la part liée à un retour à l'emploi reste importante même si elle baisse de 3 % (de 42 % en 2023 à 39 % en 2024). Cette baisse pourrait s'expliquer par une conjoncture économique moins favorable (le taux de chômage est en hausse en 2024) et par le volume important de nouvelles situations qui fait mathématiquement baisser le pourcentage.

En projection, les prestations nettes versées aux usagères et aux usagers sont estimées à 439,4 millions de francs au 31 décembre 2024. Cela représente une hausse de 10,8 % par rapport à 2023.

Action sociale	2022	2023	2024 (fin octobre)
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	14'525 + 1,2 %	15'270 + 5,1 %	16'904 + 10,7 %
Dossiers sans aide financière	1'846 - 2,3 %	1'788 - 3,1 %	1'873 + 4,75 %
Nombre total de dossiers	16'371	17'058	18'777 + 9,6 %
Nombre total de personnes suivies	26'338 + 0,03 %	27'439 + 4,2 %	30'072 + 9,6 %
Total des prestations sociales versées (en mios de francs)	375 (chiffre non audité)	396,5 + 5,8 % (estimation)	439,4 + 10,8 % (estimation)

### Insertion socioprofessionnelle

En 2024, 7,3% des dossiers d'aide financière ont connu une (re)prise d'emploi et sont sortis de l'aide sociale, soit une diminution de - 1,3 % par rapport à 2023 (8,6 %). Ceci s'explique par deux phénomènes : d'une part l'augmentation du nombre de dossiers en charge sur les douze derniers mois (+ 8 %) et d'autre part une diminution des sorties pour emploi (- 7 %).

La diminution des sorties s'inscrit dans un contexte macroéconomique cantonal défavorable avec un taux de chômage s'élevant à 4,3 % versus 3,8 % à fin 2023.

En moyenne, en 2024, 1'030 personnes par mois suivies à l'aide sociale ont été accompagnées par le service d'insertion professionnelle de l'Hospice général, soit 104 personnes de plus que la moyenne 2023 (926). Ceci est une conséquence de l'augmentation des nouveaux dossiers (dont une partie sont orientés vers un parcours d'insertion) et de la diminution des sorties sur emploi.

37% des personnes ayant bénéficié d'un suivi par ce service se sont réinsérées professionnellement au terme du suivi (sortie de l'aide sociale par un retour à l'emploi). Environ 10 % sont sortis de l'aide sociale pour d'autres motifs (notamment autres prestations sociales, déménagement, etc.) et 52 % continuent un suivi d'insertion sociale. En moyenne la durée du suivi par un conseiller ou une conseillère en insertion professionnelle du SIP est de 16 mois (pour l'ensemble des sorties en 2024).

Parmi les dossiers d'aide financière en 2024, en moyenne 13,8 % ont un revenu qui ne leur permet néanmoins pas de sortir de l'aide sociale (13,3 % en 2023).

### Soutien financier individuel à la formation

Durant l'année scolaire 2023/2024, le nombre de demandes de bourses et prêts d'études a augmenté de 11% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette augmentation s'explique, en partie, par une communication réalisée pour la première fois à l'attention des parents des élèves en dernière année du cycle d'orientation. Malgré cette augmentation, le nombre de réponses positives reste stable.

### NOMBRE DE DEMANDES REÇUES ET ACCORDÉES

Année scolaire	2022-2023	2023-2024
Demandes reçues	9'388	10'478
Soutiens octroyés	4'970	5'303

### RÉPARTITION DES BOURSES PAR NIVEAU DE FORMATION

	2023/2024
Université et Ecole polytechnique fédérale	896
Ecole de maturité gymnasiale	872
Autre formation générale	1'297
Apprentissage plein temps	833
Apprentissage et formation professionnelle pratique	702
Hautes écoles spécialisées	555
Formation professionnelle supérieure	117
Maturité professionnelle	31

### Autres aides financières versées

En plus des bourses et prêts d'études *stricto sensu*, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation.

- Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/CFC) de combler cette lacune.
- Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2024, le SBPE a reçu 9'825 demandes de CAF et en a octroyé 5'973

Prestations (en francs)	2023	2024
Bourses d'études	47'963'682	51'593'320
Soutien scolaire <sup>1</sup>	453'499	544'110
Chèques annuels de formation	4'279'772	3'635'221

<sup>1</sup> Prestation transférée au DIP au 31.12.2024

### Soutenir les personnes souffrant d'addiction(s)

En 2024, le Conseil d'Etat a soutenu financièrement l'association Argos, l'association Première ligne et la fondation Phénix pour leurs activités de prise en charge sociale des personnes souffrant d'addiction(s).

L'association Argos a revu l'organisation de ses prestations et a créé un nouveau pôle hébergement comprenant deux centres résidentiels de court à long terme et cinq appartements accompagnés. Le centre résidentiel à moyen terme (CRMT) a accueilli 23 personnes en 2024 (27 personnes en 2023), ce qui représente un taux d'occupation de 83,84% (67,61% en 2023). Le Toulourenc - centre résidentiel à long terme - a accueilli 28 personnes en 2024 (16 personnes en 2023), ce qui représente un taux d'occupation de 84,09 % en 2024 (67,78 % en 2023). Le taux d'occupation des places en appartement accompagné est de 133 % en 2024 (100 % en 2023). Concernant le pôle Occupation-Insertion, le taux d'occupation des ateliers d'insertion professionnelle a été de 94,35 % en 2024 (119,42 % en 2023) et de 106 % en 2024 (21,06 % en 2023) pour le semi-résidentiel (uniquement en journée).

Quant au pôle centre de jour (l'Entracte), il est toujours très sollicité et a connu un taux d'occupation de 183 % en 2024 (141,27% en 2023).

L'association Première ligne, à travers le Plan Crack adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2023, propose aux usagers et usagères de crack neuf places d'hébergement d'urgence au Passage (Armée du Salut) et trois places réservées prioritairement aux femmes au CausE. Le taux d'occupation des places au Passage s'élève à 91 % en 2024, avec 41 hommes ayant pu bénéficier d'un lit. Le CausE a accueilli 13 personnes (7 hommes et 6 femmes) au cours de l'année 2024, pour un total de 962 nuitées. Le Pôle a poursuivi la mise en place d'ateliers d'insertion, pour un nombre total annuel de 3'592 heures de travail d'ateliers effectués par 92 usagères et usagers différents (respectivement de 3'737 heures d'ateliers en 2023, pour 116 personnes).

### Prévention et lutte contre le surendettement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et suite à l'adoption de son règlement d'application, le 22 mai 2024, la plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement a été constituée en août et s'est réunie trois fois en 2024. Le volet prévention du surendettement a été développé en priorité avec le lancement des travaux d'une future campagne de sensibilisation et de prévention du surendettement. Un nouveau site internet consacré à la problématique est par ailleurs en cours de réalisation.

### Revenu déterminant unifié (RDU)

Le Centre de compétences sur le RDU (CCR-DU) a répondu à 4'422 appels téléphoniques (- 6 %), et reçu 2'178 courriers (- 33 %) et 2'869 courriels (+ 5 %).

Le système d'information du RDU (SI RDU) a connu une légère augmentation du nombre de personnes utilisant le RDU dans le cadre de la délivrance des prestations de leurs services : en 2024, sur 1'212 personnes qui ont accédé au SI RDU, environ 165 collaborateurs et collaboratrices l'ont utilisé quotidiennement. Ces utilisations représentent 31'760 dossiers consultés en moyenne chaque mois dans le système (+ 11 % par rapport à 2023). À cela s'ajoutent encore 25'452 utilisations mensuelles du SI RDU (- 20 % par rapport à 2023, correspondant au départ du GIAP) par les services tarifaires pour établir la tarification des prestations dont ils ont la charge.

# CO2 - Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS repose sur les prestations de l'AVS, les prestations complémentaires fédérales (PCF) et cantonales (PCC) et l'aide sociale (AS).

## Prestations complémentaires AVS

Le nombre de dossiers de prestations complémentaires pour personnes âgées continue d'augmenter, passant de 11'053 en 2023 à 11'197 en 2024 pour les PCF (+ 1,3 %) et de 9'840 à 10'016 pour les PCC (+ 1,79 %).

Le nombre de nouvelles demandes a par ailleurs fortement augmenté (+ 5,7 %) par rapport à la moyenne 2023 alors que nous avons déjà eu une hausse de 14,5 % en 2023 par rapport à 2022.

Le nombre de personnes âgées touchant de l'aide sociale versée par le service des prestations complémentaires a augmenté de 15,5 %, passant de 315 en 2023 à 364 en 2024.

Dès 2025, selon la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, l'aide sociale des personnes âgées à domicile sera transférée à l'Hospice général. L'aide sociale pour les personnes âgées en institution restera du ressort du SPC.

Financièrement, cela représente 274'957'187 francs en PCF, 74'815'086 francs en PCC et 7'926'119 francs en AS, dont un versement à titre de frais de pension de 132'344'023 francs et 12'904'469 francs à titre de frais médicaux.

## Création du service cantonal des seniors et de la proche aide

Dans sa première année d'existence, le service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA) a participé aux travaux du groupe de travail interdépartemental sur les enjeux du vieillissement de la population à Genève (GTIV). Cette première étape d'un plan cantonal 2040 a permis de faire un inventaire des politiques publiques et des prestations existantes. A partir de 2025, ce groupe de travail sera élargi à des acteurs clés représentatifs des enjeux du vieillissement.

Le secteur des structures pour seniors (StS) a été créé en juin pour s'occuper spécifiquement des établissements médico-sociaux (EMS) et des foyers de jour et de jour-nuit. Un chef de secteur a été engagé et le personnel a été renforcé. Le StS s'occupe aussi de la surveillance des entités subventionnées ou financées par le SeSPA.

## Etablissements médico-sociaux (EMS)

En 2024, le financement résiduel cantonal des soins versés aux 54 EMS du territoire s'élève à 167'918 075 francs. Au 31 décembre 2024, on dénombre 4'122 lits de long-séjour et 23 lits de court-séjour. Les EMS ont réalisé 1 497'091 million de journées, soit un taux d'occupation moyen de 99,33 %. L'écart du prix de pension à la charge des pensionnaires est de 85 francs entre le prix le plus bas (188 francs) et le prix le plus haut (273 francs). Le prix de pension moyen s'élève à 239 francs.

C'est le premier exercice comptable du nouveau mode de financement des soins des mandats de prestations. Pour se mettre en conformité avec le financement résiduel des soins de longue durée de la LAMal, les EMS ont contracté des mandats de prestations quadriennaux avec l'Etat vs des contrats de prestations LIAF.

Le SeSPA a poursuivi sa participation active au groupe de travail national en vue de changer d'outil d'évaluation du temps de soins, ainsi qu'à celui du financement des soins de longue durée et de mise à jour de la liste des prestations remboursée par l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). La nouvelle commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux prévue dans la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA) a identifié et posé les priorités de l'évolution des institutions pour la décennie à venir.

### Foyers de jour et de jour-nuit

En 2024, le canton dispose de 12 foyers de jour et de jour-nuit d'une quinzaine de places chacun, offrant ainsi près de 30'000 journées par année. Ils permettent notamment d'offrir du répit aux proches aidants et de prolonger ainsi le maintien à domicile des personnes âgées. Certains de ces foyers sont spécialisés dans la prise en charge de bénéficiaires souffrant de troubles cognitifs sévères apparentés à la maladie d'Alzheimer.

Une réflexion transdisciplinaire a été faite en 2024 en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs du réseau santé-social pour lutter contre l'isolement, détecter précocement des situations complexes ou encore pour identifier des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Les contrats de prestations 2024-2027 ont été finalisés pour un montant total annuel de 10'435'674 francs.

### Proche aidance

La 11<sup>e</sup> Journée cantonale pour le soutien des personnes proches aidantes, organisée dans différents lieux et notamment au Théâtre de l'Espérance pour l'événement du 30 octobre, a remporté un vif succès. En 2024, le bureau de la proche aidance a tenu un stand aux Automotrices afin d'informer et sensibiliser le public à la thématique de la proche aidance et faire connaître les ressources à disposition.

Le département de la cohésion sociale, sous l'impulsion du bureau de la proche-aidance, a élaboré une feuille de route 2024-2028 focalisée sur trois axes, dont la définition d'un statut cantonal. Elle comporte 15 mesures et 23 actions concrètes qui seront mise en œuvre progressivement. Elle complète ainsi les prestations déjà disponibles comme la ligne téléphonique Proch'info, la relève à domicile, des ateliers de sensibilisation proposés aux proches aidants ou aux bénévoles.

### Séjours seniors

Inscrit dans les structures intermédiaires et dans le répit des proches aidants, les séjours seniors de la Nouvelle Roseraie sont en forte augmentation après la période difficile du COVID. L'établissement, situé au-dessus de Vevey, propose des séjours d'une semaine en pension complète et comprends 26 lits.

La moyenne d'âge de 84 ans des bénéficiaires est identique à l'âge moyen d'entrée en EMS. Il s'agit d'une prestation favorisant le maintien à domicile et renforçant le lien social en offrant du répit.

En 2024, la maison de vacances a été ouverte durant 36 semaines et a accueilli 677 personnes (dont 137 nouveaux clients) totalisant 4743 nuitées.

## CO3 - Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes en situation de handicap

### Accueillir les personnes en situation de handicap

Quinze établissements (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap. En 2024, le canton a versé 235 millions de francs de subventions à ces institutions pour un total de 3'358 places au 31 décembre 2024. Parmi ces EPH, trois assurent un accueil mixte, soit aux personnes majeures et mineures en situation de handicap. Trois entités répondent aux besoins de personnes handicapées adultes en complément à leurs prestations d'insertion: ARGOS, l'Atelier Galiffe et Réalise.

72 nouvelles places ont été créées par les établissements durant l'année 2024.

Le département de la cohésion sociale (DCS) a par ailleurs apporté des soutiens financiers spécifiques pour permettre l'accueil de personnes en situation complexe et nécessitant un accompagnement particulièrement intense.

L'année 2024 a été mise à profit pour réfléchir aux conditions-cadre nécessaires à l'atteinte d'objectifs fixés dans le plan stratégique (volume 1) adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2022, notamment l'hébergement à temps partiel, l'accueil en places de répit, le renforcement de l'accompagnement à domicile. Ces réflexions conduiront le Conseil d'Etat, dans le cadre des prochains contrats de prestations avec les quinze EPH, à:

- définir des indicateurs et valeurs cible différenciés pour stimuler l'offre d'hébergement à temps partiel et de répit ;
- modifier le mode de financement de l'accompagnement à domicile, qui passera par une subvention cantonale plutôt que par les remboursements de frais médicaux au sens des prestations complémentaires.

De même, le Conseil d'Etat a modifié, pour l'année 2025, le montant du forfait de dépenses personnelles (FDP) au bénéfice des personnes résidant en institution. Ce forfait passe ainsi de 450 francs à 500 francs mensuels. Ce FDP permet aux bénéficiaires de financer des transports, des camps de vacances ou des sorties de loisirs, de même que d'autres activités de loisir ou de bien-être.

Le Conseil d'Etat a mis à profit l'année 2024 pour mettre sur pied, avec les acteurs institutionnels, les formations du personnel non soignant aux actes médicaux délégués au sein des EPH, et adapté le règlement sur les professions de la santé pour donner à ces EPH le cadre temporel nécessaire à ces formations. Financées à 66 % par une subvention cantonale, le tiers restant par les EPH eux-mêmes, ces formations s'étendront jusqu'à 2028.

L'année 2024 a aussi permis de finaliser le processus de création du nouveau service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE). Les fonctions ont été évaluées et les recrutements achevés en fin d'année. Le SCOPSE déploiera ses contrôles dès 2025.

Enfin, le Grand Conseil a adopté, fin 2024, deux lois permettant de subventionner des investissements de renouvellement de bâtiments et d'ateliers à hauteur de 15,5 millions de francs pour la période 2025 à 2029 (L 13426) et à hauteur de 11 millions de francs pour des dépenses de renouvellement pour les Etablissements publics pour l'intégration (EPI). Dans le même mouvement, le DCS a relancé le travail de planification des besoins, en application de l'art. 10 de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI).

### Soutenir les droits des personnes en situation de handicap

A l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), le canton et la Ville de Genève ont uni leurs efforts pour coordonner le travail d'une trentaine d'institutions, fondations et associations en vue de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'inclusion. Sous la bannière du Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées (BFEH), Genève a ainsi participé aux «Journées nationales d'action pour les droits des personnes handicapées». Avec des soutiens financiers de mécènes, une cinquantaine d'actions ont été conduites par les acteurs associatifs. La Ville et le canton ont cofinancé une campagne de sensibilisation, au sens de l'art. 9 de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations. Point d'orgue de ces journées nationales d'action, la cérémonie de clôture s'est déroulée à Genève le 15 juin à Palexpo, en présence de 350 personnes en provenance de toute la Suisse et sous le patronage de Madame la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.

Le Conseil d'Etat a achevé, en juin 2024, les travaux préparatoires sur l'avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LED-Handicap), lequel a été mis en consultation publique du 12 juin au 20 novembre 2024. L'avant-projet de loi sera adapté en fonction des réponses à la consultation et devrait pouvoir être proposé au Grand Conseil au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2025.

### Orienter les personnes : la commission cantonale d'indication

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. Elle traite plus de 400 dossiers par année et se réunit en moyenne toutes les trois semaines.

La CCI a rendu 155 décisions au cours de l'année 2024, relatives aux admissions et aux transferts internes lors d'un changement de prestations.

### Soutenir les associations proposant des prestations aux personnes en situation de handicap

En 2024, le canton a versé 4,6 millions de francs de subventions aux quatorze associations qui proposent des prestations diverses à l'attention des personnes en situation de handicap, telles que conseils, vacances, séjours de loisirs ou activités culturelles. L'année 2024 aura notamment fait apparaître une problématique jusqu'ici ignorée en lien avec l'application de la loi sur le travail dans les camps de vacances, qui a des conséquences significatives sur leur organisation et leur financement. Les adaptations ont été intégrées au budget 2025 pour assurer la pérennité de ces prestations délivrées par des associations et soutenues par des aides financières fédérales (OFAS) et cantonales.

### Prestations complémentaires AI

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap repose sur les prestations de l'AI, les prestations complémentaires fédérales (PCF) et cantonales (PCC), et l'aide sociale (AS).

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap a augmenté, passant de 7'834 en 2023 à 7'931 en 2024 pour les PCF (+1,2%), de 7'795 à 7'920 pour les PCC (+ 1,6%), et de 169 à 182 en aide sociale (+ 7,7%). Le nombre de nouvelles demandes a par ailleurs très fortement augmenté en 2024 (+ 17 %) par rapport à 2023.

---

Dès 2025, selon la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité entrée en vigueur au 1er janvier, l'aide sociale des personnes en situation de handicap à domicile sera transférée à l'Hospice général, l'aide sociale pour les personnes en institution restera du ressort du SPC.

Financièrement, cela représente 179'134'371 francs en PCF, 90'585'392 francs en PCC et 2'618'271 francs en AS, dont un versement à titre de frais de pension de 63'794'192 francs, et 2'914'029 francs à titre de frais médicaux.

## CO4 - Soutien à la famille et à l'intégration

### Conseiller les familles

Six associations proposent des prestations diverses de consultation, de médiation, d'animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2024, le canton leur a versé 589'810 francs de subventions.

### Soutenir financièrement les familles

Le taux de cotisation des allocations familiales a pu être diminué en 2024, le Conseil d'Etat ayant décidé de le réduire à 2,28 % contre 2,34 % en 2023. Cette baisse, qui a légèrement réduit les charges des employeurs, a été rendue possible par la bonne situation des réserves du fonds cantonal des allocations familiales. Il permet ainsi de libérer des ressources pour les employeurs et indépendants cotisants, tout en préservant l'équilibre du régime.

Le soutien financier aux familles provient également des prestations complémentaires familiales (PCFam) et de l'aide sociale accordée par le service des prestations complémentaires (SPC), avec comme but de favoriser le maintien sur le marché du travail de ménages avec enfants. Le nombre de dossiers est resté stable en 2024, passant de 1'417 dossiers pour 5'148 bénéficiaires à fin 2023 à 1'423 dossiers pour

5'192 bénéficiaires en 2024 pour les PCFam, mais l'on constate une augmentation des dossiers d'aide sociale qui sont passés de 179 dossiers en 2023 à 260 dossiers en 2024 (+ 45 %). En 2024, cela représente des versements de 13'792'234 francs en PCFam et 2'741'079 francs en aide sociale. Dès 2025, selon la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité entrée en vigueur au 1er janvier, l'aide sociale aux familles sera entièrement prise en charge par l'Hospice général.

### Avance et recouvrement des pensions alimentaires

Les résultats de 2024 sont, dans l'ensemble, stables par rapport à ceux de 2023.

L'augmentation du taux de recouvrement, initiée depuis plusieurs années déjà, s'est une fois encore confirmée cette année.

Cette augmentation s'explique notamment par les blocages effectués auprès des institutions de prévoyance (art. 13 et 14 OAiR), qui permettent d'encaisser des montants qui n'auraient jamais pu l'être auparavant, par les possibilités de renseignements désormais autorisées par l'art. 7 OAiR et par une implication plus soutenue de services tiers dans le désendettement des personnes.

	2022	2023	2024
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'085	2'943	2'943
Avec avances	541	54	541
Sans avances	2'544	2'402	2'402
Pensions facturées (en francs)	18'710'968,45	18'230'544,95	18'230'544,95
Avances payées (en francs)	4'545'882,08	4'681'079,12	4'681'079,12
Encaissements s/pensions (en francs)	10'151'356,17	9'999'341,55	9'999'341,55
Taux recouvrement s/pensions	61,53 %	61,83 %	61,83 %

### **Intégrer les personnes étrangères, lutter contre les discriminations**

Le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) a développé le nouveau programme d'intégration cantonal (PIC 3) dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des départements concernés, les communes ainsi que le monde associatif. Le PIC 3 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Au fil de l'année, plus de 200 projets ont été développés et soutenus dans les différents domaines du PIC, tels que l'encouragement préscolaire, l'employabilité, les compétences de base ou encore la lutte contre le racisme et les discriminations.

Le BIC a par ailleurs continué à déployer le dispositif d'Agenda Intégration Suisse (AIS) avec l'ensemble des partenaires impliqués pour accompagner efficacement les 4'000 personnes relevant du domaine de l'asile en matière d'intégration sociale et professionnelle.

## CO5 - Actions en matière d'asile et de migration

### Actions en matière d'asile et de migration

Le nombre de personnes accompagnées par l'Hospice général, dans leur parcours d'intégration à Genève, n'a cessé de croître en 2024 pour atteindre un sommet « historique » de 10'718 à fin octobre (+ 670 soit une hausse de 6,58 %). Comme l'année passée, les trois principaux pays d'origine sont l'Ukraine, suivie de l'Afghanistan et de la Turquie.

Ces chiffres élevés basés sur les effectifs de fin d'année ne reflètent pas le nombre plus conséquent de personnes suivies dans le dispositif durant ces douze derniers mois. Avec 3'751 personnes à protéger (permis S) à fin 2024, l'augmentation est de 299 personnes. Toutefois, dans les faits se sont 4'382 personnes qui ont été prises en charge dans le dispositif (23 entrées pour 17 sorties en moyenne hebdomadaire). Ces rotations nécessitent le maintien d'un dispositif conséquent d'accueil et de primo-intégration, complété d'un plan spécifique visant l'intégration professionnelle rapide de la population active provenant d'Ukraine, élaboré avec le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) et d'autres partenaires, notamment l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

### Emphase sur l'intégration professionnelle rapide et durable

Comme pour les titulaires de permis S, l'accent est mis sur l'intégration professionnelle rapide et durable de l'ensemble des bénéficiaires susceptibles de travailler. Les taux d'emploi à Genève sont bas en comparaison intercantonale. Afin de les améliorer, les partenariats sont inten-

sifiés, notamment dans le cadre du programme genevois « Agenda Intégration Suisse » (AIS) piloté par le BIC. En 2024, 539 bénéficiaires éligibles à l'AIS ont été accompagnés par un conseiller ou une conseillère en insertion professionnelle (CIP).

Par ailleurs, 218 personnes durablement éloignées de l'emploi ont suivi un accompagnement social spécifique (dont 184 éligibles à l'AIS).

Le phénomène de rotation défini ci-dessus est aussi connu pour les autres catégories de permis. Au total plus de 12'490 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le dispositif de l'Aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général en 2024.

Le nombre de requérantes et requérants d'asile (permis N) est relativement stable (1'111, + 67), mais à un haut niveau, au vu de la nouvelle organisation du système de l'asile introduite en 2019 alors que les personnes admises à titre provisoire (permis F) diminuent en effectif (2'151, - 174). Avec une augmentation de 346 personnes, ce sont les personnes réfugiées qui progressent le plus cette année, soit 1'730 personnes au total.

Le nombre de personnes à l'aide d'urgence (ADU) s'élève à 419 (+ 63) alors que celui des étrangers sans permis (ETSP) est relativement stable, avec 520 personnes (+ 15). A noter que sur les 69 personnes ETSP ayant obtenu une conversion de permis, 16 % ont vu leur demande de régularisation refusée (12 % ont obtenu un permis N, 17% un permis F et 55 % un permis B/C/CH).

### Progression conséquente de requérants mineurs non accompagnés

Après une forte progression en 2022 et 2023, le nombre de requérants d'asile mineurs non-accompagnés (ci-après RMNA) a diminué en 2024, s'élevant à 257 (- 43). Inaugurée fin 2023, la plateforme RMNA, fruit d'un partenariat avec l'Hospice général, l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI), la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), ACCES II (Accueil de l'enseignement secondaire II), le Service de protection des mineurs (SPMi) et les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), est opérationnelle et coordonne la politique d'accueil et d'accompagnement des RMNA à Genève. Également inauguré fin de l'année passée par l'Hospice général, le dispositif d'accueil et d'évaluation socio-sanitaire (situé à l'avenue Louis-Casaï 86) dans le cadre d'un partenariat avec la FASe et les HUG est pleinement opérationnel. En 2024, 128 RMNA y ont transité avant d'être orientés vers les nouveaux centres (Ecogia, Augustins et Artisans) ouverts à la suite de la fermeture du centre de l'Etoile fin 2023, ou vers un foyer de la FOJ qui dispose d'un total de 52 places.

En termes d'hébergement, 57 % des personnes disposent de logements mis à disposition par l'Hospice général (32 % en collectif CHC/PHC et 25 % en logement individuel), alors que la majorité des 43 % restants vivent dans des appartements dont ils sont titulaires du bail.

L'augmentation du montant des prestations est en grande partie liée à la hausse du nombre de bénéficiaires d'une part, ainsi qu'à l'évolution des coûts tel que l'augmentation des barèmes d'entretien et des loyers, la hausse des primes d'assurance maladie ainsi qu'au dispositif d'hébergement dont certains sites ouverts courant 2023 sont en exploitation sur 12 mois complets en 2024. Le montant des recettes fédérales est quant à lui en baisse, et s'explique par la constatation de provisions à hauteur de 8,3 millions de francs à la suite de l'annonce du SEM sur les correctifs 2023 et 2024 pour les permis S.

Asile	2022	2023	2023 janv.-oct.
Nombre de personnes prises en charge	9'774	10'177	10'847
Evolution N-1	+ 53,8 %	+ 4,1 %	6,58 %
dont assistées et logées	8'418	8'784	9'459
dont logées seulement	1'356	1'393	1'388
Nombre d'arrivées	5'816	3'056	2'660
Nombre de sorties Aide aux migrants (fins d'assistance et/ou d'hébergement)	2'397	2'653	1'990
Total des prestations versées (en mios de francs)	45,5 + 41,6 %	77,7 + 70 %	130,6

## CO6 - Protection des personnes adultes sous curatelle

### Protection des personnes adultes sous curatelle

La hausse du nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a été continuée et le SPAd a terminé l'exercice 2024 avec près de 4'042 mandats sous sa responsabilité.

En parallèle à son activité de protection des adultes, le SPAd a poursuivi en 2024 sa réorganisation, notamment en préparant sa transformation en Office de protection de l'adulte (OPAD), indépendant de l'OAIS, au 1er janvier 2025.

Enfin, afin de mieux aider et accompagner les adultes les plus vulnérables du canton de Genève, le département de la cohésion sociale et le Pouvoir judiciaire ont poursuivi la mise en œuvre de l'ambitieux programme de réforme intitulé Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir (RePAir).

Chiffres clés	2022	2023	2024
Dossiers actifs et en cours de clôture	3'675	3'966	4'042
dont en cours de clôture	353	353	227
Nouveaux mandats	464	587	588
Opérations financières (nombre)	1'489'037	1'689'948	1'687'175

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

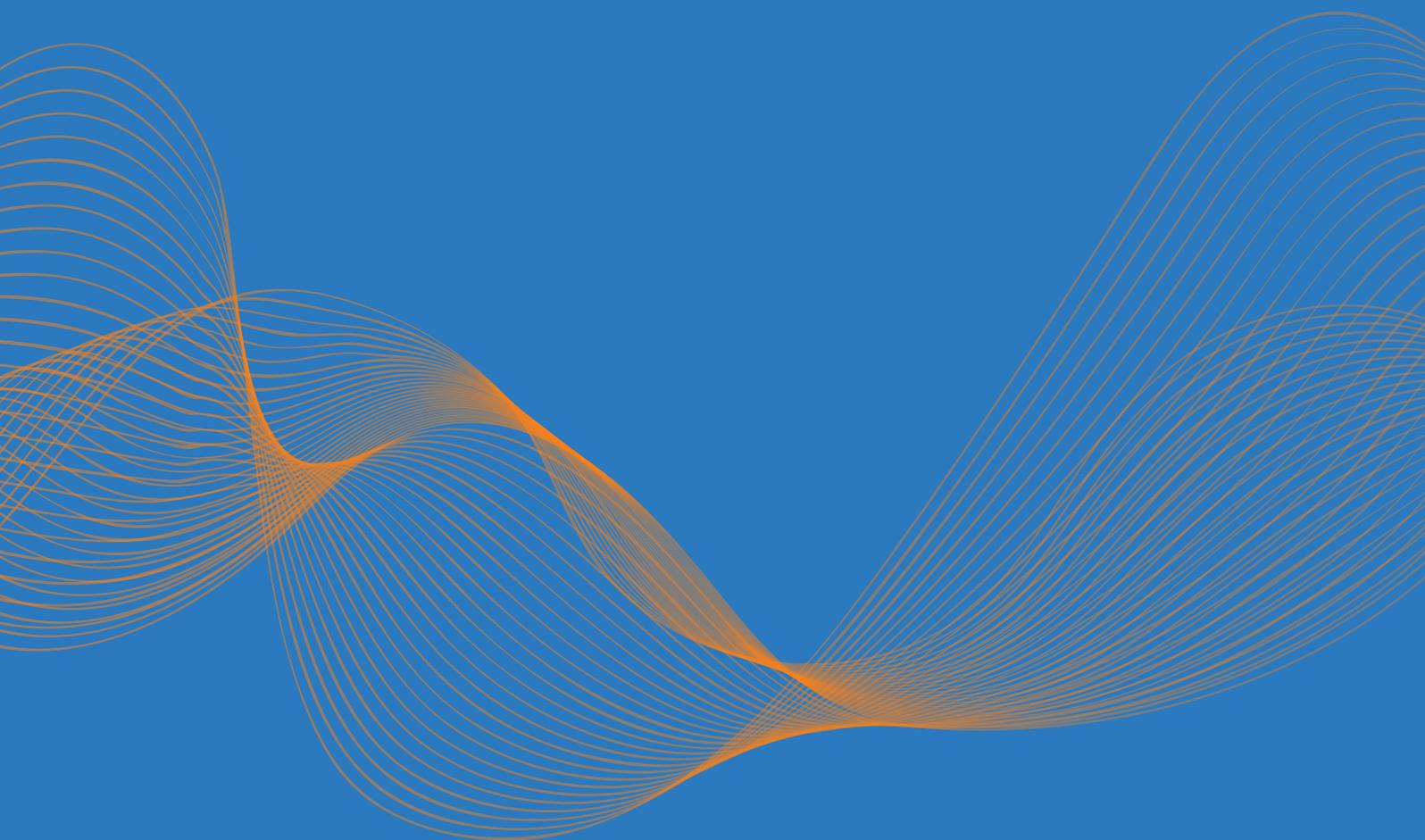
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Culture, sport et loisirs

---



## DO1 - Culture

### Nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique : un tournant

L'année 2024 a débuté avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier, de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), qui marque un changement de paradigme dans la politique culturelle de l'Etat. En particulier, la loi renforce l'importance du canton dans le financement de la culture et la gouvernance des institutions.

Dans le cadre de la LPCCA, le canton a ainsi entamé son retour dans le financement des institutions culturelles. En 2024, il a attribué un montant total de 2,85 millions de francs à une vingtaine d'entités qui n'étaient pas soutenues jusqu'alors par le canton, dont des institutions ou acteurs phares de la scène culturelle genevoise comme la Comédie, l'Association pour la danse contemporaine (ADC), l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) ou encore les festivals Antigone et La Bâtie.

Des projets de lois ont été déposés au Grand Conseil concernant d'autres institutions de premier plan, notamment une participation cantonale à la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève et une subvention de fonctionnement au Théâtre de Carouge. La nouvelle politique de cofinancement des institutions est appelée à monter encore en puissance ces prochaines années.

Parmi les autres grandes missions assignées par la LPCCA figure le principe de cofinancement de la création artistique. A cet égard, le canton a déjà commencé à réintégrer le soutien à la création parmi ses dispositifs d'aide. Il a ainsi lancé, conjointement avec la Ville de Genève, deux mesures de soutien, l'une destinée à la création numérique et l'autre au domaine des musiques actuelles.

### Culture accessible à tout public

Pour répondre à l'objectif fixé dans la LPCCA de rendre la culture accessible à l'ensemble de la population, l'appel à projets Champ libre – culture en tous lieux a été reconduit et développé en 2024. Les projets soutenus proposent une offre culturelle dans des lieux non dédiés, accessibles à toutes et tous, tels que parcs, places publiques, marchés ou même centres commerciaux, pour prendre l'exemple du projet Chantons dans les supermarchés, développé par l'OCG.

Axé sur l'inclusivité, l'appel à projets Métamorphoses a lui aussi été renouvelé. Il s'agit de soutenir les organismes culturels dans leurs efforts pour lever les barrières visibles et invisibles qui restreignent la participation de certains groupes aux activités culturelles et artistiques, notamment en raison de l'origine, de l'âge ou du handicap.

Enfin, le service de la culture a mené une procédure de consultation liée au règlement d'application de la LPCCA. Le projet proposé a rencontré un écho positif auprès des milieux culturels et artistiques. Le règlement devrait entrer en vigueur début 2025.

### Soutiens à la diffusion et aux organisations professionnelles

Dans le cadre de ses activités déjà établies, le canton a aidé un nombre important d'artistes à se faire connaître en dehors de Genève, en ne soutenant pas moins de 157 tournées d'artistes ou groupes genevois. De plus, il a soutenu 29 structures ayant un rayonnement culturel d'importance nationale ou internationale, à l'image de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA).

Il a aussi octroyé des soutiens à seize organisations professionnelles du domaine de la culture, pour les aider à consolider leur activité d'accompagnement de leurs membres et à contribuer à l'amélioration des conditions cadre du milieu culturel, un objectif qui entre pleinement dans les lignes directrices de la politique culturelle cantonale

### Musée de la bande dessinée

Parmi les importants projets culturels portés par le canton, le projet de Musée de la bande dessinée au Grand-Saconnex a connu une impulsion décisive. Constituée en début d'année, la Fondation du Musée de la bande dessinée pilote désormais le projet. Outre les financements privés déjà réunis pour la réalisation du musée, l'Association des communes genevoises (ACG) et le Grand-Saconnex ont validé leur soutien financier et un projet de loi d'investissement est à l'étude au Grand Conseil. Le calendrier actuel prévoit un début des travaux en 2025, pour une ouverture fin 2027.

### Fonds cantonal d'art contemporain

Le fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a poursuivi le projet MIRE, qui consiste en des dispositifs vidéo réalisés par différents artistes et installés dans les gares du Léman Express. Six nouvelles œuvres ont été commandées et diffusées au cours de l'année.

Le FCAC a par ailleurs finalisé le récolement de ses collections d'œuvres mobiles et d'œuvres intégrées. Il s'agit là d'un important travail d'inventaire, qui comprend une vérification physique et un constat de l'état des œuvres.

Parmi ses autres activités, le FCAC a tenu un stand au salon Art Genève et présenté sa bourse de commissariat à la Villa Dutoit. Il a par ailleurs publié un guide des bonnes pratiques en matière de commande publique, en collaboration avec la Fondation pour le droit de l'art.

## DO2 - Sport et loisirs

### Plan stratégique cantonal du sport

Pour répondre aux besoins actuels et à venir de toute la population ainsi qu'aux enjeux relatifs à la relève, des athlètes d'élite et des associations faïtières du sport, le Conseil d'Etat a adopté en début d'année un plan stratégique cantonal du sport pour la période 2024 - 2028. L'objectif de ce plan d'action interdépartemental est d'amener chaque Genevoise et Genevois à une pratique sportive régulière en proposant des prestations d'accès au sport pour toutes et tous et de soutenir le sport d'élite à chaque étape de son évolution.

Dans la lignée de cette feuille de route et à la suite d'une décision du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a pu lancer un nouveau soutien à hauteur de 2 millions de francs destiné aux associations faïtières cantonales. Cette nouvelle aide cantonale vise prioritairement à aider les faïtières à se professionnaliser, que ce soit en matière de gestion administrative et financière, en gestion de ressources humaines ou encore pour le développement de la relève.

Le soutien à la relève élite s'est par ailleurs poursuivi en 2024. A Genève, celui-ci est centré sur douze centres cantonaux, destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

### Infrastructures cantonales

Le projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc, avec sa double glace, a connu une avancée significative avec l'annonce du projet retenu au terme du concours d'architecture. L'image lauréate de la future enceinte située à Lancy, se caractérise par la sécurité optimale du site, l'accès aisé pour le public et les personnes à mobilité réduite, la vision parfaite sur la glace,

les nombreux espaces de restauration, sans oublier une zone qui répond à tous les besoins du club résident, le Genève-Servette Hockey Club. Les projets de construction d'une telle envergure étant souvent soumis à des ajustements, ici liés par exemple au fait que l'évolution du projet s'inscrit dans un contexte qui prend aussi en compte des enjeux de mobilité, d'espaces publics et d'intégration urbaine, la mise en service de la patinoire est envisagée pour 2030, soit un décalage d'environ quinze mois par rapport au calendrier initial.

Alors que les études de faisabilité relatives aux sites identifiés pour accueillir le futur pôle football (Crotte-au-Loup pour l'Académie du Servette FC, la Bécassière pour les élites) se sont poursuivies, en collaboration avec les communes concernées, le nouveau terrain d'entraînement du Servette FC situé à Vessy a été livré au club en novembre, permettant d'offrir des conditions d'entraînement optimales.

### Soutien à l'élite et promotion du sport

En cette année olympique, la mise en valeur du programme de soutien Team Genève s'est illustrée par de nombreuses actions de promotion des athlètes en lice à Paris et par la poursuite du projet 1 Ecole - 1 Athlète, qui a vu plusieurs membres de Team Genève se rendre dans des écoles pour présenter leur discipline et initier les élèves à celle-ci. Des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à l'Euro féminin prévu en 2025, il n'y a qu'un pas. En leur qualité de site-hôte de cinq matchs prévus en juillet 2025, le canton et la Ville de Genève, réunis au sein de l'Association WEURO Genève 2025 aux côtés de partenaires privés et institutionnels, ont poursuivi les démarches d'organisation et d'accueil de l'événement. Parmi celles-ci, une action dans des écoles visant à accueillir des joueuses

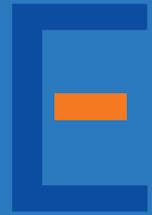
professionnelles a débuté en novembre afin de sensibiliser les élèves au football féminin et promouvoir la place des femmes dans le sport d'élite.

Dans la volonté affirmée du département de la cohésion sociale de promouvoir le sport pour toutes et tous, la deuxième édition de la Fête du sport s'est tenue en septembre, offrant une jolie vitrine à la quarantaine d'associations engagées dans l'événement. Organisée conjointement avec la Ville de Genève et l'Association genevoise des sports, cette fête s'étalant sur quatre jours a vu quelque 10 000 participantes et participants profiter des activités proposées dans le parc des Bastions et en Vieille-Ville.

La découverte des sports passe aussi et toujours par le programme GE DECOUVRE le mercredi, qui se développe d'année en année, avec un succès toujours au rendez-vous. Pour la rentrée 2024, le catalogue de cours proposés les mercredis, avec de nouvelles disciplines comme le jiu-jitsu brésilien, la slackline, le hip-hop ou le curling, offre à plusieurs milliers d'enfants l'opportunité de découvrir des activités sportives et culturelles à des prix abordables pour toutes les familles

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

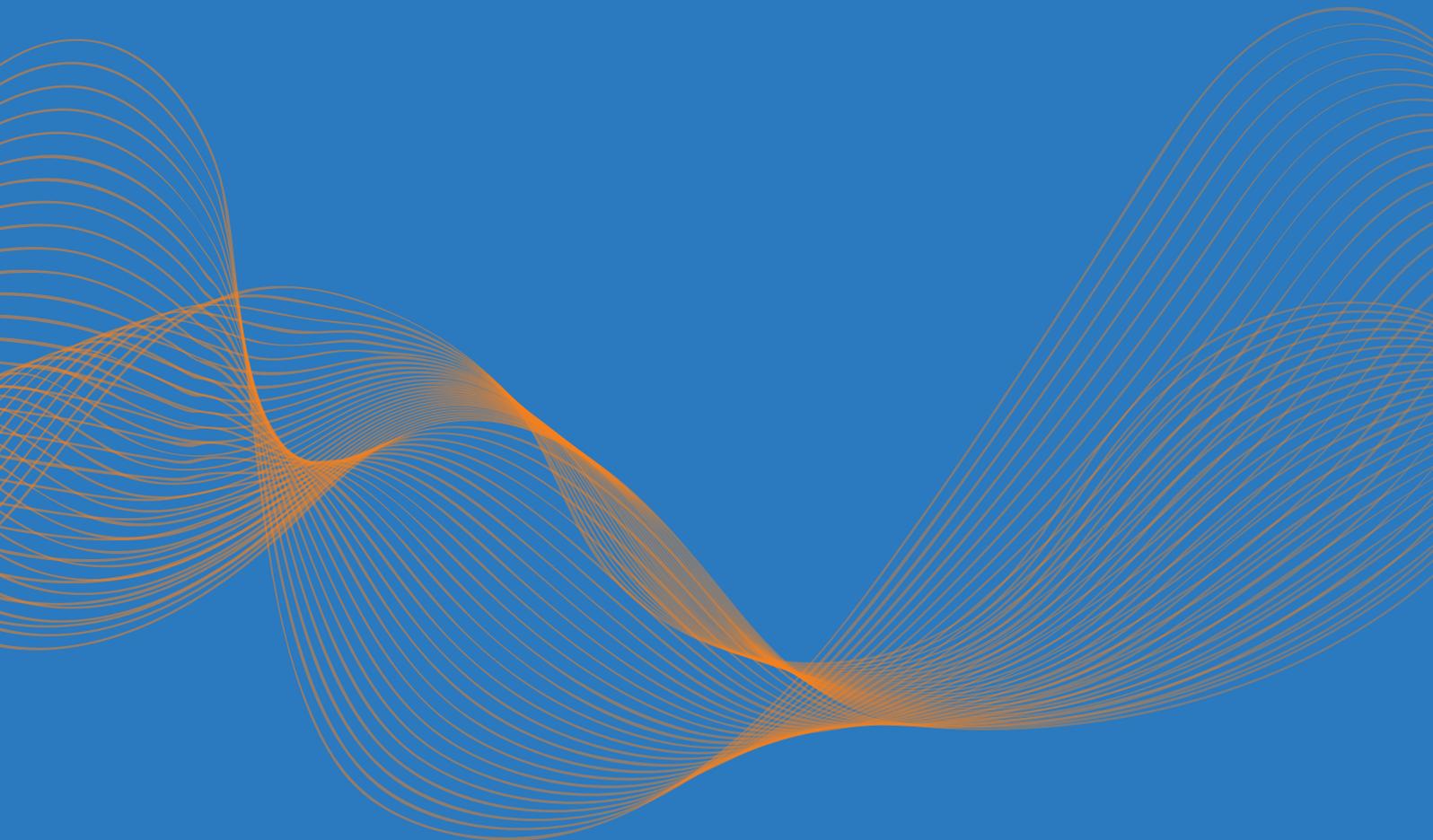
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Environnement et énergie

---



# E01 - Protection de l'environnement

## Gestion des déchets

La nouvelle loi sur les déchets, adoptée par le Grand Conseil en 2022, fait l'objet depuis début 2024 d'une procédure auprès du Tribunal fédéral à la suite de son rejet partiel par la Confédération. Elle pourra entrer en vigueur une fois ce litige résolu. Les autres activités menées en 2024 se sont organisées selon les trois grands axes de la politique de gestion des déchets : réduction à la source, amélioration du tri et élimination sur le territoire cantonal. Pact'Matière, plan d'actions pour un Grand Genève circulaire, actuellement en cours de validation, a vu le jour. La formation ECOMATGE, montée en partenariat avec la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) et destinée à former les métiers du bâtiment à la circularité des déchets minéraux de la construction, se poursuit avec succès, avec deux nouvelles sessions en 2024, soit plus de cent personnes formées depuis l'ouverture du programme. A la suite des incendies causés par les batteries au lithium-ion, le canton de Genève a constitué un groupe de travail avec les acteurs concernés et mis sur pied une sensibilisation ciblée intégrée à la campagne de communication Trions mieux. La campagne de promotion de la vaisselle réutilisable Emportons malin s'est poursuivie, avec la deuxième édition du RE:PAS Challenge destiné aux entreprises. Les travaux en vue de l'ouverture de décharges de type A (matériaux d'excavation non pollués) se poursuivent, ainsi que les investigations géologiques sur le site de Bourdigny pour l'implantation de la décharge de type D/E (mâchefers).

## Protection de l'air

La tendance favorable des dernières années dans notre canton s'est confirmée en 2024 pour la qualité de l'air. Un bilan du plan de mesures OPair 2018-2023 a été rédigé et les travaux pour établir le plan 2025-2030 ont été achevés. Pour comprendre plus finement l'influence des sources émettrices de polluants (routes à fort trafic, aéroport) sur la qualité de l'air, les deux stations mobiles de mesure de la qualité de l'air ont été déplacées à Vernier et à Genthod. Les résultats de campagnes de mesure à Plan-les-Ouates et au Grand-Saconnex ont été publiés, confirmant les tendances cantonales.

## Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants

Le 31 janvier 2024, le plan de mesures découlant de la stratégie bruit 2030 a été adopté par le Conseil d'Etat et la mise en œuvre a débuté. Dans le cadre d'un projet innovant mené avec la Confédération, notre canton a joué en 2023 le rôle de pilote pour l'utilisation d'un radar anti-bruit, permettant le contrôle des excès sonores. Les résultats ont été publiés en 2024, démontrant la maturité technique du système. En 2024, les procédures administratives d'autorisation des antennes de téléphonie mobile ont été adaptées aux décisions du Tribunal fédéral.

## Protection des sols et du sous-sol

Une quarantaine d'exploitations agricoles ont participé au projet Résulterre en mettant en œuvre les premières mesures en faveur des pratiques de conservation des sols et du stockage du carbone. Les travaux pour se doter d'une stratégie cantonale sur les sols ont été lancés fin 2024. Une nouvelle convention relative à la protection, à l'utilisation, à la réali-

mentation et au suivi de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois (Convention de la nappe du genevois) a vu le jour en 2024. Son entrée en vigueur est prévue en 2025. Enfin, pour pouvoir identifier, puis assainir les sites impactés par les PFAS, un projet de loi (crédit d'investissement) visant à intégrer ces polluants éternels dans le cadastre des sites pollués a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2024.

### Exploitation des ressources du sous-sol

Le programme GEothermies est entré dans une phase d'industrialisation de l'exploitation de la géothermie à Genève. Grâce aux données de sismique 2D et 3D, des cibles potentielles prometteuses pour l'exploitation de la géothermie ont été identifiées sous forme de réseaux de failles profonds. Cette année est également marquée par une étape majeure pour la connaissance du sous-sol genevois, avec l'ouverture de la prestation e-démarche du système d'information du sous-sol (SOLstiss), base de données cantonale essentielle à la gestion durable des ressources du sous-sol.

### Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti

Le bilan du plan de mesures cantonal 2018-2023 substances dangereuses dans l'environnement bâti a été réalisé et le plan 2025-2030 adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2024. De nouvelles mesures enrichissent ce plan, avec notamment un accent sur les polluants éternels (PFAS). D'autres mesures se poursuivent, telles que la promotion de la construction saine par le choix de matériaux et de techniques de construction adaptés à la durabilité du bâti et exempts de substances dangereuses, préalable indispensable à la stratégie de réemploi dans la construction. Dans ce cadre, le premier certificat Low-COV a été remis.

### Protection contre les accidents majeurs

Le suivi des entreprises assujetties à l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) s'est poursuivi. Avec l'augmentation des demandes d'implantation d'occupations dites sensibles (écoles,

crèches, établissements de soins...) dans les périmètres OPAM, la coordination entre l'aménagement du territoire et la protection contre les risques d'accidents majeurs s'est intensifiée. Le nombre de contrôles dans les laboratoires qui utilisent des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés a augmenté.

### Analyse de l'impact sur l'environnement

Cette année, une évaluation environnementale stratégique (EES) a une nouvelle fois été conduite pour de nombreux projets, dont le concept de mobilité Genève Sud et la Vision territoriale transfrontalière. Dès leur conception, ces projets intègrent ainsi les enjeux de la transition écologique, alimentant le processus décisionnel. L'EES a également été mobilisée dans la démarche Quartiers en transition et testée sur plusieurs projets urbains. L'accompagnement environnemental du projet de futur collisionneur circulaire du CERN s'est poursuivi. L'office cantonal de l'environnement (OCEV) et l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) ont développé le référentiel biodiversité, un outil pour mieux protéger la biodiversité dans les plans, programmes et projets. Il sera testé en 2025 sur des projets concrets d'aménagement du territoire et d'infrastructures. L'outil bilan carbone des quartiers développé dans le cadre du plan climat cantonal a été testé avec succès sur le grand projet des Cherpines et poursuivra son déploiement en 2025. Grâce à sa montée en puissance, l'inspecteurat environnemental des chantiers a effectué 300 contrôles en 2024. La moitié environ a montré des non-conformités, liées principalement aux déchets, aux arbres, à la gestion des eaux de chantier et aux atteintes aux sols.

### Développement durable et climat

A la suite d'un consensus trouvé avec les milieux concernés, le Conseil d'Etat a adopté un amendement général au projet de loi climat (voir également partie 1, 2.4). Cette étape importante renforce l'action gouvernementale en inscrivant les objectifs du plan climat cantonal dans une loi.

Dans le cadre du plan climat cantonal 2030, un rapport d'évaluation du plan de mesures 2021-2023 a été réalisé, de même que l'établissement du bilan carbone du territoire. Ces travaux ont été effectués en vue de la prochaine adoption du plan climat cantonal de troisième génération et de son plan de mesures 2025-2030.

Un système d'indicateurs comprenant 48 indicateurs clés et basé sur le concept cantonal du développement durable 2030 a été réalisé avec l'OCSTAT et publié sous la forme d'un fascicule « statistique de poche ».

Le déploiement de la campagne de communication sur le climat qui a été initiée en 2023 s'est poursuivi. Parallèlement, une campagne de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancée.

Des objectifs et des cibles de durabilité ont été fixés dans les contrats de prestations et les conventions d'objectifs des établissements publics autonomes. L'accompagnement des acteurs du territoire s'est poursuivi en 2024.

## EO2 - Energie

Le département du territoire (DT) et quinze organisations partenaires ont signé en 2024 un accord historique pour la rénovation énergétique du parc bâti. Cet accord, entériné par le Grand Conseil, accorde un budget de 550 millions de francs pour l'assainissement énergétique des bâtiments.

En matière d'approvisionnement thermique du canton, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la planification détaillée des réseaux thermiques structurants (RTS), en coordination avec les communes, les Services industriels de Genève (SIG) ainsi que les services concernés au sein de l'administration cantonale. Par ailleurs, les tarifs des RTS ont été adoptés par le Conseil d'Etat en décembre 2024.

Face à l'augmentation de la volumétrie des dossiers liée aux nouvelles exigences et incitations énergétiques dans le domaine des bâtiments, l'OCEN développe désormais un système informatique (Sinergie) agile, modulable et évolutif grâce à l'adoption par le Grand Conseil, en novembre 2024, d'une loi ouvrant un crédit d'investissement de 14 millions de francs (L 13523). Doté de prérogatives de suivi des stratégies énergétiques des établissements publics autonomes (EPA) à la suite du rapport 179 de la Cour des comptes, l'OCEN a par ailleurs établi des partenariats avec ces entités afin d'accélérer l'assainissement de leurs bâtiments.

L'OCEN a aussi préparé, en collaboration avec la commission du standard énergétique, les conditions cadres pour développer l'énergie solaire sur le canton (L 13397) et a continué de mener les travaux avec les milieux concernés afin d'élaborer le projet de règlement relatif à l'empreinte carbone des matériaux, destiné à mettre en œuvre les nouveaux articles 117 et 118 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI).

### Accélérer la transition énergétique

En 2024, l'OCEN a délivré 44 préavis relatifs à des procédures d'aménagement du territoire (plans localisés de quartiers, plans directeurs communaux, etc.) et a validé six concepts énergétiques territoriaux.

Il a aussi délivré 1'555 préavis d'autorisation de construire, instruit 121 demandes d'installations de climatisation et 57 de chauffages d'endroits ouverts. L'OCEN a aussi délivré 445 autorisations relatives à l'installation de pompes à chaleur (contre 624 en 2023).

En outre, 245 contrôles de conformité des dossiers ont été effectués sur site, pour un taux de conformité de 58 % (contre 25 % en 2023). Les contrôles ont augmenté (+50 % par rapport à 2023), du fait d'un renforcement des effectifs au sein de l'inspectorat de l'OCEN.

Enfin, 1910 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration énergétique, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées. Dans le cadre de la collaboration G-Energie, 46 entreprises – dont cinq sont des grandes consommatrices – se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique.

## E03 - Gestion des eaux

### 2024 : une année hydrologique de répit... ou presque

A la suite de deux années marquées soit par des manques, soit par des excès, l'année 2024 a été bien dotée en précipitations régulières et aura connu un fonctionnement hydrologique engendrant peu de soucis. Une alerte notoire est toutefois à mentionner en ce qui concerne le phénomène du ruissellement. En effet, des précipitations jamais observées, soit près de 60 millimètres en 30 minutes, se sont produites le 9 juin, provoquant des dégâts aux bâtiments et aux cultures dans le secteur de Genève Sud. Ce phénomène – qui a engendré un débit record pour la Drize – a amené l'office cantonal de l'eau (OCEau) à réviser son approche quant à la cartographie, la prévision et la mise en œuvre des mesures liées aux dommages dus à l'eau.

### Organisation, lois et cohérence de la politique publique

La loi cantonale sur les eaux a fait l'objet d'une refonte complète sous la forme d'un avant-projet de loi, que le Conseil d'Etat a décidé de soumettre à large consultation auprès des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels. De fin juin à mi-octobre, ce ne sont ainsi pas moins de 200 remarques qui ont pu être prises en compte grâce à une cinquantaine de retours. Une adoption par le Conseil d'Etat est prévue au premier trimestre 2025.

Enfin, la stratégie cantonale de l'eau développée en 2023 a été traduite en plan stratégique, en identifiant les champs d'actions principaux qui devront être développés dans les années à venir au sein de l'OCEau et en coopération avec les partenaires institutionnels.

Dans le souci croissant d'améliorer la gestion cohérente des eaux de diverses provenances tout en baissant la pression sur l'eau potable, plusieurs démarches autour de l'approvisionnement et de l'assainissement ont été discutées, notamment en rapport avec diverses motions du Grand Conseil. Ces thématiques seront d'ailleurs renforcées ou ajoutées dans la refonte de la loi sur les eaux. Ainsi, les enjeux autour de l'approvisionnement avec de l'eau brute restent dominants, mais les questions d'assainissement individualisé (au niveau de l'immeuble) ou de réutilisation des eaux usées commencent à se poser plus largement. Le groupe de travail sur les usages de l'eau dans l'agriculture est en train d'affiner la stratégie de déploiement sur la base des premiers chiffres disponibles pour les secteurs ou projets prioritaires.

### Coopération transfrontalière : de nouvelles étapes franchies

Un atelier politique a été mené au printemps 2024 et a permis de poser le constat, entre partenaires franco-valdo-genevois, que la gouvernance au niveau opérationnel (actuelle Communauté transfrontalière de l'eau) doit être revue et renforcée. Dans ce contexte, la création de plusieurs observatoires permettant de cerner les données nécessaires et pertinentes pour la prévision et la prise de décision a été plébiscitée. Enfin, les coordinations autour des conséquences liées aux extrêmes climatiques (assecs, étiages et débordements) se renforcent, même si les solidarités – notamment financières – sont encore à stabiliser. En ce qui concerne la coordination internationale, le Conseil fédéral a validé la possibilité de signer les deux accords concernant le Rhône et le Léman, ce qui devrait avoir lieu tout début 2025. Le canton de Genève se tient prêt à organiser l'événement.

### Protection des eaux

En parallèle aux questions liées à la quantité, des soucis liés à la qualité des eaux continuent de se poser et d'émerger. Ainsi s'agit-il de prendre la mesure de la pollution aux microplastiques et de développer des méthodes de traçage des PFAS, dans l'eau notamment. Un concept de surveillance des eaux de baignade, dans les eaux superficielles, est en cours d'élaboration en coopération avec les services concernés de la santé et un programme de protection des eaux est en cours d'établissement afin de progresser sur certaines pollutions chroniques en milieu urbain et rural. La manière d'établir le reporting de la surveillance des bassins versants – en 2024, celui de l'Allondon – est en train d'évoluer vers un compte rendu plus accessible.

### Les cours d'eau et le fleuve

En partenariat avec de nombreuses organisations, les éléments permettant le déploiement d'un plan d'actions pour un Rhône vivant ont été posés, à la fois dans la gestion sédimentaire et des éclusées et sous l'angle de la sécurité et des pressions pesant sur les milieux aquatiques.

Pour l'Aire et le Nant d'Avril, le DT et les communes – via une gouvernance spécifique – ont affiné les actions à mener dans le cadre d'une image directrice continue. Le projet de réalimentation de la nappe d'accompagnement de l'Aire, qui devait se mettre en place en 2024, est bloqué par un recours.

Pour la Drize, l'étude sur les volumes d'eau restituables depuis l'amont français du bassin-versant a été achevée : seuls quelques litres par seconde sont à attendre d'une réorganisation des prélèvements au pied du Salève. Les travaux concernant la remise à ciel ouvert dans le PAV ont bien avancé, avec des interventions majeures pour établir le nouveau profil de la rivière au niveau de la route des Acacias, de la tour Pictet, du Pavillon Sicli et de la rue Boissonas. Plusieurs journées de visite ont permis à la population et à la députation de prendre la mesure de ce chantier impressionnant, qui conditionne l'image du futur quartier.

### Le lac : gérer les cohabitations

Si la rade continue de mobiliser une coordination permanente avec la Ville de Genève – premier test de baignade autour de la jetée du Jet d'eau réalisé en 2024 –, c'est bien l'ensemble du petit lac qui fait l'objet d'une approche visant à planifier les activités et infrastructures pour les années à venir. Dans l'optique de la révision du plan directeur cantonal notamment, une étude, incluant également le Rhône et l'Arve, a été lancée dans ce sens en impliquant les divers partenaires concernés, dont les communes riveraines.

Plusieurs réalisations ont pris du retard en raison de recours, dont celle attendue pour les entreprises lacustres sur le site du Vengeron. La tendance positive des années 2022 et 2023 concernant les places d'amarrages se poursuit, avec 60 places réattribuées en 2024.

## EO4 - Agriculture et nature

Le groupe de travail pour le développement et l'adaptation des usages de l'eau dans l'agriculture et la nature, initié en 2023, a posé les bases d'une stratégie cantonale visant à planifier les actions futures par ordre de priorité.

La loi 13223, dotée de 40 millions de francs pour financer les subventions d'investissement destinées aux infrastructures agricoles durables, déploie ses premiers effets, avec un large financement des bio-épurations et des machines préservant les ressources.

La loi 13491, nantie d'un crédit de 204 millions pour la mise en œuvre de l'arborisation du canton, a été adoptée à l'unanimité du Grand Conseil le 22 novembre 2024. Elle vient concrétiser la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (LAVMT – L 1 07), entrée en vigueur le 3 avril 2024.

Près de 90 % des mesures du premier plan biodiversité sont en cours de réalisation, notamment la remise en état de biotopes ou le renforcement de corridors biologiques. Son bilan a servi à l'élaboration, en partenariat avec les milieux concernés, du deuxième plan (2025-2030) ainsi que du projet de loi d'investissement sur l'infrastructure écologique. L'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), avec l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et l'office de l'urbanisme (OU), a précisé les modalités de prise en compte des besoins de protection et de restauration des milieux naturels et des espèces dans les planifications et projets. Un référentiel biodiversité a été développé et testé dans de nombreuses situations.

La conception cantonale du paysage a été finalisée et validée par le Conseil d'Etat.

Dans l'optique du futur plan directeur cantonal, l'OCAN s'est fortement investi dans la

démarche de la Vision territoriale transfrontalière (VTT) et sur l'image directrice du vallon de l'Aire afin de concilier la préservation des enjeux naturels et agricoles et l'accueil du public.

Afin de limiter la hausse des dégâts aux cultures causés par la faune sauvage, notamment les corbeaux freux et les pigeons ramiers, l'OCAN poursuit les mesures préventives, en collaboration avec les agriculteurs. Les gardes de l'environnement ont été fortement sollicités pour accompagner la prévention des dégâts des ongulés et pour assurer les mesures de régulation nécessaires.

L'OCAN poursuit sa lutte contre le moustique tigre, en collaboration avec le service du médecin cantonal. Il s'agit d'identifier la présence de l'espèce, de préciser les méthodes de lutte, puis de transmettre la connaissance aux responsables des territoires touchés.

La lutte contre la flavescence dorée dans le périmètre découvert dans la région de Dardagny en 2023 s'est prolongée. Les cas d'infestation par le scarabée japonais se rapprochent de notre canton, la surveillance du territoire et la sensibilisation se préparent.

Financé par la Confédération et le canton, le projet Résulterre a démarré. Il vise à améliorer la qualité des sols et leur résilience face aux événements climatiques extrêmes, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées aux pratiques agricoles.

La structuration de la thématique du paysage progresse, avec la finalisation de la rédaction de la conception paysage (portée conjointement avec l'office de l'urbanisme) et du volet II de l'étude sur le Rhône, mené conjointement avec l'office cantonal de l'eau, en collaboration avec l'HEPIA.

Dans l'optique du futur plan directeur cantonal, l'OCAN s'est fortement investi dans la démarche VTT et sur l'image directrice du vallon de l'Aire afin d'apporter une vision conciliant la préservation des enjeux naturels et agricoles et l'accueil du public.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

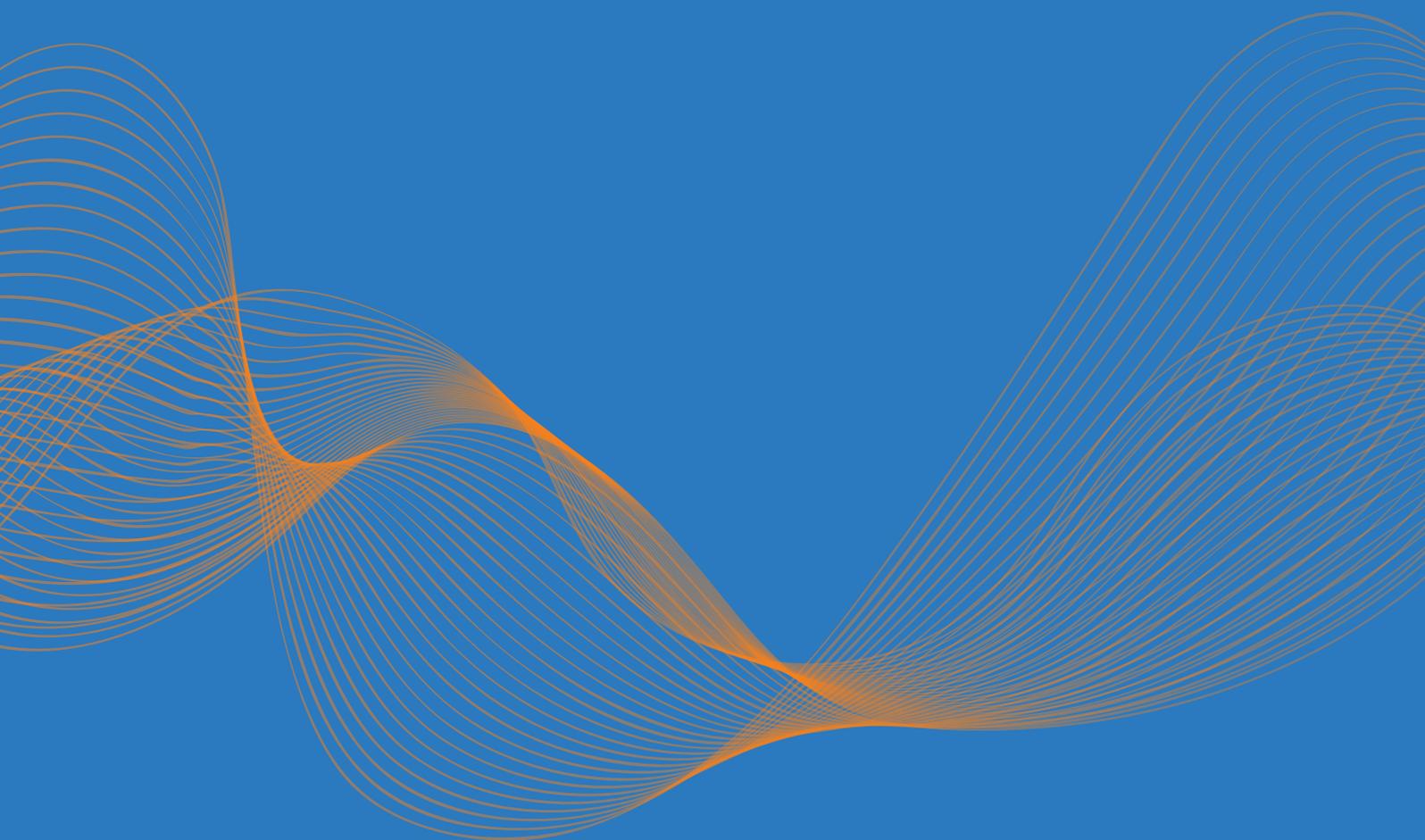
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Formation

---



# FO1 - Enseignement obligatoire et orientation

## Enseignement obligatoire et orientation

A la rentrée 2024, près de 770 élèves supplémentaires ont été scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire I. Afin de maintenir les taux d'encadrement et compenser les départs à la retraite, près de 186 membres du personnel enseignant ont été engagés au cycle d'orientation et plus de 151 au primaire.

## Projet d'innovation pédagogique au primaire

Depuis la rentrée 2022, des innovations pédagogiques ont été mises en œuvre (découpage en deux semestres, évolution des bulletins scolaires de 1P-2P, abandon de la distinction entre français I et français II de la 5P à la 8P). Depuis sa mise en œuvre, l'évaluation est globalement positive. Afin de tenir compte des impacts sur une plus longue période et avant d'envisager une modification du cadre légal et réglementaire, ce projet sera prolongé jusqu'à la rentrée scolaire 2026. Il est mené en parallèle et en coordination avec le plan d'entrée en scolarité inscrit dans le programme de législation (voir également partie I, objectif 1.1).

## Cycle d'orientation

L'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II se poursuit avec, notamment, un renforcement du suivi des élèves de 11<sup>e</sup> en difficulté par le biais de la commission d'admissions particulières.

Une plateforme web, monparcours.ch, est désormais en place afin de faciliter le lien entre les établissements scolaires et le monde professionnel. Par ailleurs, depuis la rentrée 2023, tous les établissements du CO organisent un Village des métiers pour les élèves de 10<sup>e</sup> dans le but de leur faire découvrir les différents

centres de formation professionnelle, des métiers ou des parcours vers les hautes écoles. Enfin, la plateforme gestage.ch a été lancée et est tenue à jour régulièrement, avec diverses offres de stages.

Quatre nouveaux établissements du cycle d'orientation participent au projet permettant de tester un outil d'autodiagnostic du climat scolaire, ce qui porte à douze le nombre d'établissements ayant bénéficié de cet outil.

## Moyens d'enseignement

Dans le domaine de l'éducation numérique, les moyens d'enseignement genevois ont été introduits au cycle élémentaire (1P-2P et 3P-4P). En parallèle, des équipements pédagogiques nécessaires à ce domaine d'apprentissage sont progressivement déployés.

Dans le domaine des langues, l'introduction progressive des moyens d'enseignement romands (MER) de français se poursuit : ils ont été introduits en 3P et 6P à la rentrée 2024, tout comme les nouvelles éditions des MER allemand 6P et anglais 8P. Le déploiement du plan mathématiques et sciences de la nature (MSN) se poursuit avec, cette année, des MER de mathématiques en 8P et en 9<sup>e</sup> année.

Dans le cadre de la formation générale du plan d'étude romand (PER) et en lien avec l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP), l'instrument romand Profil de compétences transversales a été introduit auprès des élèves de 9<sup>e</sup> pour leur permettre de mieux se connaître, d'évaluer leurs propres compétences et de les mettre en lien avec les exigences du monde professionnel. De nouveaux moyens d'enseignement cantonaux ont été édités pour l'éducation nutritionnelle en 9<sup>e</sup>, contribuant plus largement à l'éducation à la santé et à la durabilité.

L'introduction de ces moyens d'enseignement est accompagnée d'un dispositif de formation pour le personnel enseignant.

<b>Elèves, étudiantes et étudiants de l'enseignement public et subventionné Etat au 15 novembre 2022, 2023 et 2024</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Enseignement primaire</b>	<b>38'642</b>	<b>39'262</b>	<b>39'787</b>
<b>Enseignement secondaire I</b>	<b>13'762</b>	<b>14'298</b>	<b>14'543</b>
<b>Enseignement secondaire II</b>	<b>25'278</b>	<b>25'454</b>	<b>26'069</b>
<i>dont</i>			
<i>structures d'accueil</i>	866	1'222	1'368
<i>formations pré-qualifiantes</i>	1'160	1'151	1'126
<b>Formation générale</b>	<b>12'223</b>	<b>12'074</b>	<b>12'358</b>
- Formation gymnasiale	8'421	8'246	8'448
- Culture générale	3'802	3'828	3'910
<i>Formation professionnelle secondaire II plein temps</i>	4'260	4'197	4'303
<i>Formation professionnelle secondaire II duale et MP1 stage</i>	5'276	5'412	5'457
<i>Formation professionnelle supérieure</i>	706	723	688
<i>Formations pour adultes (CG et ECG)</i>	787	675	769
<b>Enseignement spécialisé public et subventionné</b>	<b>2'160</b>	<b>2'179</b>	<b>2'246</b>
<i>Enseignement public</i>	1'649	1'678	1'714
<i>Enseignement subventionné</i>	511	501	532
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>79'842</b>	<b>81'193</b>	<b>82'645</b>

<sup>1</sup> les élèves ayant une double scolarité (une dans l'enseignement régulier et une dans l'enseignement spécialisé) sont comptés deux fois.

# FO2 - Enseignement secondaire II et formation continue

## Développer la filière professionnelle

En 2024, GO-Apprentissage, dispositif destiné à accompagner les élèves du cycle d'orientation dans leur recherche de place d'apprentissage, est désormais déployé dans l'intégralité des établissements du cycle d'orientation. Par ailleurs, plus de 5 % des élèves de 11<sup>e</sup> ont signé un contrat d'apprentissage dual dès la rentrée scolaire, en nette progression par rapport à 2023 (4,5 %).

En 2024, 2482 contrats d'apprentissage ont été signés, un chiffre record pour la deuxième année consécutive. Ces résultats, les plus élevés depuis plus de vingt ans, soulignent l'efficacité des actions entreprises pour soutenir l'apprentissage et l'employabilité dans le canton.

En 2024, l'accent a été mis sur la lisibilité et la visibilité de l'offre de l'enseignement secondaire II, avec l'élaboration de supports adaptés pour les élèves, parents, entreprises et partenaires. Par ailleurs, des articles sont régulièrement publiés dans la Tribune de Genève, dont plusieurs figurent parmi les plus consultés. La cérémonie de remise des AFP/CFC à l'Arena a été adaptée pour la rendre plus conviviale, tout en conservant son aspect festif.

## Améliorer le préqualifiant et FO18

Un travail de réforme de la formation préqualifiante a débuté. Des premiers résultats sont attendus à la rentrée 2025. Sur le plan de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, les efforts se poursuivent à travers le renforcement du dispositif des parcours individualisés (PI).

## Réformes Orfo23 et maturité

L'ordonnance des formations commerciales révisées, avec ses nouveaux plans de forma-

tion par domaines de compétences, est désormais mise en œuvre pour les apprentis de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années.

Le projet de réforme de la maturité gymnasiale a commencé, avec une entrée en vigueur prévue à la rentrée 2027.

## Une école d'horlogerie neuve et plus grande

L'école d'horlogerie a pris ses nouveaux quartiers à Tourbillon, dans des locaux neufs reçus dans le cadre d'un partenariat public-privé. La capacité d'accueil est augmentée dans ce secteur.

## Forte croissance des élèves migrants

A la rentrée 2024, l'ACCESII – la structure d'accueil des élèves migrants – a accueilli 1'252 élèves, soit 78 de plus qu'en 2023. Les engagements et la recherche de locaux adéquats sont, dans ce contexte, des points de vigilance et de préoccupations constants.

## Qualification des adultes

En 2024, les actions pour favoriser l'insertion et la qualification des adultes ont eu un impact marquant. Le dispositif CPA (Certification professionnelle pour adultes) a connu une croissance importante, avec un nombre record de 3000 candidats (+ 30 % par rapport à 2019), soutenu par des partenariats renforcés avec le département de l'économie et de l'emploi (DEE), le département de la cohésion sociale (DCS) et les employeurs. Parmi les points forts de l'année, le renouvellement de la convention PAI/SEM (Préapprentissage d'intégration / Secrétariat d'Etat aux migrations) a permis de renforcer les ressources de ce dispositif destiné à l'intégration professionnelle des personnes issues de la migration.

# FO3 - Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

## Besoins en augmentation

A la rentrée 2024, 67 élèves supplémentaires (+ 3,1%) ont été accueillis dans l'enseignement spécialisé public et subventionné, l'effectif total atteignant 2'246 élèves. On observe une augmentation de situations d'élèves à la typologie plus complexe, impliquant une prise en charge plus importante.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins, un travail a été mené sur la porosité entre les typologies des structures et l'affectation des élèves. Des changements ont été opérés dans les structures afin d'avoir plus de place pour les prises en charge plus complexes dans les filières dites « renforcées ».

Alors que l'entrée dans l'enseignement régulier a été favorisée, avec la mise en place de la mesure de co-intervention dans les classes de 1P-2P (voir également partie 1, objectif 1.1), on constate toutefois qu'un nombre significatif d'élèves, avec une procédure d'évaluation standardisée (PES), entrent en 1P directement en enseignement spécialisé. A la rentrée 2024, cela a concerné 76 élèves (79 en 2023, 86 en 2021 et 61 en 2020).

## Cadre de référence de l'enseignement spécialisé

Depuis octobre 2024, l'office médico-pédagogique (OMP) s'est doté d'un cadre de référence des prestations d'enseignement spécialisé et de conseil et soutien. Ce document, destiné à l'ensemble du personnel de l'OMP, se fonde sur les missions de l'office et définit les prestations proposées par les structures et dispositifs ainsi que les conditions cadres des prestations à délivrer aux élèves, aux enfants et aux jeunes.

## Soutien dans l'enseignement régulier

Afin de répondre aux besoins des élèves de l'enseignement régulier, des prestations de conseil et de soutien sont dispensées auprès des élèves et du personnel enseignant par des équipes professionnelles de l'enseignement spécialisé. Ces ressources contribuent à lutter contre l'échec scolaire, notamment en favorisant les actions de prévention, en soutenant la santé mentale ou encore en renforçant la dimension socio-éducative de l'école.

Ces prestations s'inscrivent dans différents dispositifs, dans tous les niveaux d'enseignement : équipes pluridisciplinaires, équipes thérapeutiques ressources (ETR), dispositif ressource mobile (DRM).

## Prestations médico-psychologiques

Le nombre de nouvelles demandes de rendez-vous dans les consultations diminue légèrement, avec 3745 sollicitations en 2024, contre 3854 en 2023 (-2,8%).

En raison de l'introduction d'un nouveau système d'information, qui crée une rupture de continuité statistique, les données ne sont pas disponibles concernant le nombre total de séances et le nombre d'enfants et d'adolescents suivis au sein des consultations.

Au cycle d'orientation, les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 18,59 % des élèves (contre 19,7 % en 2023) et ont offert 22'503 entretiens (22 515 en 2023).

Au secondaire II, 11,42 % des élèves des établissements dans lesquels des psychologues sont présents ont bénéficié de leurs services (contre 12,7 % en 2023), avec 2'101 rendez-vous.

# FO4 - Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

## Mesures de protection

En 2024 encore, le nombre de mineurs ayant besoin de protection a augmenté. Pour près de 85% des situations, un accompagnement éducatif (conseils, médiations, AEMO), destiné à renforcer ou développer les compétences parentales, permet de répondre aux principaux enjeux. L'évolution de chaque enfant est évaluée afin d'ajuster l'aide, le soutien et les appuis apportés, jusqu'à ce qu'ils ne soient plus nécessaires.

Le placement est et reste *l'ultima ratio*: il est décidé dans l'intérêt prépondérant de l'enfant, soit en accord avec les parents, soit sur décision des tribunaux, lorsque les autres mesures de protection de l'enfance font face à un échec.

Pour faire face aux besoins de placement, plusieurs structures spécifiques ont été développées. En outre, cette année, un concept de placement à domicile est également mis sur pied.

## Accompagnement à la séparation parentale

Destiné à prévenir et accompagner les séparations hautement conflictuelles des parents, le projet pilote de recherche d'un consensus parental, mis en œuvre depuis 2023, se déploie aujourd'hui de manière structurée et cohérente, en coordination avec les instances judiciaires.

## Promotion de la santé et prévention

La réforme des cours d'éducation à la santé sexuelle et à la vie affective s'est poursuivie, avec le développement de deux nouveaux cours, l'un pour les 11<sup>e</sup> CO, axé sur les consommations à risque et les relations, l'autre en 2<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire II, axé sur la notion de consentement.

En 2023-2024, 1'147 élèves de 9<sup>e</sup> CO ont été vaccinés contre le papillomavirus humain (+ 14 %) et 262 contre l'hépatite B (- 3,4 %).

Les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement en raison d'une maladie ou d'un handicap, sont en augmentation constante (+ 4 %).

Le nombre de dépistages systématiques de la vue (23'675) et de l'ouïe (17'563) est stable en comparaison annuelle. Quant au service dentaire scolaire, il a réalisé 40'846 dépistages des affections bucco-dentaires (+ 10 %).

Cette année, 41'812 entretiens de santé infirmiers ont été réalisés et 1'500 entretiens médicaux pour des enfants et élèves.

Dans le cadre de la collaboration avec les écoles privées, 140 membres du personnel de 64 établissements privés ont été sensibilisés et formés à la prise en charge des situations de maltraitance.

## Pédagogie spécialisée

En 2024, le nombre de demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée connaît une relative stabilisation (environ 10'300, + 4 %), dont 5'700 décisions d'octroi en logopédie, 2'300 en enseignement spécialisé, 1'100 en psychomotricité, 500 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé, 600 en éducation précoce spécialisée et moins de 50 en langage parlé complété.

## Accréditation et surveillance

En 2024, huit institutions subventionnées de pédagogie spécialisée ont eu leur accréditation renouvelée. Six autres institutions subventionnées ainsi que les deux internats étatiques de pédagogie spécialisée ont fait l'objet d'une visite de surveillance annuelle.

Huit nouvelles structures de la petite enfance ont ouvert leurs portes, nécessitant une activité accrue du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. Au total, on compte 239 structures autorisées, pour plus de 10'000 places d'accueil d'enfants d'âge préscolaire.

## F05 - Hautes écoles

Les trois hautes écoles du canton se profilent toujours comme des institutions dynamiques, reconnues tant au niveau régional, national qu'international.

A la rentrée 2024, l'université comptait 17'886 étudiantes et étudiants, la HES-SO GE 6'316 et l'IHEID 1048.

### Université

A l'université, la nouvelle rectrice a présenté son programme quadriennal visant au renforcement du sentiment d'appartenance à l'institution, à une meilleure visibilité du campus au sein de la cité ou encore au maintien de l'excellence de la recherche et de l'enseignement. L'employabilité, et donc la qualité des liens entretenus avec les entreprises, constitue un axe fort de ce programme.

Dans le même temps s'est déployée la première phase de la convention d'objectifs 2024-2027. L'université a ainsi poursuivi ses pôles de recherche nationaux et des recherches multidisciplinaires sur le développement durable, le numérique, l'intelligence artificielle ou la santé. En outre, l'université a amélioré les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire et des doctorantes et doctorants, étant rappelé qu'au niveau national, l'encouragement de la relève est une préoccupation centrale des hautes écoles.

### HES-SO Genève

Une nouvelle directrice générale de la HES-SO Genève est entrée en fonction fin novembre 2023 et a mis en œuvre la dernière phase du contrat de prestations 2021-2024. Ainsi, une dizaine de projets industriels ont été développés avec l'OPI (office de promotion des industries et technologies) et l'Université de Genève.

Afin de renforcer l'attractivité des études en soins infirmiers, à partir de la rentrée 2024, des bourses d'études, découlant de la mise en œuvre de l'initiative fédérale pour les soins infirmiers, sont offertes, ainsi que la possibilité d'études à temps partiel.

Sur le plan général, la HES-SO Genève a poursuivi ses efforts en matière de formation et de recherche afin de contribuer au développement économique, socio-sanitaire et culturel du canton. Afin de réduire la pénurie de main-d'œuvre dans les domaines MINT, elle a offert des classes passerelles aux titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'autres titres, leur permettant d'intégrer les formations en ingénierie et en informatique.

### IHEID

L'IHEID a bouclé la convention d'objectifs 2021-2024. L'institut maintient sa compétitivité dans ses domaines d'expertises et a renforcé ses collaborations avec d'autres institutions universitaires suisses ou étrangères. Il a également consolidé ses liens avec la Genève internationale et a assuré un enseignement de niveau master ou doctorat à des étudiantes et étudiants internationaux, mais avec une part de Suisse et Suisses en augmentation. En matière de recherche, le nombre de projets soumis et de fonds compétitifs obtenus ont progressé. Enfin, l'IHEID poursuit la mise en œuvre de l'égalité des chances dans la relève scientifique, ainsi que sa politique de développement durable.

## F06 - Prestations transversales liées à la formation

### Service écoles-médias

Le service écoles-médias (SEM) apporte son expertise ainsi que son support pédagogique et technique pour la mise en œuvre de l'éducation numérique. Deux tiers des établissements du degré secondaire disposent désormais d'un réseau Wi-Fi performant. Par ailleurs, le déploiement d'équipements conformes aux exigences des plans d'études s'est poursuivi. A titre d'illustration, plus de 1'800 tablettes et 3'200 robots ont été mis à disposition de l'enseignement primaire pour la rentrée 2024. Au cycle élémentaire, environ 1'400 enseignantes et enseignants ont été formés à l'enseignement de la science informatique, principalement avec des moyens débranchés.

Des efforts considérables sont en cours pour sécuriser l'environnement informatique pédagogique. Un sondage a été lancé pour identifier une solution alternative à la plateforme Google au cycle d'orientation, afin de renforcer la protection des données personnelles.

Le SEM s'est également investi dans des actions de prévention contre le (cyber)harcèlement et la promotion d'un usage responsable du numérique.

L'irruption des outils d'intelligence artificielle dans le milieu scolaire a imposé une réponse rapide, avec la mise en place d'un dispositif d'information et de formation. Depuis le début de l'année, plusieurs milliers d'enseignantes et enseignants ont ainsi été formés aux impacts de l'IA sur le domaine éducatif.

Enfin, le SEM a prêté près de 70 000 objets au corps enseignant, qu'il s'agisse de ressources documentaires ou de matériel informatique et audiovisuel.

### Service de médiation scolaire (SMS)

En 2024, le service de médiation scolaire (SMS) a continué d'accompagner les établissements scolaires dans la mise en œuvre d'actions visant à prévenir la violence et à améliorer le climat scolaire, essentiel au bien-être des élèves. Les priorités de l'année ont porté sur la gestion des conflits et la cohésion des équipes professionnelles, avec un focus particulier sur l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes. Le SMS a également poursuivi et renforcé ses actions de soutien aux établissements dans l'amélioration et le maintien d'une communication fluide avec les familles. A cet égard, le service a déployé des prestations de médiation en réponse aux demandes formulées par des élèves, des parents ou des usagers rencontrant des conflits ou des problèmes de communication avec les différentes entités du DIP.

### Service de la recherche en éducation

Le service de la recherche en éducation (SRED) contribue à l'analyse des parcours de formation des élèves par des études sur différentes dimensions : parcours complexes, transitions, interruptions de formation, certification, décrochage scolaire.

En 2024, le SRED a publié un Portrait chiffré de l'école genevoise et réalisé une large enquête auprès des familles et des élèves sur Comment va l'école ? En outre, il a évalué le projet d'innovation pédagogique dans l'enseignement primaire ainsi que le dispositif sport-art-étude. Enfin, il a réalisé une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED participe aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO, ainsi qu'aux outils de monitoring cantonaux (EVACOM, TAF). Le service produit des statistiques relatives à la formation ainsi que les prévisions d'effectifs d'élèves, et publie les indicateurs et repères statistiques (RIS).

L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a reconduit cette année l'enquête sur les préférences des familles en matière d'accueil préscolaire et entrepris une recherche sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques.

### **Service écoles et sport, art, citoyenneté**

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) facilite et encourage l'accès et la participation des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du développement durable et du sport.

En 2024, il a poursuivi son travail de sensibilisation et de découvertes pour les élèves du DIP en contribuant à leur formation dans les quatre domaines concernés. Plus de 150 000 élèves ont pu bénéficier de ses prestations. Relevons particulièrement les ateliers en lien avec la formation des citoyennes et citoyens de demain et la riche programmation culturelle proposée avec la collaboration des artistes et organismes culturels du canton. Enfin, le renforcement de l'offre dans le domaine du sport, avec de nombreuses initiatives autour des Jeux olympiques et de l'Euro féminin 2025, en collaboration avec les athlètes et les associations sportives.

Le SESAC a également édité deux documents cadres institutionnels, l'un en matière d'éducation à la durabilité, qui défend une approche systémique et transversale des enjeux, et l'autre en matière d'éducation à la citoyenneté, qui promeut la participation des jeunes et la formation au débat.

Le SESAC a poursuivi la conduite des dispositifs des enseignements artistiques de base et sport-art-études, qui comptent aujourd'hui plus de 870 élèves. Enfin, il a soutenu les travaux du Conseil de la jeunesse en assurant son secrétariat.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

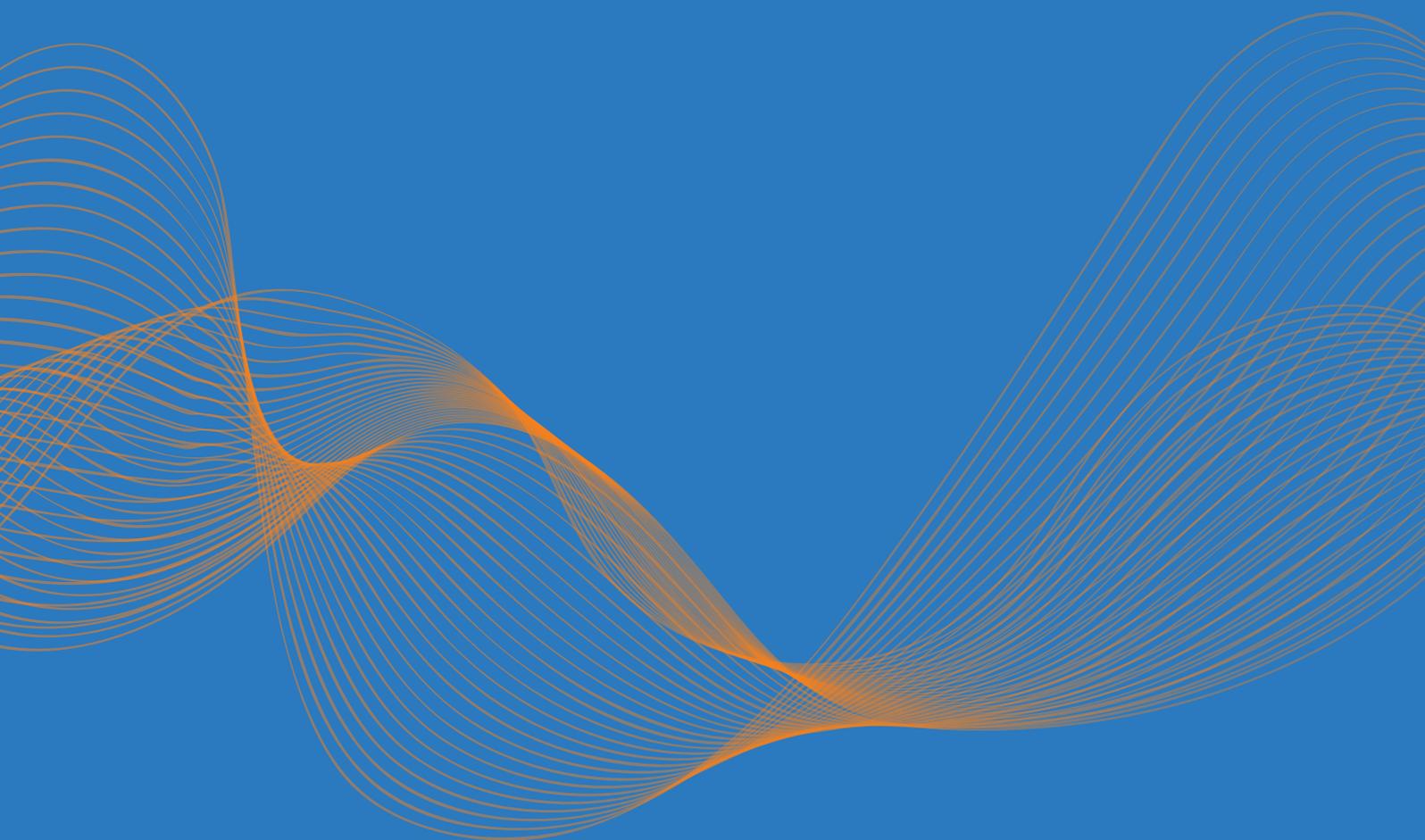
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Aménagement et logement

---



# GO1 - Logement et planification foncière

La production de logements demeure encore bonne en 2024. Si le nombre de logements d'utilité publique (LUP) a augmenté de manière moins importante que l'année précédente, avec 491 nouveaux LUP construits, cette production a néanmoins permis à de nombreux ménages à revenus modestes de trouver dans notre canton un appartement répondant à leurs besoins. Par ailleurs, au 30 septembre 2024, 2'767 nouveaux logements avaient été mis sur le marché dans les douze mois précédents, et pas moins de 7'886 logements étaient en construction. De plus, durant l'année 2024, 1'448 logements ont reçu un accord de principe.

Afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de faire face à l'augmentation des prix à la consommation et à la réduction subséquente du pouvoir d'achat, le montant maximum de l'allocation de logement a été temporairement augmenté de 1000 francs/pièce/an à 1400 francs/pièce/an, comme en 2023.

La loi ouvrant un crédit d'investissement pour la dématérialisation complète des processus de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a été adoptée. Cette refonte permettra de traiter le risque élevé lié à l'obsolescence technologique du système actuel. Elle offrira un accès numérique aux usagers et rendra les prestations de l'OCLPF accessibles à toutes et tous, tout en garantissant une continuité de service et d'égalité de traitement. Les particuliers et les entreprises auront ainsi la possibilité de déposer – et au besoin, de renouveler – leurs demandes de prestations en ligne et de bénéficier d'un traitement numérique complet.

L'intense activité au niveau foncier a permis à des projets stratégiques d'avancer, tels que la patinoire du Trèfle-Blanc, Belle-Terre, les

Grands-Esserts, la Paumière, la Suzette ou la Pointe Nord du PAV. L'ensemble de ces actions foncières répond aux attentes des nombreuses politiques publiques étatiques, notamment la formation, la mobilité et le logement.

## Développement et mise en œuvre des activités foncières

La direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a contribué au traitement foncier des dossiers suivants :

- 20 arrêtés du Conseil d'Etat (ACE) autorisant la signature d'actes authentiques adoptés. L'activité illustre la diversité des opérations traitées, notamment celles relatives à la mise en œuvre des projets d'équipements et infrastructures publics (tramway, routes, voies vertes, parcs, école, opérations d'acquisitions etc.) ;
- 154 actes authentiques signés, par consentement, par procuration ou en présentiel, formalisant notamment les constitutions, les modifications ou les radiations d'inscription au registre foncier, ainsi que les acquisitions foncières (pour le domaine privé ou le domaine public de l'Etat de Genève) ;
- 61 consentements sous seing privé et réquisitions au registre foncier dénombrés ;
- 349 requêtes parvenues par les notaires, autres tiers ou départements dans la boîte générique de la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) ;
- 410 recherches au registre foncier ;
- 273 dossiers GED ouverts en 2024 correspondant au traitement de nouveaux dossiers.

### Mise en œuvre des plans localisés de quartier (PLQ)

- 122 propriétaires de parcelles ont reçu un courrier de relance visant au développement des PLQ adoptés depuis plus de cinq ans en 2024. Le retour de l'ensemble de ces courriers a été recensé pour diagnostic précis des 39 PLQ. Actions et séances précises s'opèrent dès lors pour concrétiser des solutions (y compris le conseil téléphonique pour propriétaires et développeurs) ;
- 6 PLQ font l'objet d'un suivi régulier menant à des concrétisations, dont 2 permettent la réalisation d'écoles ECPS selon des besoins de l'OCBA et du DIP (PLQ 29'860 Rambossons, PLQ 27659 Nant-de-Cuard) par la mise en valeur des droits à bâtir de l'Etat de Genève.

### Projet en zone ordinaire, potentiel de valorisation

- Etude d'un projet intégrant les droits à bâtir Etat, pour des surfaces DIP et logements (parcelle 7'977 Genève-Cité) ;
- Développement conjoint avec la Ville pour un projet de logement (projet Diorama).

### Outil foncier

- Mise en place à l'interne d'un mécanisme foncier permettant la réalisation de logements PPE sur des terrains de l'Etat – application de l'article 4A LGZD sur les terrains de l'Etat de Genève.

### Groupe de politique foncière

La DPOF préside le groupe interdépartemental de politique foncière (GPF), qui s'est réuni, en 2024, 23 fois et a traité 120 affaires au total. S'agissant des droits de préemption, la DPOF a examiné 200 transactions, dont 181 cas LGL, 16 cas LZIAM et 13 cas LPMNS. L'Etat de Genève a exercé le droit de préemption une fois (LGL).

### Expertises immobilières

Au deuxième semestre 2024, la DPOF est montée en compétence dans le domaine de l'expertise immobilière, lui permettant d'optimiser les valeurs foncières de l'Etat de Genève et de réduire les dépenses publiques pour certaines acquisitions.

Le service des opérations foncières (SOF) a également œuvré, en collaboration avec les différentes directions de projet de l'Etat de Genève, sur 21 projets d'équipements publics d'importance cantonale majeure, notamment les voies vertes, les tramways et les bus à haut niveau de service, la remise à ciel ouvert de la Drize, les projets routiers tels que le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois et également pour le périmètre de la goutte Saint-Mathieu, les pôles foot de Vernier et Versoix, ainsi que dans le domaine de planification pénitentiaire et de l'analyse des besoins des TPG.

Le service de la valorisation foncière (SVF) a continué à mener à bien les missions déjà présentes à la DPOF tout en en menant de nouvelles, dont principalement :

- 5 chantiers métiers en lien avec le nouveau service (organisation et mise en place des processus du service, valorisation des droits à bâtir de l'Etat de Genève, espaces verts publics, DDP (divers) et LUP (divers) ;
- 3 groupes de travail (planification des besoins du DIP, pilotage OCBA, coordination métier OCLPF-OCBA, Etat-Ville-SIG) ;
- coordination cantonale de la Vision territoriale transfrontalière (VTT) ;
- cellule du monitoring de l'espace rural (MOER) ;
- gestion et développement de l'offre de logements.

### Préavis

- 65 préavis relatifs à des délibérations communales (contre 24 en 2023) et 9 préavis relatifs à des MZ, PLQ, DR et PDCOM rendus pour le compte de l'OCLPF.

### DDP

- 4 extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat relatifs à des DDP, 3 actes de constitution de contrats de superficie, 7 actes de modification de contrats de superficie et 45 dossiers en cours de suivi.

### Aide à la personne en matière de logement

L'augmentation des foyers bénéficiant de subventions personnalisées HM se confirme encore en 2024. Cette croissance observée ces dernières années est liée à la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM. Le nombre de foyers bénéficiant d'allocations reste stable (- 0,5 %), tandis que le nombre de foyers surtaxés diminue quelque peu (- 3,2 %).

Mesures d'aide à la personne	2022	2023	2024
Logements octroyés	218	196	223
Foyers bénéficiant d'allocations	6'866	6'975	6'960
Foyers bénéficiant de subventions HM	4'693	4'867	4'982
Foyers surtaxés	1'711	1'690	1'635
Procédures judiciaires en cours	4	3	6
Procédures judiciaires ayant abouti	13	14	16
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	13	13	15
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	326	690	390
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	44	133	64
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	17	32	18

### Gestion et développement de l'offre de logements

Le parc de logements d'utilité publique (LUP) compte, au 31 décembre 2024, 20 980 logements (+ 533 unités). Il représente environ 12 % du parc locatif cantonal, contre 11,8 % en 2023. Après une année 2023 exceptionnelle, la progression du parc LUP a diminué en 2024 et se fixe à 491 nouveaux logements, auxquels s'ajoutent 10 logements acquis, 34 logements intégrés et auxquels sont soustraits 2 logements démolis.

Le fonds LUP a permis l'acquisition de 12 parcelles par la FPLC et 1 parcelle par l'Etat de Genève, représentant un total de 6073 m<sup>2</sup> de terrain, pour un potentiel de 63 logements. Par ailleurs, le fonds LUP a financé l'acquisition par l'Etat d'un DDP contenant 10 logements et la construction de 52 nouveaux LUP pour les fondations immobilières de droit public (FIDP) au Rolliet.

Les engagements du fonds LUP s'élèvent, à fin 2024, à 40'146 682 francs, dont 25'201'042 francs ont été versés en 2024 et 14'945'640 francs sont reportés à 2025.

Le nombre de logements ayant fait l'objet d'un accord de principe en 2024 est en hausse par rapport à l'année précédente. Outre l'aspect cyclique de cette donnée, il faut relever que de nombreux dossiers n'étaient pas assez aboutis pour pouvoir être autorisés au sens de la LGZD et de la LGL/LUP. Sur les 28 demandes d'autorisation encore en cours d'instruction, aucune des 14 demandes déposées en 2024 n'a pu être préavisée favorablement durant l'année.

Concernant l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), le volume des demandes définitives en autorisation de construire (DD) instruites a augmenté de 50 % par rapport à 2023, avec 136 dossiers supplémentaires.

Gestion et développement de l'offre de logements	2022	2023	2024
Logements ayant reçu un accord de principe	1'862	453	1'488
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles	52	56	79
Décisions sur réclamations	1	2	7
Procédures judiciaires en cours	4	3	2
Procédures judiciaires ayant abouti	7	7	6
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	6	6	6
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	277	274	410
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	2'904	3'231	3'108

# GO2 - Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

## Grand Genève

Les huit partenaires du Grand Genève ont adopté en juillet 2024 la nouvelle Vision territoriale transfrontalière (VTT) 2050. Ce document définit un cadre commun pour l'aménagement du territoire, permettant d'assurer l'accueil de la dynamique de l'agglomération dans une trajectoire de transition écologique, créant ainsi un équilibre durable entre développement urbain, protection de l'environnement et qualité de vie. Cette vision montre que l'aménagement du territoire est un levier essentiel pour réussir la transition écologique et propose une nouvelle approche intégrée répondant aux enjeux de biodiversité, de ressources naturelles, de logement, de déplacement et de qualité de vie.

Les élus du Grand Genève ont également adopté, fin 2024, la feuille de route Métropolisation, équilibres territoriaux et leviers d'action, qui constitue un espace de veille et de dialogue politique autour des enjeux transversaux de cohésion sociale et territoriale. Cette démarche essentielle et complémentaire à la VTT instaure un dialogue politique pérenne en partageant une compréhension commune des dynamiques et déséquilibres à l'œuvre dans notre territoire, ainsi que des coopérations transfrontalières en matière, notamment, d'accès à la santé, d'éducation, d'emploi, de logement et d'équité sociale.

Le projet d'agglomération 5 du Grand Genève, élaboré tout au long de l'année 2024, sera remis aux autorités fédérales en juin 2025. Il viendra décliner la VTT 2050 à travers une première série de mesures de mobilité pour lesquelles un appui fédéral sera sollicité et qui

devrait concerner un nouvel axe de transport public transfrontalier entre Saint-Genis-Pouilly et Genève, de nouveaux pôles d'échanges multimodaux et de nombreux aménagements cyclables.

Enfin, durant l'été, la carte des balades à vélo dans le Grand Genève a été très largement diffusée à la population par les offices de tourisme et les communes, et le deuxième prix de l'agriculture du Grand Genève en transition a été décerné au collectif Epi Mobile, en Suisse, et à la ferme de Ninnin en France.

## Planifications directrices

La démarche de révision du plan directeur cantonal a été initiée en 2024, avec un travail de structuration de la gouvernance ainsi que de définition du planning et d'intentions. Ces intentions s'inscrivent dans la continuité des Assises développement économique et limites territoriales, organisées conjointement par le département du territoire (DT) et le département de l'économie et de l'emploi (DEE) en septembre 2024, qui ont mis en lumière les enjeux croisés du développement économique, de l'accueil des nouveaux habitants et des infrastructures y relatives, dans un territoire dont les qualités doivent faire l'objet d'une attention renouvelée.

L'office de l'urbanisme (OU) a par ailleurs poursuivi son activité de supervision et de coordination interservices des enjeux liés aux surfaces d'assolement (SDA) et aux équipements publics cantonaux, qui s'exprime notamment dans le pilotage des cellules Monitoring de l'espace rural (MOER) et Coordination équipement, site et bâtiment (CCESB). Les stratégies

mises en place durant l'année doivent permettre d'assurer durablement le contingent de SDA cantonal imposé par la Confédération et d'anticiper les besoins et des localisations en matière d'équipements publics d'intérêt cantonal.

Les communes ont bénéficié de l'accompagnement et de l'expertise de l'OU sur leurs planifications directrices, avec, comme résultat en 2024, l'approbation par le Conseil d'Etat de 9 plans directeurs communaux (PDCom), accompagnés de plans directeurs des chemins pour piétons et de stratégies d'aménagement de la zone 5 (villas).

### Développement urbain

L'année 2024 a permis d'adopter une modification des limites de zone (MZ – La Susette), 4 plans localisés de quartier (PLQ – Ilot des menuisiers, Cortenaz, Bourgogne, Morillon-Parc) et un plan directeur de zone industrielle (PDZI – les Rouettes). Prenant place dans une grande diversité de communes et de tissus bâtis, ces projets procèdent par densification de la zone 5 ou par requalification et intensification de quartiers existants. Ils ouvrent la voie à la construction d'environ 1500 logements, qui contribueront à répondre à la pénurie en la matière.

Deux PLQ ne correspondant plus entièrement aux exigences actuelles en termes de qualité urbaine ont également été abrogés. Par ailleurs, en raison de l'évolution du contexte, le projet actuel de la Petite-Boissière doit être entièrement repris, tandis qu'à la suite d'une décision populaire résultant d'un référendum, la procédure du projet Lullin à Troinex est suspendue. En revanche, le suivi des dossiers de contentieux devant les tribunaux a abouti à des résultats favorables, avec les retraits des recours sur le PLQ Morillon-Parc ainsi que sur le PDZI des Rouettes.

Durant l'année, l'OU a poursuivi son activité sur l'élaboration d'une quinzaine d'images directrices et de plans-guides, qui contribueront à définir les périmètres des futurs développements urbains. Les dix grands projets prioritaires du plan directeur cantonal ont quant à eux connu des concrétisations notables,

à l'exemple des premières autorisations de construire aux Cherpines (1000 logements mis à disposition à l'horizon 2027) ou l'arrivée des premiers habitants aux Grands-Esserts, à Veyrier, prévue à l'automne 2025.

Le travail a aussi porté sur la centaine de planifications en cours, avec des résultats d'étapes importants, en particulier 8 mises à l'enquête publique, qui augurent de prochaines entrées en force. A l'exemple du travail initié cette année sur la densification de Meyrin-Cité, les projets en cours s'inscrivent ainsi désormais dans les principes de la culture du bâti de qualité, ce qui devrait répondre à certaines préoccupations exprimées par les habitants et limiter les oppositions au développement vers l'intérieur. Pour ce faire, des processus de concertation systématiquement adaptés au contexte des projets sont également mis en place.

Au-delà des seuls logements planifiés, les PLQ – et les conventions qui y sont associées de manière toujours plus fréquente – prévoient aussi la mise en place de nouveaux équipements publics et de services de proximité accompagnant l'arrivée des nouveaux habitants ou palliant des déficits en la matière. C'est l'exemple du futur quartier de la Susette, au Grand-Saconnex, qui comprendra des équipements scolaires et dévolus à la petite enfance, mais aussi des locaux associatifs. L'accord cadre conclu entre le Conseil d'Etat et la commune de Thônex pour le quartier de Belle-Terre pour permettre la réalisation des équipements scolaires tant communal (école primaire) que cantonal (établissement de pédagogie spécialisée ECPS) est un autre exemple qui démontre que les équipements et services sont plus que jamais au cœur des préoccupations communales.

Un travail important a également été assuré pour garantir les infrastructures d'échelle cantonale. Il a consisté, par exemple, dans le pilotage du projet de pôle foot et du PLQ pour l'extension de l'Hôpital de la Tour. Il en va de même de la réalisation de l'image directrice du site de Belle-Idée, à Thônex, destinée à vérifier la capacité du site à accueillir à terme, en plus des programmes déjà présents, le nouvel hôpital psychiatrique EviPsy ainsi que le Bio-

parc Genève, tout en demeurant un espace ouvert au sein des densifications alentour. L'université a également bénéficié d'un accompagnement dans sa volonté d'élaborer un masterplan destiné à planifier les développements d'un campus intégré, incluant notamment un nouveau centre de formation pour les sciences physique et mathématiques, dont le concours d'architecture a été initié en 2024.

Outre les équipements, les planifications abouties prévoient également la requalification ou la création d'espaces publics, parfois structurants à l'échelle des communes concernées, à l'exemple du parc prévu dans le secteur de Bourgogne, sur le territoire de la Ville de Genève, ou de la place et du parc agro-urbain de la Susette. Dans ce domaine, l'activité de l'OU a aussi consisté à accompagner les communes dans la qualification de leurs espaces publics, par exemple ceux aux abords de la salle des fêtes de Thônex, qui ont fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle.

Pour garantir l'attractivité de la place économique genevoise, les planifications des zones industrielles ou mixtes ont fait l'objet de plusieurs avancées décisives. La MZ et le plan directeur de la ZIMEYSA, recouvrant une superficie de près de 80 hectares, ont été soumises à la procédure d'enquête publique, tandis qu'une image directrice de la ZIMEYSA Nord, d'une taille similaire, a été validée. De nouvelles planifications ont en outre été lancées pour garantir la mise en place d'un campus santé à Meyrin ou pour restructurer le secteur de Saint-George, à Lancy.

Les conditions d'accueil de la Genève internationale continuent, d'autre part, de bénéficier d'un suivi spécifique de la part de l'office de l'urbanisme, s'exprimant par exemple dans la planification de l'un des derniers potentiels constructibles du Jardin des Nations, à la route des Morillons, ou l'accompagnement de l'autorisation de construire faisant suite au concours pour le futur siège administratif de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM – environ 14'000 m<sup>2</sup> de bureaux, près de 600 nouvelles collaboratrices et collaborateurs).

### Projet Praille Acacias Vernets (PAV)

Ancré dans le concret des chantiers et porté par le succès du projet de quartier « Acacias 1» – dont le PLQ a été plébiscité dans les urnes, avec 62% de votes favorables – la mise en œuvre et la planification de ce vaste renouvellement urbain s'est poursuivie en 2024. Cette impulsion a renforcé la dynamique du projet, mené sous la conduite de la direction Praille Acacias Vernets (DPAV) en partenariat avec la Fondation PAV (FPAV) et la Fondation pour les terrains industriels (FTI), dans une coordination consolidée.

Du fait des dimensions de ce périmètre, les démarches de planification et d'opérationnalisation se poursuivent en parallèle, demandant plus que jamais une grande cohérence de pilotage et de conduite : finalisation des images directrices sectorielles encore inabouties, élaboration des PLQ qui en découlent et engagement des procédures de validation. Dans le même temps, la DPAV mène ou accompagne les études relatives aux infrastructures de surface et souterraines, aux espaces publics, aux réseaux de mobilité, à la remise à ciel ouvert des rivières et aux équipements publics, sans perdre de vue les objectifs climatiques et de transition écologique conformes au plan climat cantonal. Concrètement, en 2024, les réalisations et avancées suivantes sont à relever. A l'Etoile : les chantiers de la remise à ciel ouvert de la Drize et de l'îlot B sont ouverts (PLQ Etoile 1 en force) pendant que les autorisations de construire des opérations suivantes sont à l'instruction (îlot A). L'engagement des procédures de validation du PLQ Etoile 2 est confirmé pour janvier 2025 et la préparation des MEP Etoile 3, 4 et 5 est en cours. 2024 a vu également le résultat du MEP Espaces publics co-mandaté avec la commune de Carouge et comportant notamment les études préliminaires de la future place emblématique de ce nouveau quartier métropolitain.

A Praille Ouest : l'élaboration d'un premier PLQ est engagée. Ce périmètre accueillera nombre d'entreprises qui libéreront ainsi des emprises affectées au logement dans d'autres secteurs du PAV (Grosselin et Acacias).

Les études préalables sur les secteurs du Grand Parc, du nouveau palais de justice et de la logistique CFF se sont poursuivies. Le lancement des démarches de modification de zone en extension du secteur Pont-Rouge est toutefois suspendu, compte tenu de la révision des études de faisabilité et des plannings CFF.

L'entrée en force sans recours du PLQ Acacias 1, début 2024, a permis d'engager les phases de mise en œuvre. Des concours d'architectes seront lancés en 2025 sous l'égide d'investisseurs publics et privés et le projet voisin du périmètre Ternier est en phase d'élaboration, avec un programme comprenant de nombreuses aménités, services et équipements publics et privés. Il en va de même pour le projet du PLQ Pointe Nord, situé en Ville de Genève, qui intègre des équipements pour l'administration cantonale et inscrit des objectifs environnementaux et de programmation consolidés suites aux démarches de concertation et aux expertises environnementales. L'année 2024 a permis de consolider l'image directrice en préparation du dossier du PLQ.

S'agissant du périmètre Grosselin, à Carouge, une démarche de projet ambitieuse a été initiée pour mener en parallèle et de manière itérative les réflexions sur les espaces ouverts, les développements immobiliers et la préparation du dossier du PLQ. Cette démarche a fait l'objet, en 2024, d'une convention de collaboration entre le canton, la commune de Carouge, la FPAV et la FTI. Les investisseurs connus ont été associés à certains groupes de travail.

Les infrastructures de ces différents périmètres étant à réaliser de manière coordonnée, 2024 a vu se poursuivre les études d'espaces publics, places, rivière, franchissements et stationnement, notamment celles visant à favoriser un report modal vers la mobilité douce (croix de mobilité douce, franchissement de l'Arve et franchissement du faisceau ferroviaire), en lien avec les projets de développements urbains, notamment les projets communaux d'aménagements cyclables (ainsi la voie verte d'agglomération au bord de l'Arve).

Les études de projet menées en 2024 permettront la transformation d'une première séquence de la route des Jeunes dès 2025 dans le périmètre Etoile, sous maîtrise d'ouvrage de l'office cantonal du génie civil (OCGC), pendant que des études préalables et d'avant-projet menées par la DPAV et la Ville de Genève se poursuivront en 2025 sur la partie nord de cet axe (entre l'Etoile et le pont de Saint-Georges). Il en va de même pour le projet de remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire. La mise en œuvre des séquences Etoile et Acacias 1 a démarré en 2024 sous maîtrise d'ouvrage de l'office cantonal de l'eau, les séquences suivantes de ce projet étant à l'étude.

Le développement du projet Quai Vernets (1350 logements) est accompagné, depuis 2024, du chantier d'une école primaire, les études de projets des espaces publics voisins se poursuivant en vue de leur mise en œuvre : rue Hans-Wilsdorf, rue François-Dussaud, route des Acacias, parc sur le parvis de la patinoire des Vernets et voie verte d'agglomération sur les bords de l'Arve.

Les coordinations nécessaires au déploiement des réseaux structurants de chauffage à distance ont continué et continueront à faire l'objet d'une attention particulière, notamment sur les secteurs de l'Etoile et des Acacias.

Ces planifications et développements de projets sont accompagnés d'une information permanente et de séquences de concertation. L'exposition dédiée au projet urbain au sein du Pavillon Sicli a été mise à jour et ses horaires ont été élargis en 2024. L'exposition est par ailleurs sortie des murs en 2024 pour aller à la rencontre du public des Automnales, avec une nouvelle maquette grand public. De nombreuses visites guidées, des quartiers du PAV ont été organisées, ainsi qu'une journée portes ouvertes du chantier de la Drize. En 2024, des ateliers participatifs se sont tenus autour du thème de la programmation des rez-de-chaussée du quartier Acacias 1, alors qu'à l'Etoile, des *focus groups* se sont concentrés sur l'offre culturelle à déployer dans le quartier.

### Projets d'espaces publics

Concernant la réalisation des espaces publics situés aux abords de gares du Léman Express sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, la quasi-totalité des aménagements sont achevés. Seule la halte de Chêne-Bourg restera active en 2025, avec les dernières étapes de travaux prévus sur les secteurs de Gravière et du chemin de la Mousse, dont la livraison est programmée pour la fin du premier semestre 2025.

Les projets de voies vertes avancent à des rythmes différents. En 2024, la voie verte d'agglomération (VVA) à Carouge, entre le pont de la Fontenette et la place de l'Octroi, a été mise en service à la fin de l'été. Sur le tracé Genève-Satigny, des autorisations de construire ont été délivrées, permettant l'ouverture des chantiers au premier semestre 2025 pour la section entre Châtelaine et le quartier de l'Etang. Concernant la voie Genève-Versoix, les études de conception ont progressé en 2024, avec une première demande d'autorisation de construire déposée pour le tronçon reliant la gare de Pregny au parc Lullin, à Genthod. Pour la voie Genève-Bernex, les études de conception se poursuivent sous le pilotage des maîtres d'ouvrage concernés (canton et communes) et les premières demandes d'autorisation devraient être déposées en 2025.

En matière d'adaptation climatique et d'espaces publics inclusifs, l'étude Re-Création, visant à vérifier les besoins en termes de végétalisation et d'adaptation climatique des écoles secondaires du canton, a été finalisée. Sur cette base, un plan d'actions hiérarchisant les interventions et un projet de loi de financement ont été élaborés.

Au niveau opérationnel, le chantier de requalification des espaces du cycle d'orientation (CO) de Sécheron a été interrompu à l'été 2024, à la suite de la découverte d'une forte pollution des sols. Après un nouvel avis favorable de la commission des travaux, il devrait redémarrer au premier semestre 2025. Par ailleurs, l'étude préliminaire du parc linéaire reliant les Libellules, le Lignon et le Bois des

Frères a été achevée en 2024, autorisant le lancement d'un avant-projet en 2025. Enfin, après l'étude sur « la place des enfants », une nouvelle recherche a été lancée en 2024, en collaboration avec l'Université de Genève, pour analyser l'égalité dans l'espace public à travers le prisme du genre. Ses résultats viendront alimenter la stratégie dédiée aux espaces publics élaborée par l'office de l'urbanisme.

### Information et participation citoyenne

Les processus de concertation s'intègrent désormais à tous les projets de PLQ et s'étendent progressivement à toutes les échelles, qu'il s'agisse de l'aménagement des espaces publics, des voies vertes ou encore de la planification cantonale et régionale, notamment dans le cadre de la vision territoriale transfrontalière.

En cohérence avec la politique du numérique, l'utilisation de la plateforme de participation en ligne [participer.ge.ch](https://participer.ge.ch) s'est généralisée, devenant un point d'entrée privilégié pour les habitantes et habitants dans l'ensemble des démarches participatives. Par ailleurs, le 3DD continue de se développer en tant que pôle de ressources incontournable sur les questions de participation à Genève.

Le festival Explore demain offre un cadre propice aux échanges, aux débats et aux contributions autour des thématiques du territoire, de la transition écologique et de la participation citoyenne. Pour les professionnelles et professionnels, les Rendez-vous de l'urbanisme répondent aux besoins d'accompagner l'évolution des pratiques dans un contexte de transitions multiples.

Enfin, des expérimentations innovantes se poursuivent dans le domaine participatif, comme l'accompagnement de la chancellerie par l'OU lors de la démarche de notice citoyenne. Ces expérimentations contribuent en retour à enrichir les approches et outils existants.

### Autorisations de construire

Dans un contexte d'activité soutenue, l'office des autorisations de construire (OAC) a poursuivi en 2024 ses efforts d'optimisation et de perfectionnement du programme AC-démat afin d'améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire, ainsi que la dépose et le traitement complet des requêtes au format BIM. Par ailleurs, le pourcentage de dossiers déposés en ligne se maintient à un niveau élevé pour l'ensemble des procédures à fin 2024. Concernant la procédure ordinaire (DD), des efforts constants sont déployés pour garantir la qualité dans le traitement des dossiers prioritaires et assurer un suivi rigoureux des grands projets complexes.

Sur le plan organisationnel, l'OAC a mis en œuvre en janvier 2024, toujours dans le cadre de la transition numérique, son nouveau concept de renseignement et d'accueil au public, qui offre désormais une amélioration notable des services auprès des administrés.

En ce qui concerne la révision du règlement sur les constructions et installations diverses (RCI) pour répondre aux exigences actuelles, l'OAC a poursuivi en 2024 les travaux engagés avec la Fédération des architectes ingénieurs (FAI) et l'Association genevoise d'architectes (AGA) afin de proposer la modification de certains articles.

S'agissant des activités de la police des constructions, les efforts visant à rétablir l'autorité de l'Etat en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis malgré une baisse du nombre de dossiers d'infractions ouverts, l'accent ayant été mis sur la conciliation pour les dossiers n'ayant pas d'enjeux environnementaux ou sécuritaires. Dans le cadre de la transition numérique précitée, la direction de l'inspecteurat de la construction s'est employée à absorber, avec ses nouvelles ressources, le traitement des activités post-autorisation de construire, à savoir notamment les ouvertures de chantier et le traitement administratif des attestations globales de conformité. Pour sa part, la police du feu s'est organisée pour rétablir lesdits contrôles dans les bâtiments présentant des risques particuliers, toujours dans un contexte de forte activité de préavis et de renseignement.

	2022	2023	2024
Demandes d'autorisations de construire déposées	6'877	6'450	6'480
Réponses positives <sup>1</sup>	5'791	5'614	5'468
Procédures de recours achevées contre des décisions LCI <sup>2</sup>	462	463	377
Infractions constatées à la LCI	200	163	121
Nombre total de personnes prises en charge par l'équipe renseignement de <sup>3</sup> <i>décliné comme suit:</i>	10'144	9'853	32'947
- guichet			3'070
- téléphones			14'134
- courriels			12'505
- consultations numériques			3'238
Nombre de personnes reçues à la réception de l'OAC et envois électroniques <sup>3</sup>	10'144	9'853	32'947
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) <sup>4</sup>	163	176	159
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu <sup>5</sup>	4'658	4'649	4'676
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers <sup>6</sup>	261	219	140
Visites de contrôle des chantiers	3'796	3'982	4'321

<sup>1</sup> Hors renvois, refus d'entrée, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

<sup>2</sup> S'agissant des procédures de recours, sur les 377 procédures achevées en 2024, 321 jugements ont confirmé la décision du département et 56 l'ont annulée.

<sup>3</sup> L'office a créé une cellule renseignement permettant de répondre aux citoyennes et citoyens sur tous les aspects en matière d'aménagement et d'autorisation de construire. Cette restructuration explique l'augmentation massive du nombre total de personnes prises en charge.

<sup>4</sup> 107 dossiers sécurité incendie, 52 dossiers salubrité.

<sup>5</sup> Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales etc.).

<sup>6</sup> La diminution des infractions constatées est à mettre en rapport avec l'augmentation des contrôles préventifs.

Total des sanctions administratives et des émoluments	Francs
Détails des sanctions administratives (montants hors dégrèvements) :	
- inspection de la construction	1'314'000
- police du feu : sanctions et émoluments (sécurité/salubrité)	63'500
- inspection des chantiers (sécurité)	337'500

# G03 - Information du territoire et garantie des droits réels

## Office du registre foncier

Dans le domaine de la tenue, publicité, protection et sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier (ORF) a poursuivi ses travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information. Afin d'assurer l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse du registre foncier, la conformité légale de l'ORF ainsi qu'une meilleure fiabilité, accessibilité et sécurité des données ont notamment été assurées par le biais des nouvelles versions annuelles de l'application métier Capitastra, servant à la tenue du registre foncier.

Le transfert des données pour la sauvegarde à long terme et l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires immobiliers a été réalisé dans le courant du premier trimestre de l'année auprès de la Confédération.

La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminé, l'ORF procède désormais au fil des dépôts de réquisitions à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Depuis l'introduction de l'enregistrement numérique des réquisitions d'inscription à l'ORF, plus de 275'000 réquisitions d'inscription ont été enregistrées dans la base de données informatique, concernant environ 15'000 réquisitions annuelles traitées par l'office du registre foncier. Le nombre de réquisitions est stable depuis 2021.

Dans le cadre de la feuille de route du département du territoire (DT) 2023 - 2028, l'ORF a poursuivi ses travaux de consolidation et de modernisation du système d'information du registre foncier comme suit :

- poursuite de la phase de tests des réquisitions électroniques notariales, c'est-à-dire la numérisation de tout le processus entre les notaires et l'ORF. Cette dernière étant terminée, les réquisitions électroniques ont été ouvertes à l'ensemble des études de notaires en octobre 2023. A fin 2024, 920 réquisitions électroniques ont été enregistrées ;
- introduction, fin janvier 2023, d'un service de prestations en ligne, s'agissant des demandes d'extraits. La demande, l'envoi des documents et la facture peuvent se faire désormais par voie électronique. A fin novembre 2024, 93 % de demandes d'extraits se faisaient de manière électronique ;
- le projet fédéral visant à l'instauration pour les autorités d'un service national de recherche des titulaires de droits sur des immeubles par le biais du numéro d'AVS, prévu en 2024, a été reporté sine die par la Confédération ;
- la numérisation des pièces justificatives se poursuit. Tous les actes validés depuis 2017 sont désormais numérisés et accessibles depuis Capitastra et Intercapi ;
- la numérisation des registres accessoires de servitudes a débuté à la fin du premier trimestre 2023 et s'est terminée en septembre 2024. La totalité des 110 000 registres de servitudes a été numérisée et contrôlée ;
- la consultation GED de tous les documents numérisés est disponible depuis septembre 2024 aux ayants droits ;
- la consultation en ligne de l'ensemble des documents numérisés sera disponible aux ayants droits en 2025, via une prestation e-démarche.

### Direction de l'information du territoire

La direction de l'information du territoire (DIT) poursuit sa mission de gouvernance, de promotion et d'exploitation des données territoriales genevoises, répondant aux besoins de l'administration, des milieux académiques, des acteurs économiques et de la société civile. En tant que centre de compétence du Système d'information du territoire à Genève (SITG), la DIT gère le référentiel de données et les prestations associées, affirmant son rôle d'entité référente pour la gestion des données et les solutions géomatiques pour l'Etat de Genève.

L'année 2024 a été marquée par la mise en vigueur du projet de loi et du règlement sur la géoinformation, établissant un cadre clair et robuste pour la gestion et le partage des géodonnées à l'échelle cantonale. En parallèle, la DIT a également mis en place un catalogue des données géographiques structuré, facilitant l'accès à des géoinformations fiables, détaillées et interopérables pour toutes les utilisatrices et utilisateurs publics et privés.

Sur le plan technique, la DIT a poursuivi la modernisation de l'infrastructure cantonale de données géographiques en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'informations (OCSIN), soutenant ainsi la centralisation et la diffusion des données du SITG et améliorant l'accessibilité et l'interopérabilité des données du territoire. Par ailleurs, la DIT a mis en production des solutions innovantes dans le cadre du *Building Information Modeling (BIM)*, incluant la préparation d'une stratégie orientée vers la gestion et la valorisation du patrimoine bâti de l'Etat de Genève. Cette stratégie vise à structurer et faciliter l'utilisation des maquettes numériques pour la conservation, la maintenance et l'optimisation des bâtiments publics, contribuant ainsi à une gestion durable et anticipée du patrimoine immobilier cantonal.

Dans le domaine de la mensuration officielle (MO), la DIT assure la direction, la surveillance et la vérification rigoureuse de la qualité des données cadastrales. Ce contrôle qualité est essentiel pour garantir la précision et la fiabilité des informations, lesquelles sont fondamentales pour la sécurité juridique des droits fonciers et la conformité des projets de développement territorial. En parallèle, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) a été consolidé comme une source officielle de référence pour les limitations d'usage du sol, soutenant divers processus administratifs tels que les demandes d'autorisation de construire. En tant qu'organe de surveillance de la MO et du RDPPF, la DIT s'assure du respect des normes de précision et de l'actualisation régulière de ces données, renforçant ainsi leur fiabilité et leur accessibilité pour l'administration et ses partenaires.

En matière d'innovation, la DIT a renforcé sa capacité d'analyse et de traitement des données en développant des activités de géodatascience, permettant l'extraction de connaissances et de tendances à partir des géodonnées. L'analyse avancée et la visualisation de données spatiales offrent de nouvelles perspectives pour la planification et la gestion du territoire, favorisant des décisions éclairées et une meilleure anticipation des évolutions urbaines et environnementales. Ces outils innovants permettent de traiter de grandes quantités de données géographiques, soutenant ainsi les projets d'aménagement du canton et contribuant aux objectifs de transition écologique.

Enfin, la DIT a préparé la nouvelle gouvernance de la géoinformation, qui prendra effet dès 2025. Cette gouvernance se structure autour de trois volets essentiels : un conseil stratégique pour définir les grandes orientations cantonales, un comité de pilotage interne pour la gestion opérationnelle et une communauté de la géoinformation pour faciliter l'échange et l'innovation en matière de géomatique.

## GO4 - Protection du patrimoine bâti et des sites

### Connaître et partager le patrimoine

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) a apporté en 2024 des compléments au recensement architectural du canton, permettant d'atteindre 92,75 % de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. Il a en outre poursuivi le travail de validation des fiches de recensement avec la commission scientifique de suivi (six communes).

Il a par ailleurs engagé la mise à jour du recensement du patrimoine funéraire du canton, à la demande de plusieurs communes. Un peu plus de 1'800 monuments répartis dans les communes de Carouge et de Collex-Bossy ont été ainsi examinés et évalués. L'IMAH a conduit parallèlement environ 60 études et expertises et mené une soixantaine d'actions de sensibilisation (interviews, conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnels, d'étudiants et du grand public. S'ajoute la publication sur le SITG de 1'929 nouvelles fiches de recensement (quatre communes). Enfin, l'IMAH a publié d'une part, en partenariat avec la Société d'histoire de l'art en Suisse, un ouvrage fondamental sur l'histoire architecturale de Genève à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Ceinture fazyste), d'autre part, le numéro 26 de la revue patrimoine et architecture, dédié au Patrimoine insolite.

En tant que pilote d'un groupe de travail sur la revalorisation des bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriétés de l'Etat de Genève, l'office du patrimoine et des sites (OPS) poursuit sa collaboration avec l'OCBA en vue de la réhabilitation adéquate et de la restauration de ses biens d'exception. La conservatrice cantonale des monuments, accompa-

gnée du service des monuments et des sites (SMS), a œuvré au suivi de chantiers de bâtiments classés dont les travaux exceptionnels, tant par leur ampleur que par la complexité de mise en œuvre, ont conduit à l'usage de techniques innovantes dans la restauration et généré des découvertes qui font l'objet de documentation et publication à venir. Parmi les plus représentatifs, on peut citer la tour médiévale d'Hermance, le château de Bellerive, le temple de la Fusterie, la maison Micheli et le cinéma Plaza.

L'OPS est partenaire des journées européennes des métiers d'art, organisées au Pavillon Sicli, qui ont renouvelé les succès des années passées, avec plus de 4'100 visiteurs.

Depuis 2022, les Journées européennes du patrimoine (JEP) se sont réinventées en s'adressant plus largement à toutes les catégories de la population. Ainsi, les 7 et 8 septembre 2024, autour de la thématique des réseaux sous toutes leurs formes, la manifestation a proposé des visites, des activités et des expériences diversifiées, encourageant 6'500 visiteurs enthousiastes à découvrir le patrimoine genevois de manière aussi didactique que ludique.

En 2024, dans le cadre du festival Explore, ont eu lieu les premières Rencontres du patrimoine. Destinés aux professionnelles et professionnels, cet événement permet de les sensibiliser, mais aussi de mieux connaître leurs enjeux et leurs contraintes, et ainsi de créer un espace de discussion destiné à replacer le patrimoine au cœur des débats sociétaux. Cet événement sera renouvelé en 2025.

	2022	2023	2024
Bâtiments recensés (RAC)	4'125	3'903	1'838

### Protéger et conserver le patrimoine

Chargé du secrétariat de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, constituée fin 2021, l'OPS a contribué à traiter 13 dossiers accordant un soutien à 9 d'entre eux, pour un total de 853 030 francs. Les soutiens portent sur des actions de sensibilisation au patrimoine – par le biais de publications et de conférences –, de restauration de décors peints ou d'éléments muséaux historiques et de réaffectation de bâtiments patrimoniaux.

Sur la base des valeurs du recensement et d'études du service des monuments et sites (SMS), le Conseil d'Etat a adopté un plan de site : La Terrassière Genève site Unesco Le Corbusier. Au total, ce sont 58 bâtiments qui ont été mis sous protection par les mesures suivantes (ci-dessous) :

Les tribunaux ont confirmé toutes les décisions de l'OPS contre lesquelles les propriétaires ou les associations de défense du patrimoine ont recouru. Le Tribunal fédéral a largement repris les arguments développés par l'OPS pour

confirmer le plan de site d'Hermance, ainsi que deux refus de mise sous protection à Lancy contestées par les associations Patrimoine suisse et Action patrimoine vivant. La Cour de justice a confirmé le plan de site des Arpillères à Chêne-Bougeries et l'inscription à l'inventaire d'une villa à Collonge-Bellerive, protégée dans une série de quatre villas modernistes. Elle a aussi confirmé deux autres inscriptions à l'inventaire, dont l'une fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral et l'autre n'était pas encore en force au jour de la rédaction de ce texte.

Le SMS est responsable de présenter à la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) les dossiers relevant de sa compétence. Il s'agit de demandes en autorisation de construire, de procédures d'aménagement du territoire, de projets d'infrastructures et de l'instruction des mesures de protection elles-mêmes. Ce travail consiste en l'analyse préalable du dossier, sa présentation en séance de commission, la rédaction d'un projet de préavis, puis son suivi pendant le chantier.

	Bâtiments classés	Inscrits à l'inventaire	Maintenus dans un plan d'affectation	Total
Objets mis sous protection	4	28	26	58

	2022	2023	2024
Préavis délivrés par le SMS	3'971	3'910	3'944

	2022	2023	2024
Préavis délivrés par la CMNS	725	589	467

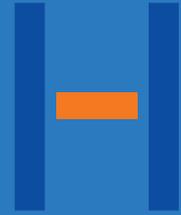
### Une archéologie intégrée

L'année 2024 a été jalonnée par de nombreuses opérations de diagnostic archéologique. Dans la commune de Satigny, une campagne de fouille a permis la mise au jour d'un établissement agricole remontant au Moyen Age. Sur la rive gauche du Léman, deux découvertes d'importance internationale, comprenant la tombe d'un guerrier allobroge et une sépulture d'époque romaine, sont à signaler. En ville de Genève, le service d'archéo-

logie s'est fortement impliqué dans le chantier de protection et de valorisation du bastion Saint-Antoine. Conformément au mandat de l'UNESCO, il a réalisé le monitoring des sites palafittiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Il a participé à la formation de la relève et mené de nombreuses actions de médiation. En plus d'un numéro de la revue Archéologie genevoise, il a publié un numéro hors-série consacré aux fouilles de l'église Saint-Martin de Céligny.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

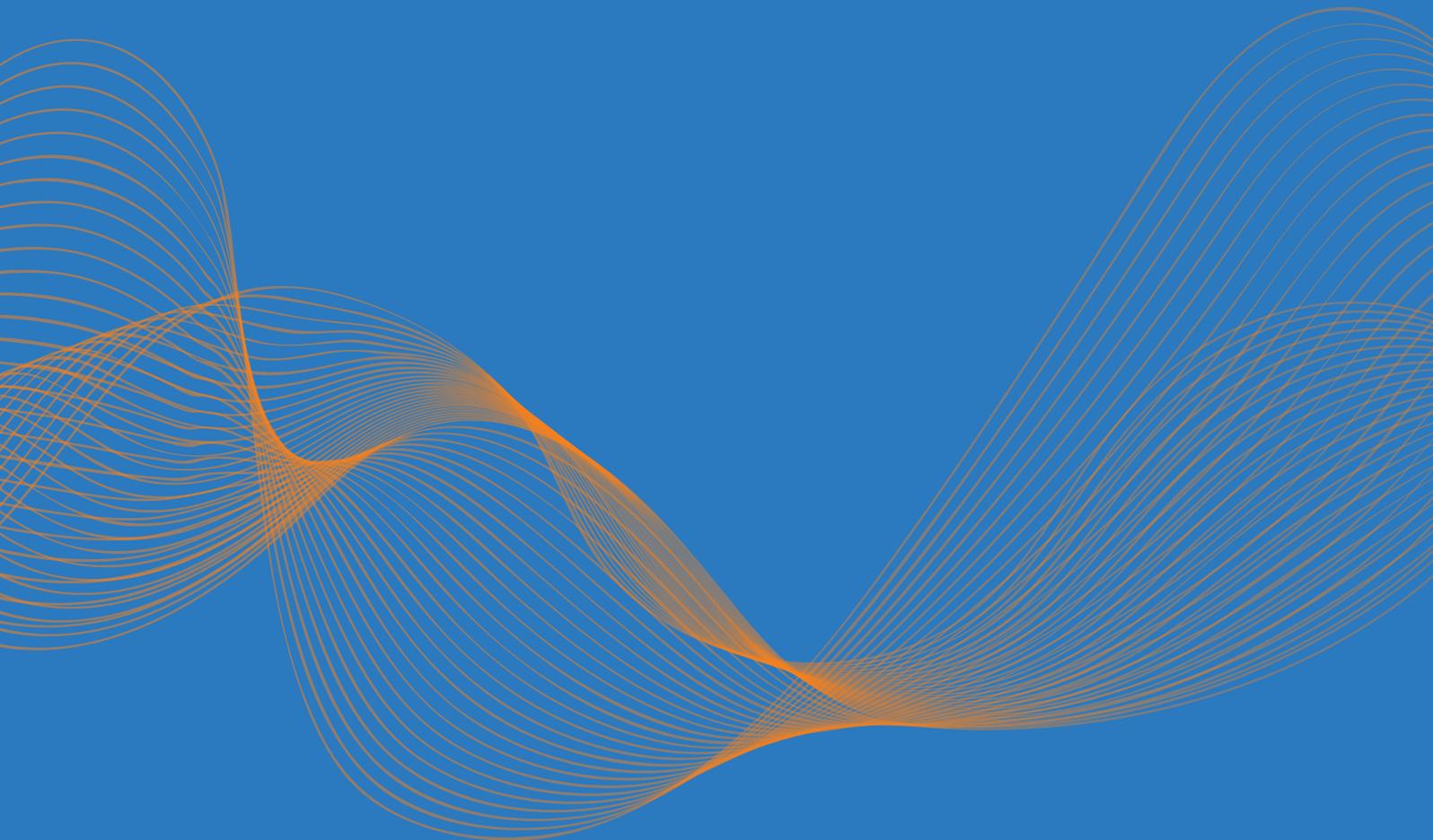
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Sécurité et population

---



# H01 - Sécurité publique (police, instance LAVI)

## Genève au cœur des événements : maintenir un haut niveau de compétence en matière d'ordre public

Dans la perspective du championnat d'Europe féminin de football, qui va drainer des spectatrices et spectateurs en nombre dans plusieurs stades de Suisse en 2025, dont celui de Genève, les polices cantonales genevoise et valaisanne ont pu utiliser le site de l'Ecole de gendarmerie de Dijon, grâce à la convention entre les autorités suisses et françaises, avec l'ensemble de leurs moyens (personnels, formateurs, matériels, véhicules et armement). Leurs effectifs y ont suivi une formation continue spécifique à la préparation de cet événement, au phénomène des fans ultras, du Hooliganisme et de la gestion des foules dans les fanzones. Durant les deux stages de quatre jours qui se sont déroulés courant octobre 2024, le personnel engagé a pu s'aguerrir aux éléments techniques et tactiques fondamentaux du maintien de l'ordre en lien avec les événements conséquents et toutes les problématiques qui les entourent.

## Le groupe équestre GEQ est officiellement opérationnel

Au terme d'une année de formation et de deux jours de mise à l'épreuve les 10 et 11 avril 2024, le groupe équestre du GEQ ont réussi avec succès les tests de validation et sont dorénavant officiellement opérationnels. Carino, Nival et Donavalon ont été validés par deux cavaliers expérimentés de la police fédérale belge. La collaboration avec nos homologues belges n'est pas nouvelle, elle a été initiée depuis le lancement du projet pilote en 2018, notamment dans le cadre de la formation de nos cinq cavalières et cavaliers. Cette expertise externe permet ainsi d'assurer une vision objective du niveau opérationnel des chevaux. Le GEQ sera renforcé par un quatrième cheval en 2025.

## Une école de police record

Le lundi 2 septembre 2024 à 12h, 76 aspirantes et aspirants ont prêté serment de protéger et servir notre République et canton. Cette assermentation, dite technique, est le premier acte symbolique et engageant au début de la formation initiale amenant, après deux ans, au brevet fédéral de policier/policière.

Fait particulièrement réjouissant, il s'agit de la plus grande école de police « genevoise » jamais organisée, qui prouve à la fois l'attractivité de la police genevoise et l'efficacité de son dispositif de recrutement et de formation.

## De nouveaux outils au service des usagères et usagers

Une première étape a été franchie dans le projet de pré-plainte en ligne, couplé à un système numérique de prise de rendez-vous. Depuis le 4 novembre, le poste de Plainpalais vit l'expérience pilote pour la partie « prise de rendez-vous ». Le pilote fera l'objet d'un bilan complet avant l'extension du système à cinq autres postes. Pour les premiers constats, il faut souligner que, sans publicité, l'offre a été plébiscitée et très vite prise d'assaut. Le temps d'attente moyen, en cas de prise de rendez-vous, est de deux minutes, avec un maximum de onze minutes. Sans rendez-vous, le temps d'attente moyen est de dix-sept minutes, avec un maximum à presque une heure. L'enquête de satisfaction sur site révèle que les personnes plaignantes ayant pris rendez-vous sont très satisfaites de ce service.

## Signatures électroniques des ordonnances pénales

A partir de décembre 2024, les ordonnances pénales rendues par le service des conventions et notifiées par voie postale sont signées électroniquement et peuvent être

téléchargées via le lien <https://doc-sdc.app.ge.ch>, en indiquant les identifiants qui figurent sur les exemplaires papier expédiés en courrier recommandé ou en scannant le QR-code figurant dans ladite ordonnance. La signature électronique qualifiée avec horodatage est assimilée à la signature manuscrite (article 14, alinéa 2 du code suisse des obligations). Ce mode de signature permet de garantir l'intégrité des informations contenues dans le document et l'authenticité de l'émetteur ainsi que d'effectuer un horodatage électronique qualifié, qui fixe l'instant précis où la signature est générée. Un clic sur la signature de l'ordonnance pénale téléchargée permet l'accès aux propriétés de cette dernière ainsi qu'aux informations concernant le certificat du signataire.

Plusieurs projets d'investissements informatiques sont en cours et seront soumis dans le cadre du programme d'intention des investissements en vue de priorisation. Le projet valeurs et biens en mains de l'Etat (VBME) vise à remplacer la solution actuelle, obsolète, et à améliorer la gestion des pièces à conviction en tenant compte des recommandations de l'audit du service d'audit interne (SAI).

Au-delà de la nécessité de créer une nouvelle application, il s'est également avéré primordial de repenser l'organisation de la gestion des valeurs et biens en mains de l'Etat, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie d'une pièce à conviction, depuis la saisie ou le séquestre de cette dernière jusqu'à son sort final. Le logiciel retenu pour le développement de cette application est l'environnement myABI, dont le personnel de la police est déjà familier. A noter qu'il s'agit, pour la Suisse, de la première solution de gestion des pièces à conviction développée en commun par la police et le pouvoir judiciaire (PJ), Genève officiant en tant que canton pilote dans l'emploi de l'outil.

Un nouveau projet d'investissement autour de la lutte contre la cybercriminalité est en cours de préparation. Il comprendra des moyens en lien avec le métavers et les cryptomonnaies. Un autre projet concernera l'application dédiée du service des contraventions, afin d'être en mesure de s'adapter aux modifications légales et réglementaires, ainsi qu'augmenter l'efficacité, voire l'efficience des processus et du traitement des procédures.

Enfin, la police collaborera avec l'office cantonal de la détention pour la mise en œuvre de la surveillance électronique des auteurs de violences domestiques.

### Aide aux victimes d'infractions

Dans le cadre des engagements pris par la Suisse au travers de la Convention d'Istanbul, le DIN, en charge de la mise en œuvre de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, a travaillé à développer les prestations dans ce cadre.

En ce qui concerne le centre LAVI, qui offre une prise en charge et un accompagnement gratuits et confidentiels aux victimes d'infractions (ou à leurs proches) au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), le nouveau contrat de prestations, adopté par le Conseil d'Etat et comprenant un financement plus élevé, marque un tournant puisqu'il permettra au centre de prévoir une nouvelle organisation et d'augmenter significativement ses effectifs afin de s'adapter à la mise en place du numéro central d'urgence pour l'aide aux victimes, qui sera déployé par les cantons d'ici la fin 2025. Ce numéro permettra une prise en charge des victimes 24h/24 et 7 jours/7.

Pour ce qui est de l'instance d'indemnisation LAVI, celle-ci a reçu, en 2024, 178 demandes d'indemnisation (135 en 2023 ; 112 en 2022). Elle a siégé 19 demi-journées dans sa composition ordinaire. Elle a notifié 105 décisions finales (80 en 2023 ; 92 en 2022) et 90 ordonnances de suspension (61 en 2023 ; 40 en 2022).

L'instance d'indemnisation LAVI traite des demandes d'indemnisation et de réparation morale introduites par les victimes – à savoir, toute personne qui a subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe à son intégrité physique, psychique ou sexuelle – et celles de leurs proches.

Assistée d'un greffe rattaché au secrétariat général du DIN, l'instance d'indemnisation LAVI conduit les procédures relevant de sa compétence en établissant les faits d'office après examen des dossiers et audition des victimes, de leurs représentants ou leurs proches. Elle peut si besoin suspendre un dossier jusqu'à l'issue d'une procédure parallèle. Après délibération, la commission octroie ou non des

indemnités. Ses décisions sont sujettes à recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ).

La commission officielle est composée de trois membres titulaires et de leurs suppléants désignés par le Conseil d'État pour cinq ans. Le dernier renouvellement des membres a eu lieu le 1er février 2024. La présidence et sa suppléance sont assurées par d'ancien-ne-s magistrat-e-s du pouvoir judiciaire ou ayant une charge partielle. Les deux juges assessseurs représentent respectivement le milieu des assurances et les milieux sociaux. La représentation des hommes et des femmes au sein de l'instance est paritaire.

---

## H02 - Privation de liberté et mesures d'encadrement

---

Le Conseil d'Etat poursuit la mise en œuvre de sa stratégie pénitentiaire 2022-2032, articulée autour de cinq axes essentiels la privation de liberté, la réinsertion, les alternatives à la privation de liberté, les suivis extra-carcéraux et les prestations destinées aux personnes détenues ou suivies.

Au cours de l'année 2024, des avancées notables ont été réalisées, notamment dans le cadre de la planification pénitentiaire. L'étude de faisabilité prévue par le plan directeur des infrastructures pénitentiaires a permis de progresser significativement. Si les résultats préliminaires concernant le site de Puplinge n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés, ils ouvrent néanmoins des perspectives intéressantes, qui guideront la suite des travaux. Ces études se poursuivront afin d'identifier au plus vite les solutions les plus adaptées en collaboration avec les autres départements concernés.

Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'établissement de Champ-Dollon continuent, dans le but de garantir des conditions de détention dignes et une sécurité optimale tant pour les personnes détenues que pour le personnel, en attendant les projets à plus long terme. Ces efforts visent à maintenir cet établissement en fonctionnement tout en répondant aux exigences de sécurité, malgré sa vétusté.

L'année 2024 a également marqué une étape importante dans le processus de transformation des services SPI (service de probation et d'insertion) et SAPEM (service de l'application des peines et mesures), qui deviennent le service de réinsertion et de suivi pénal (SRSP) dès 2025. Ce projet vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des dispositifs de désistance, de suivi en détention et de préparation à la réinsertion des personnes détenues.

Un autre chantier majeur de l'année écoulée a été la réinternalisation complète des tâches de la brigade de sécurité et des audiences (BSA). Ce processus a permis de reprendre en interne les missions de convoyage des personnes prévenues ou détenues et de la surveillance hospitalière, avec un ajustement progressif des effectifs pour garantir la continuité et l'efficacité de ces services.

Dans le cadre de l'amélioration des alternatives à la détention, un projet important a progressé en 2024 celui des bracelets électroniques, mené en collaboration avec la police. Ce projet vise à offrir une alternative à l'incarcération tout en garantissant la surveillance des personnes placées sous cette mesure. L'avancement du projet permet aujourd'hui une mise en œuvre plus large de cette technologie, contribuant ainsi à une gestion plus souple et sécurisée des personnes sous surveillance tout en favorisant leur intégration dans la société.

## H03 - Population, droit de cité et migration

Si en 2024, le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a reculé par rapport à 2023, la situation reste tendue en raison de l'aggravation des conflits au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans certaines parties du continent africain frappées par des crises non médiatisées.

Les travaux liés à la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places dans la commune du Grand-Saconnex, prévu par la restructuration du domaine de l'asile, progressent en coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales. Une plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre, constituée des représentantes et représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a entamé ses travaux, notamment en instituant trois groupes de travail dédiés aux questions de la scolarisation, de la santé et de la sécurité.

Le canton a également poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des personnes étrangères. La nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (loi sur le droit de cité genevois – LDCG) et son règlement cantonal d'application sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024 alors que le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) est en cours d'examen par la commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

Enfin, concernant les décisions de renvoi rendues et les expulsions judiciaires exécutées, les chiffres totaux de l'année 2024 (153) sont en légère baisse par rapport à ceux de l'exercice 2023 (180).

Le centre cantonal de biométrie (CCB) a accueilli plus de 411'475 personnes en 2 ans et 9 mois d'exploitation. Si, à l'ouverture (2022), les délais pour les prises de rendez-vous étaient de 8 à 9 semaines pour les citoyennes et citoyens suisses et d'environ 12 semaines pour les ressortissantes et ressortissants étrangers, ils sont aujourd'hui de moins de deux semaines pour l'ensemble de la population concernée.

Par ailleurs, la direction et le personnel du CCB ont renforcé leurs compétences dans le domaine de la fraude documentaire, à travers des formations spécialisées et l'acquisition de matériel facilitant le dépistage et les vérifications de documents. En septembre 2024, une cabine biométrique supplémentaire a été implantée afin d'être en mesure d'absorber le flux en lien avec la future carte d'identité biométrique et l'e-ID.

Dans la continuité du projet fédéral visant à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissantes et ressortissants européens – permis N (requérantes et requérants d'asile), permis F (personnes admises à titre provisoire) et permis S (personnes à protéger en provenance d'Ukraine) – sous format de carte de crédit et pour répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, l'OCPM a finalisé l'émission de ces nouveaux titres, prévue par étapes.

Le service étrangers de l'OCPM a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'accueil au public. Un système de prise de rendez-vous (à choix, pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office) concernant des dossiers en cours (déposés depuis plus de 2 mois) a été instauré, en complément des prestations délivrées par e-démarches. Cette nouvelle offre de proximité contribue à amé-

liorer les contacts avec les administrées et administrés et à l'avancée de certains dossiers, tout en permettant la délivrance des prestations de l'office en évitant la formation de grandes files d'attentes aux guichets.

Le service étrangers a de nouveau dû faire face à une volumétrie importante des demandes de renouvellement d'autorisations de séjour ou d'octroi d'une autorisation d'établissement (permis C) pour les ressortissantes et ressortissants de l'UE/AELE, ainsi que des autorisations frontalières (permis G), pour atteindre en fin d'année, toutes autorisations et changements de situation confondus, incluant celles délivrées aux ressortissantes et ressortissants d'Etats tiers, les 141'000 autorisations octroyées, modifiées ou renouvelées.

Dans le domaine des naturalisations, 13 cérémonies de prestation de serment ont été organisées en 2024. Le nombre de demandes de naturalisation ordinaire a suivi une tendance à la hausse en 2024 (2'953 dossiers contre 2'774 en 2023). L'augmentation est également marquée s'agissant du nombre de personnes naturalisées en 2024, lequel s'élève à 4'846, contre 3'960 personnes en 2023.

Le service état civil et légalisations (SECL) a reçu en 2024 48 nouvelles demandes d'adoption, lesquelles se sont ajoutées aux 52 demandes en cours à la fin de l'année 2023. Le service a prononcé 52 décisions en matière d'adoption durant les 12 derniers mois.

Le registre électronique modernisé de l'état civil Infostar New Generation (NG) a été introduit le 11 novembre 2024. Son interface utilisateur a été améliorée, la sécurité des données est accrue et de nouvelles fonctions ont été intégrées. Son architecture offre la possibilité de réaliser plus facilement d'éventuels développements dans le domaine de la cyberadministration. Depuis le 3 juin 2024, les légalisations délivrées par le SECL comportent un nouveau graphisme qui vise à renforcer la sécurité.

En 2024, le service juridique de l'OCPM a traité 525 recours (642 en 2023, 698 en 2022; 655 en 2021, 553 en 2020). En matière de traite d'êtres humains, 35 nouvelles situations ont été signalées au service juridique, qui suit un total de 106 dossiers actifs.

## HO4 - Sécurité civile et armée

### Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE)

Durant l'année, l'état-major cantonal de conduite (EMCC) du dispositif ORCA-GE a poursuivi l'analyse, entamée dès le début de la guerre en Ukraine, des conséquences possibles de ce conflit sur l'approvisionnement énergétique. Ce dispositif de conduite, de soutien, d'analyse et de formation a également organisé deux exercices d'envergure, portant notamment sur la contamination d'une conduite d'eau potable ou encore un attentat dans un train franco-suisse. Il a collaboré à quatre exercices avec les CFF, le CERN la Mission suisse et l'aéroport de Genève. En parallèle, il a pris part à la mise sur pied de deux exercices majeurs à venir. L'un est conduit par les CFF et engagera de nombreux partenaires. Le second est dirigé par la Chancellerie fédérale et enrôlera la Suisse entière sur le thème des menaces hybrides. L'EMCC a également organisé un séminaire sur les risques liés aux cyberattaques et dispensé les traditionnelles formations de base et formations continues à la conduite opérative.

### Défense incendie

Une première volée d'officières et officiers commandantes et commandants sapeurs-pompiers volontaires a été formée par l'école du Groupement SIS. Cette formation est le point d'orgue du transfert de l'instruction des sapeurs-pompier-e-s volontaires du canton de Genève audit Groupement. S'agissant de l'intégration des corps communaux dans le Groupement, la résolution 1'000, adoptée en date du 7 novembre par le Conseil intercommunal du Groupement SIS définit le processus d'intégration des corps de sapeurs-pompiers

volontaires, fixant ainsi les modalités financières de reprise des locaux, des véhicules et du matériel. Les communes de Chancy, Cologny, Vernier et Versoix devraient intégrer le groupement SIS. La complémentarité entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels reste un élément prépondérant dans le dispositif cantonal.

### Protection civile

La protection civile a été mobilisée à plusieurs reprises sous la conduite du canton. Parmi ces engagements figurent notamment des inondations à Saconnex-d'Arve, en étroite collaboration avec divers partenaires. Elle a également apporté son appui dans le cadre d'une aide intercantonale en Valais, suite à de violentes intempéries survenues fin juin. En complément et conformément aux recommandations de la Cour des comptes, une étude a été initiée en partenariat avec les acteurs cantonaux et communaux afin d'évaluer la faisabilité d'un nouveau programme dédié à la gestion des places protégées du canton.

### Armée

Le redéploiement de l'armée dans le canton suite à la fermeture de la caserne des Vernets en 2019 s'est définitivement achevé en avril, avec la mise en exploitation et la journée portes ouvertes de la place d'exercices d'Épeisses. Ces infrastructures sont ouvertes aux militaires et aux représentantes et représentants de la protection civile, des sapeurs-pompiers et des forces de police du canton. Genève dispose désormais d'une structure pour la formation et l'instruction des personnels militaires et civils dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

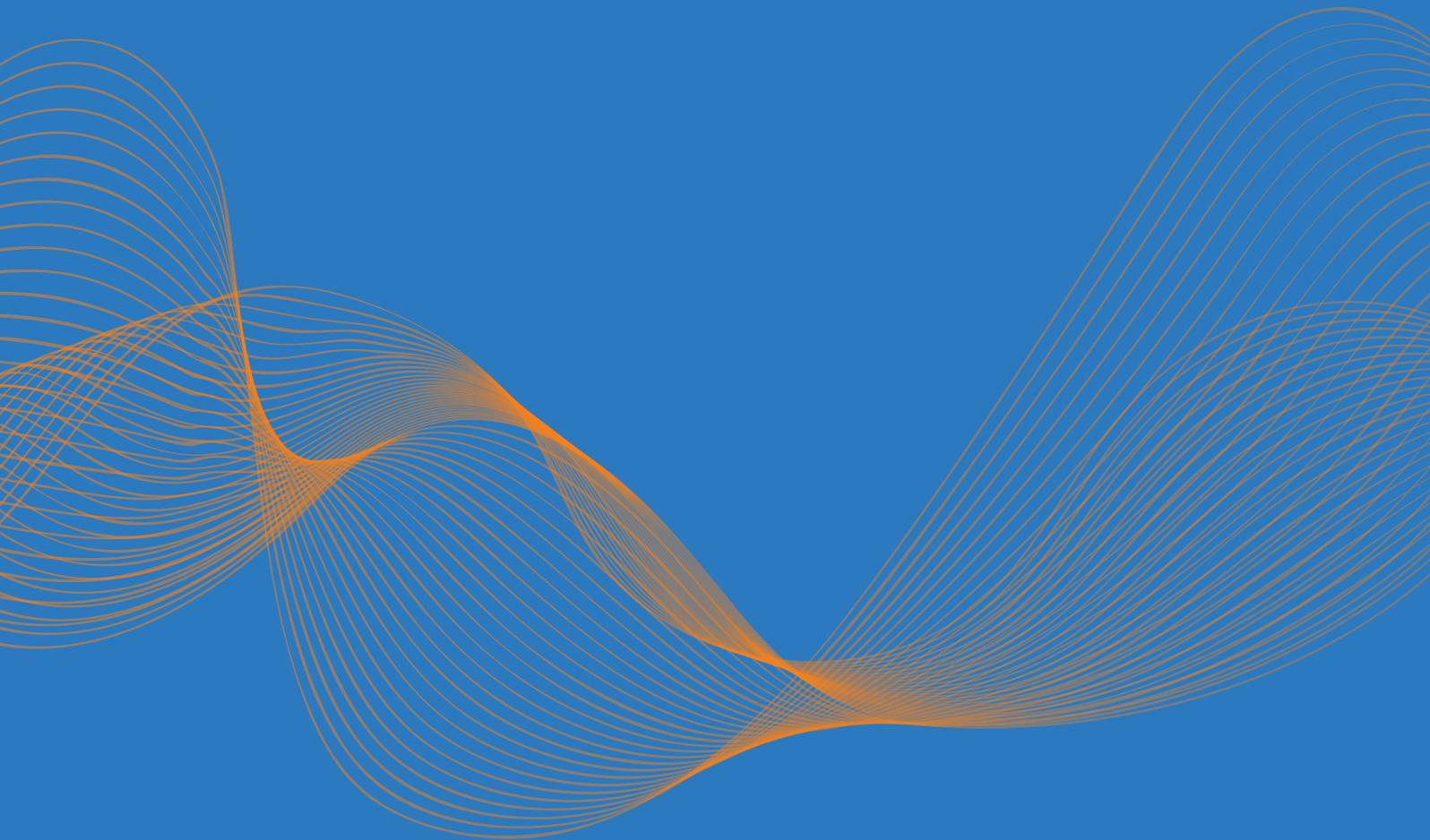
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Impôts et finances

---



# IO1 - Impôts, taxes et droits

## Répartition du paiement des acomptes d'impôts sur douze mois

En mai 2024, le Conseil d'Etat a proposé de modifier la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales. L'objectif est d'instaurer une mensualisation du paiement de l'impôt cantonal et communal (ICC) sur douze mois au lieu de dix, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette modification fait suite à une enquête de satisfaction, à l'issue de laquelle une majorité de la population consultée s'était prononcée en faveur d'une extension de la période de versement des acomptes. Les contribuables qui le désirent conservent cependant la possibilité de payer leurs acomptes en dix mensualités ou moins.

## Modification du taux de l'impôt sur le bénéfice des associations, fondations, placements collectifs de capitaux et autres personnes morales

La suppression de la taxe professionnelle communale (TPC), remplacée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par des centimes additionnels complémentaires à l'impôt sur le bénéfice, a impliqué une augmentation différenciée des taux effectifs d'imposition (ICC/IFD) des personnes morales. Cela représente une croissance de 14 % à 14,7 % environ pour les sociétés de capitaux ainsi que les sociétés coopératives, et de 14 % à 15,1 % environ pour les associations, fondations, placements collectifs de capitaux et autres personnes morales.

Afin d'aligner le taux effectif d'imposition global pour l'ensemble des personnes morales, le Conseil d'Etat a proposé de modifier la loi sur l'imposition des personnes morales en réduisant le taux d'imposition cantonal pour les associations, fondations, placements collectifs de capitaux et autres personnes morales à 14,7 % environ. Le Grand Conseil a adopté cette loi en juin. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Réforme de la fiscalité immobilière

Lors de la votation populaire du 18 juin 2023, le peuple a accepté la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI). Le Conseil d'Etat y était opposé. Un recours en contrôle abstrait des normes a été déposé contre cette loi, empêchant son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce recours a été rejeté par la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice le 9 septembre 2024. La cause est désormais pendante au Tribunal fédéral. Par publication dans la Feuille d'avis officielle du 15 novembre 2024, le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de cette loi au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

(Voir également partie 1, objectif 1.5 pour la diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et le rejet de l'allègement de la fiscalité de l'outil de travail par la population).

## IO2 - Production et perception des impôts

### Une administration en transformation

En 2024, l'administration fiscale cantonale (AFC) s'est investie dans la réalisation de nombreux projets destinés à simplifier la vie des usagères et usagers en les impliquant dans les réflexions menées. Dans le cadre du projet VISION AFC 2026, visant à améliorer les prestations offertes au public, les ateliers intitulés *Facile à lire et à comprendre (FALC)*, *Créer d'office un espace e-démarche pour chaque contribuable* et *Améliorer la gestion des mandats en ligne pour les mandataires* ont été menés.

Depuis juin 2024, un projet pilote permet également aux contribuables de prendre rendez-vous pour un échange en visioconférence avec l'AFC. De plus, l'outil de déclaration Getax (2024) a été revu pour offrir une meilleure compréhension et une navigation optimisée pour les contribuables avec charges de famille. Afin de faciliter l'accès à l'information fiscale et rendre les communications compréhensibles, un dictionnaire dédié aux termes fiscaux a été mis en ligne.

Enfin, un programme ambitieux de formation et de réorganisation a été déployé pour optimiser l'accompagnement aux guichets et renforcer la qualité de l'accueil. Les collaboratrices et collaborateurs accueillant du public ont été formés à mieux gérer les situations sensibles et les périodes de forte affluence.

### Stabilisation des sollicitations et hausse de la production

En 2024, après deux années de croissance des sollicitations, tant aux guichets qu'au téléphone, la situation s'est stabilisée. 148'000 personnes (contre 145'000 en 2023) ont été reçues aux guichets avec un délai moyen d'attente de 7 minutes, identique à celui de 2023. Les appels téléphoniques ont diminué à 505'000, contre 565'000 en 2023. Cette diminution a amené une augmentation du taux de réponse à 87,9 % (contre 85,6 % en 2023) et soutenu l'avancement des travaux de taxation. En effet, le nombre de dossiers traités, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, est élevé en 2024 (environ 50 000 dossiers supplémentaires traités, soit + 13 % par rapport à 2023). La cible de taxation de 85 % des dossiers de l'année fiscale 2023 pour les personnes physiques et morales a été dépassée de 2 points.

### Taxation des personnes physiques

Le nombre de personnes physiques assujetties à Genève durant la période fiscale 2023 (taxations faites dès l'année 2024) a augmenté de 2,8 % par rapport à la période fiscale précédente (+ 9825 contribuables). En cinq ans (années fiscales 2019 à 2023), l'augmentation des contribuables s'élève à environ 12,9 %, soit 40'687 déclarations supplémentaires.

Production des services de taxation	Fin 2022	Fin 2023	Fin 2024
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	332'017	345'532	355'357 <sup>2</sup>
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	269'616	271'305	305'326
<b>Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)</b>	<b>306'925</b>	<b>336'108</b>	<b>380'966</b>

<sup>1</sup> Par exemple, période fiscale 2023 pour l'année civile 2024.

<sup>2</sup> Dont 21 582 contribuables prélevés à la source et taxés sur déclaration (taxation ordinaire ultérieure).

### Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève durant la période fiscale 2023 (taxations faites durant l'année 2024) a augmenté d'environ 3,51 % par rapport à la période fiscale précédente (+ 1'459 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à environ 16 % (+ 5'884 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2022	Fin 2023	Fin 2024
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	39'914	41'597	43'056
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	32'982	33'073	36'142
<b>Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)</b>	<b>39'642</b>	<b>40'366</b>	<b>44'966</b>

<sup>1</sup> Par exemple, période fiscale 2023 pour l'année civile 2024.

### Imposition selon la dépense

Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2019, 2020 et 2021, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes entrées en force.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette conventionnée moyenne par contribuable <sup>1</sup> (CHF)
2019	552	673'530
2020	530	668'489
2021	525	716'681

<sup>1</sup> Pour rappel, l'assiette imposable est déterminée notamment sur la base des dépenses effectives mondiales du contribuable. Dans tous les cas, un montant minimal de 400'000 francs, indexé, s'applique à toute cette catégorie de contribuables, auquel s'ajoute une majoration de 10 % au titre de l'impôt sur la fortune. En 2024, ce minima est de 467'800 francs.

### Allègements fiscaux

En 2024, six nouveaux allègements fiscaux ont été octroyés, dont cinq allègements partiels, pour lesquels le Conseil d'Etat a veillé à respecter un équilibre favorable au canton en termes de nouvelles recettes fiscales ainsi obtenues par rapport aux recettes fiscales auxquelles il est renoncé.

Entre 2020 et 2022, les différentes sociétés ayant bénéficié d'un allègement fiscal se répartissaient dans les secteurs d'activité suivants:

Secteur d'activités	2020	2021	2022
Production	3	4	5
Quartier général	14	11	13
Start-up	12	13	11
Autres services	4	5	5
Total	33	33	34

Les allègements fiscaux, prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM, sont des instruments de la politique économique à disposition du Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises pouvant substantiellement contribuer à l'économie du canton par le biais d'investissements et d'emplois.

Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut se faire que si la concurrence n'est pas entravée. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situer dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Année fiscale	2020	2021	2022
Nombre de sociétés au bénéfice d'un allégement fiscal	33	33	34
Nombre de collaborateurs employés par les sociétés concernées	4'270	4'175	4'396
Masse salariale versée	723'487'340	722'575'822	912'024'979
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée <sup>1</sup>	65'113'861	65'031'824	82'082'248
Impôts générés par les sociétés <sup>2</sup>	22'412'254	52'733'350	176'436'883
Impôts exonérés au niveau des sociétés <sup>3</sup>	24'962'137	49'334'617	206'071'35

<sup>1</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9 % de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9 % a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaire) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

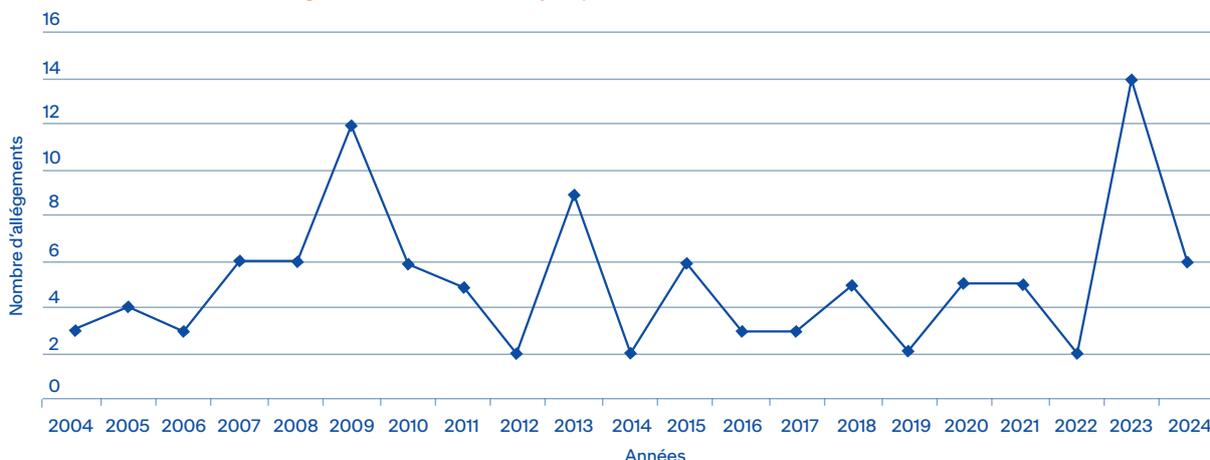
<sup>2</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

<sup>3</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

NB : il convient de relever que les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allégement partiel (allégement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Historique

Allègements fiscaux octroyés par le Conseil d'Etat de 2004 à 2024



Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à GE au 31.12.24	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mise en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
2000	24	14 (58 %)	2	3	1		2	2
2001	11	2(18 %)		1	2	1	4	1
2002	4	2 (50 %)			1		1	
2003	8	5 (63 %)	2					1
2004	3	2 (67 %)					1	
2005	4	4 (100 %)						
2006	3	3 (100 %)						
2007	6	4 (67 %)	1				1	
2008	6	2 (33 %)	2				1	1
2009	11	8 (73 %)	2				1	
2010	6	4 (67 %)	2					
2011	5	3 (60 %)					1	
2012	2	2 (100 %)						
2013	9	7 (78 %)	1		1			
2014	2	2 (100 %)						
2015	6	4 (67 %)	1					
2016	3	2 (67 %)	1					
2017	2	2 (100 %)						
2018	5	5 (100 %)						
2019	2	2 (100 %)						
2020	5	5 (100 %)						
2021	5	5 (100 %)						
2022	2	2 (100 %)						
2023	14	13 (93 %)	1					
2024	6	6(100 %)						
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>110</b>	<b>15<sup>1</sup></b>	<b>4<sup>2</sup></b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>5</b>

A = avant la fin de la période de claw-back

B = après la fin de la période de claw-back

<sup>1</sup> Sur les 15 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de claw-back, 6 l'ont fait pour un autre canton suisse et 9 pour l'étranger.

<sup>2</sup> Sur les 4 sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de claw-back, 3 l'ont fait pour un autre canton suisse et 1 pour l'étranger.

NB : la classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

NB : le présent tableau est à jour à fin 2024

### Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 14,6 milliards de francs.

Recouvrement des créances	2022	2023	2024
Rappels de paiement	127'558	170'320	187'602
Sommations de payer	73'702	84'618	100'262
Réquisitions de poursuite	38'104	46'169	55'118
Réquisitions de continuer la poursuite	32'486	34'179	41'598
Réquisitions de vente	1'590	990	2'166
Requêtes en mainlevée d'opposition	2'263	2'272	2'618
Procès-verbaux de saisie	12'809	11'763	14'761
Séquestres	210	540	618

### Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2022	2023	2024
Nombre d'inscrits au rôle IS	189'250	189'459	191'122
Quasi-résidents	17'008	17'770	N/C <sup>1</sup>
Nombre de rectifications traitées (toutes périodes fiscales confondues)	56'353	73'551	69'633

<sup>1</sup> Les quasi-résidents 2024 ne seront connus qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### Contrôle fiscal

Le nombre de dossiers clos au contrôle a été légèrement inférieur en 2024 à celui réalisé l'année précédente. Le nombre de dénonciations spontanées reste stable et le traitement des dossiers se poursuit. Le stock de 1'467 cas à fin 2023 a diminué à 1'077 cas à fin 2024. Globalement, 172 millions de francs ont été produits dans le cadre de procédures de contrôle en 2024.

Contrôle fiscal	2022	2023	2024
Dossiers clos durant la période	3'309	3'245	2'826

Dénonciations spontanées	2022	2023	2024
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	809	814	863

### Impôts spéciaux

Droits d'enregistrement	2022	2023	2024
Nombre d'actes déposés	29'858	29'963	31'003

Droits de succession	2022	2023	2024
Dossiers de succession ouverts	4'122	3'775	3'667
Successions clôturées car considérées déficitaires	583	463	430

## 103 - Péréquation financière intercantonale

### Endettement et taux d'intérêts

Le niveau de la dette financière brute s'établit à 10,4 milliards de francs à fin 2024, en baisse par rapport à l'année précédente (10,6 milliards) et ce, pour la quatrième année consécutive.

Les besoins de financement du canton sont restés limités en 2024, en conséquence de l'excellent résultat de l'année 2023. En effet, le canton a bénéficié de liquidités excédentaires importantes durant le premier semestre. Ainsi, des financements à court terme n'ont été nécessaires que durant le second semestre 2024. A noter que pour la troisième année consécutive aucun emprunt à long terme n'a été réalisé.

Après avoir relevé son taux directeur jusqu'à 1,75 %, la BNS l'a progressivement réduit, pour le porter à 0,5 % à la fin de l'année 2024, considérant que le niveau de l'inflation en Suisse était maîtrisé. Aussi, en 2024, le niveau général des taux d'intérêts en Suisse a globalement baissé.

La gestion de la dette en 2024 s'est inscrite dans la continuité du cadre de gestion prudent reconduit depuis plusieurs années. L'objectif budgétaire fixé pour 2024, visant à limiter le taux moyen de la dette à 1,3 % (2023 - 1,3 %), est respecté.

### Péréquation financière intercantonale

En 2024, la facture nette de la péréquation financière intercantonale s'est élevée à 199 millions de francs, en augmentation d'environ 27 millions par rapport à l'année précédente. Avec une participation à la péréquation des ressources qui se monte à 361 millions de francs, Genève est le troisième contributeur, derrière Zurich et Zoug. Notre canton reçoit 165 millions de francs pour la compensation des charges excessives socio-démographiques.

Le Conseil fédéral a mis en consultation le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020-2025. Les analyses effectuées montrent que les objectifs définis dans la loi ont été largement remplis. Le Conseil fédéral n'a donc pas proposé de modification de la loi, mais uniquement des adaptations techniques de l'ordonnance.

Dans sa prise de position sur ce rapport, le Conseil d'Etat a souligné que la compensation des charges excessives socio-démographiques était toujours insuffisante. Il a également fait part de son inquiétude concernant l'augmentation de la dotation à la péréquation des ressources. D'autre part, une étude ayant montré, dans le domaine de la collaboration intercantonale, que les coûts supportés par les cantons sites ne sont pas entièrement couverts par les indemnités versées par les cantons bénéficiaires de la prestation, le Conseil d'Etat a soutenu que ce thème doit être prioritaire dans le prochain rapport, en particulier dans le domaine de la compensation des charges des hautes écoles.

## IO4 - Exécution des poursuites et faillites

L'activité de la direction générale des poursuites et des faillites (DGPF) a rapporté 33 millions de francs d'émoluments pour le canton, tout en assurant la redistribution de 370 millions de francs dans le circuit économique.

### Faciliter l'accès aux prestations

Les usagères et les usagers se présentent en nombre aux guichets (+ 2 %) et recourent également de plus en plus souvent aux e-démarches (+ 3 %). Afin d'offrir un service toujours plus performant, flexible et accessible à la population, la modernisation des systèmes d'information se poursuit, dans le double objectif de garantir la conformité avec les nouvelles exigences légales et de développer encore l'offre de prestations en ligne

### Optimiser la qualité

La DGPF a pour projet stratégique de renforcer les bonnes pratiques de gestion et de fournir des conditions de travail favorables à l'excellence des prestations. Malgré l'augmentation importante du nombre des procédures en 2024, le nombre de plaintes admises par la Cour de justice, autorité de surveillance en matière de poursuites et de faillites, continue de décroître (- 17 %). Cette évolution positive confirme la qualité des prestations, la célérité de traitement des dossiers et le bon fonctionnement général des deux offices.

Plaintes selon l'article 17 LP		2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Nouvelles plaintes à l'autorité de surveillance	OCP	276	232	241	+ 4 %
	OCF	12	26	13	- 50 %
Plaintes admises ou partiellement admises	OCP	43	46	38	- 17 %
	OCF	3	1	2	+ 100 %
Plaintes admises pour retard (dénî)	OCP	0	1	0	
	OCF	0	0	0	

### Les poursuites en chiffres

Le succès des prestations en ligne a encore augmenté (271'000 e-démarches, soit + 3 %), sans vraiment délester les prestations aux guichets (+ 2 %, soit 89'000 clients servis). Le volume d'activité est élevé (+ 11 % de réquisitions de poursuites par rapport à 2023, + 15 % de réquisitions de continuer les poursuites, + 22 % de saisies exécutées). Il est probable qu'une partie des créanciers poursuivants a souhaité obtenir la saisie dès 2024 afin d'anticiper les modifications légales au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (articles 43 LP et 64a LAMal).

### Les faillites en chiffres

Le nombre de dossiers successoraux, à liquider suivant les règles de la faillite, a diminué (- 11 % par rapport à 2023) tandis que les faillites d'entreprises ont augmenté (+ 34 %). Cette tendance se manifeste dans presque tous les secteurs économiques, après une période de ralentissement des faillites entre 2020 et 2023, qui a démontré la forte résilience des entreprises du canton de Genève suite à la pandémie. L'OCF s'attend à une augmentation encore plus conséquente dès 2025, avec l'extension du champ d'application des faillites selon l'article 43 LP révisé.

Poursuites	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Nouvelles poursuites	232'550	267'530	296'820	+ 11 %
Continuations de poursuites	158'880	166'650	191'560	+ 15 %
Saisies exécutées	125'164	115'914	141'141	+ 22 %
Séquestres	1'063	1'377	1'512	+ 10 %
Inventaires	58	112	104	- 7 %
Prestations en ligne (e-démarches)	244'627	264'279	271'220	+ 3 %
Services au guichet	83'891	86'803	88'772	+ 2 %
Attestations délivrées	177'944	177'833	179'320	+ 1 %
Ventes	5'310	4'246	6'354	+ 50 %
Ventes immobilières (saisies)	10	9	7	

Faillites	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Procédures enregistrées	1'657	1'643	1'812	+ 10 %
dont : Faillites définitives	1'282	1'203	1'342	+ 12 %
Faillites d'entreprises individuelles et de sociétés	624	602	804	+ 34 %
Successions répudiées	632	600	533	- 11 %
Faillites personnelles	2	1	5	
Ventes immobilières	5	8	3	

NB: le nombre définitif de faillites 2024 sera confirmé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

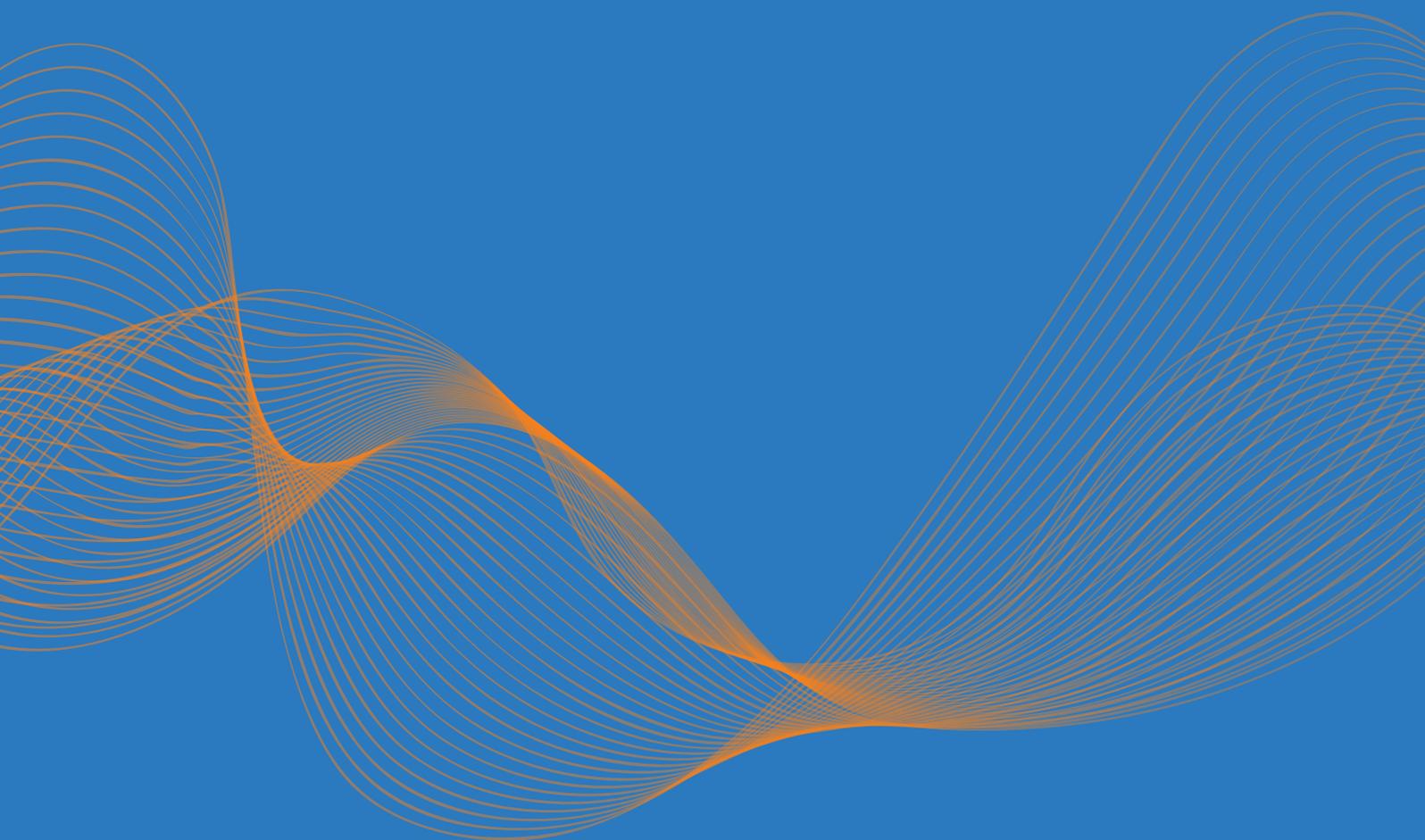
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport relatif aux comptes de fonctionnement.



---

# Santé

---



## KO1 - Réseau de soins

Le développement des réseaux des soins repose sur des projets prioritaires définis en collaboration avec les différents partenaires.

En tête des priorités figure la promotion des maisons de santé, en collaboration avec l'IMAD, l'AMGe et des prestataires privés. Ces structures bénéficient d'un financement destiné à la coordination des soins pour les patients complexes et au déploiement de programmes de prévention secondaire.

Un deuxième projet vise à améliorer la gestion des urgences communautaires en développant des alternatives aux passages aux urgences hospitalières. Plusieurs initiatives ont été mises en place:

- Déploiement d'interventions à domicile par les équipes mobiles (IMAD, télémédecine),
- Création d'une centrale téléphonique pour les urgences vitales,
- Développement d'unités alternatives aux urgences hospitalières.

Le troisième point concerne la mise en place de la planification sanitaire élaborée en 2024. Parmi les mesures mises en place:

- Renforcement de la prise en charge précoce des patients vulnérables pour éviter les hospitalisations inutiles,
- Création de structure alternatives pour éviter les hospitalisations (UATM, UATR),
- Développement d'itinéraires cliniques pour assurer un suivi avant et après une hospitalisation (IMAD).

Les projets lancés fin 2024 seront évalués annuellement.

### Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

L'année 2024 a été marquée par une reprise d'activité sans précédent, dépassant les niveaux prépandémiques, tant en hospitalisation qu'en ambulatoire. L'augmentation des interventions chirurgicales a contribué à cette dynamique. Toutefois, malgré les travaux d'agrandissement réalisés en 2023, les urgences restent saturées, aggravées par un nombre croissant de patients en attente de placement. Malgré ces défis, les charges de personnel ont été maîtrisées.

### Année de transition

2024 a été une année de transition, avec un nouveau Conseil d'administration et avec l'arrivée d'un nouveau directeur général.

### Grands projets en cours

Pour répondre aux défis futurs, plusieurs initiatives d'envergure ont été lancées:

- Mise en service d'une hélistation sur le toit du bâtiment Lina Stern pour améliorer le transport hélicoptéré,
- Finalisation de nouveaux plateaux ambulatoires dans le bâtiment de Cluse-Roseraie, dont l'ouverture est prévue mi 2025,
- Début de la rénovation de Beau-Séjour, visant à améliorer le confort des patients et du personnel, notamment par une meilleure isolation thermique.

### Innovation et reconnaissance

Les HUG ont progressé dans le classement Newsweek des meilleurs hôpitaux spécialisés et figurent désormais parmi les 100 hôpitaux les plus innovants en numérique. En recherche, plus de 90 scientifiques des HUG ont été distingués dans le classement Stanford/Elsevier des 2% des chercheurs les plus influents au monde.

Autre reconnaissance majeure: l'organisation du World Hospital Congress 2025, réunissant plus de 1000 dirigeants hospitaliers.

Enfin, les HUG renforcent leur engagement digital:

- Développement de projets en intelligence artificielle,
- Lancement d'applications de santé et renforcement de la télémédecine,
- Création d'un Bureau des outils numériques pour accompagner la population genevoise dans l'appropriation des technologies de santé - une première en Suisse.

### Institution genevoise de maintien (IMAD)

Depuis février 2024, un nouveau conseil d'administration guide ses orientations stratégiques, définies dans le contrat de prestations 2024-2027. Les priorités se concentrent sur la prévention, la coordination interprofessionnelle, les habitats adaptés et la santé numérique.

En 2024, l'IMAD a renforcé ses partenariats avec les communes pour intégrer la prévention dans les parcours de santé, retardant hospitalisations et institutionnalisations. Parmi les avancées majeures:

- Ouverture de deux nouvelles maisons de santé communautaires,
- Ajout de deux nouveaux immeubles pour personnes âgées, portant leur nombre à 30.
- Actions ciblées sur la nutrition et les vagues de chaleur.

### Optimisation de la coordination des soins

La coordination des soins a été renforcée:

- Développement d'itinéraires cliniques pour assurer un suivi optimisé des patients avant et après une hospitalisation,
- Création d'une équipe spécialisée en diabétologie pédiatrique,
- Participation au projet cantonal de prise en charge des urgences non vitales à domicile.

Formation et renforcement des compétences L'inauguration du nouveau campus IMAD en février 2024 marque une avancée dans la formation des professionnels de santé. Cet espace favorise:

- L'apprentissage de l'interprofessionnalité,
- Le développement des compétences du personnel,
- Une réponse à la pénurie de personnel de soins à domicile.

## KO2 - Régulation et planification sanitaire

### Déploiement de la santé numérique

Depuis 2024, un suivi renforcé des missions d'intérêt général (MIG) et des contrats de prestations des institutions de santé a été mis en place. En parallèle, un recensement de l'offre médicale relevant de l'assurance obligatoire des soins a été mené afin de fixer un nombre maximal de praticiens autorisés à facturer dans chaque discipline.

Ce travail mobilise les acteurs privés, les centres de formation postgraduée et les médecins de ville. Il aboutira à l'adoption d'un cadre légal cantonal, prévu pour entrer en vigueur à l'été 2025.

À l'échelle régionale, une coordination inter-cantonale a été initiée avec les cantons romands afin d'harmoniser l'offre de formation médicale et d'anticiper les défis liés à la relève, dans le cadre du projet REFORMER.

### Financement hospitalier et contractualisation des prestations

La planification sanitaire 2024 a marqué le début des négociations pour établir les contrats de prestations des hôpitaux et autres institutions de santé pour les quatre prochaines années.

Grâce à une approche concertée, impliquant des groupes de travail réunissant des professionnels de santé, il a été possible de définir les enjeux du futur, tant en besoins de soins qu'en formation. Cette démarche englobe :

- Les structures hospitalières stationnaires,
- Le secteur ambulatoire,
- Les structures intermédiaires, qui jouent un rôle clé pour éviter les hospitalisations inutiles.

En lien direct avec ce travail, l'Office Cantonal de la Santé (OCS) a reçu un mandat de surveillance renforcée des contrats de prestations et des MIG, afin d'assurer une gestion plus efficace des ressources et une meilleure maîtrise des coûts de la santé.

### Santé numérique et innovation en santé

Le développement de la santé numérique en santé est une priorité cantonale. Malgré des difficultés liées aux négociations avec le fournisseur de prestations et aux contraintes budgétaires du projet CARA, un plan structuré est en cours d'élaboration.

Il met l'accent sur :

- L'interconnexion entre les établissements publics autonomes (EPA) et l'État,
- La mise en œuvre de chantiers clés, tels que le plan de médication partagée et le plan de soins partagé.

En parallèle, les HUG poursuivent leur transformation numérique, intégrant des solutions d'intelligence artificielle, développant de nouvelles applications de santé et renforçant la télémédecine. L'ouverture d'un Bureau des outils numériques, une première en Suisse, vise à accompagner la population genevoise dans l'usage du numérique en santé.

### Régulation et surveillance des professionnels et institutions de santé

Dans le prolongement du recensement médical de 2024, un projet de loi est en cours pour fixer un quota maximal de praticiens, en tenant compte :

- Des effectifs recensés par spécialité,
- De critères de pondération cantonaux adaptés aux besoins de chaque discipline.

En concertation avec l'AMG et les acteurs privés, cette réforme vise à anticiper la démographie médicale, éviter les déséquilibres entre spécialités et assurer une prise en charge adaptée aux besoins de la population.

Par ailleurs, le Groupe Risque pour l'Etat de Santé et Inspectorat (GRESI), organe de contrôle du Service Médical Cantonal (SMC), a poursuivi son programme d'inspections.

En 2024, ces contrôles ont concerné :

- 54 EMS,
- 8 services d'ambulance privés et l'ensemble du secteur public,
- 7 établissements spécialisés dans le handicap,
- 39 établissements de soins, dans le cadre de nouvelles créations, extensions ou transformations,
- 168 préavis sanitaires émis à la demande du DT-OAC,
- 50 contrôles portant sur l'activité de chirurgie ambulatoire et le retraitement des dispositifs médicaux (DMx).

L'arrivée d'un nouveau médecin cantonal marque une étape importante dans la révision du concept de surveillance. Cette refonte vise à garantir un contrôle plus efficace et à assurer une régulation adaptée aux évolutions du secteur de la santé.

### Priorités sanitaires et renforcement des contrôles

Les efforts se concentrent sur la santé mentale, la gestion des maladies chroniques et l'accès à la prévention pour les populations vulnérables. Un monitoring régulier évalue les résultats, notamment via le suivi des cas pré-cliniques et l'usage des plateformes numériques pour la gestion des maladies.

En 2024, les contrôles ont été renforcés pour protéger les mineurs contre l'exposition au tabac et à l'alcool et assurer le respect des normes dans les cabinets médicaux, les institutions de santé et les pharmacies.

### Aide sanitaire urgente (ASU) et gestion des urgences

Le Réseau d'Urgences genevois, lancé en 2024, vise à faciliter la prise en charge des urgences communautaires sans engorger les HUG.

Mise en place d'une centrale téléphonique dédiée,

Déploiement d'équipes mobiles d'intervention à domicile (IMAD et télémédecine),

Développement de nouvelles solutions d'intervention à domicile pour 2025, y compris un projet similaire pour l'Hôpital de la Tour

# KO3 - Sécurité sanitaire du canton, promotion de la santé et prévention

## Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

Les priorités dans le domaine portent sur la santé mentale, la gestion des maladies chroniques et l'accès à la prévention pour les populations vulnérables. Un monitoring régulier est mis en place pour évaluer les résultats, notamment en ce qui concerne le suivi de cas précliniques et l'utilisation des plateformes numériques pour la gestion des maladies. Par ailleurs, les efforts de contrôle ont été renforcés en 2024 pour protéger les mineurs de l'exposition au tabac et à l'alcool, ainsi que pour garantir le respect des normes et des bonnes pratiques dans les cabinets médicaux, institutions de santé et pharmacies.

## Maladies transmissibles

Les stratégies de lutte contre les maladies transmissibles ont été orientées vers le renforcement de la prévention et de la préparation aux événements sanitaires exceptionnels, tels que les épidémies et les pandémies. La prévention, pilier central des programmes de santé publique, retrouve ainsi une place prépondérante dans la gestion des maladies transmissibles.

Parmi les mesures notables de l'année écoulée, on relève:

- La réactivation du groupe de travail interdépartemental sur le moustique tigre.
- La publication d'une bande dessinée pédagogique sur la résistance aux antibiotiques, intégrée à la stratégie nationale contre l'antibiorésistance (StAR) et qui sera accompagnée d'interventions éducatives en écoles primaires du canton, dès le premier semestre 2025.

- Une révision majeure de la législation genevoise sur les établissements de soins aigus, rendant obligatoire la présence d'un professionnel de santé formé à la prévention et au contrôle des infections, dans le cadre de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (NOSO).

## Promotion de la santé

Les évolutions des thématiques de santé publique confirment la pertinence des enjeux identifiés dans le concept cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP 2030):

- Augmentation des maladies non-transmissibles.
- Vieillissement de la population.
- Impact croissant des troubles psychiques et des pathologies en lien avec le mal-être au travail.
- Risques sanitaires émergents et surveillance des maladies transmissibles.
- Influence des comportements individuels en lien avec l'alimentation et l'activité physique et les addictions (tabac, alcool, drogues, jeux).

A ces défis s'ajoutent de nouveaux enjeux, liés aux crises récentes:

- Pandémie de COVID-19.
- Guerre en Ukraine.
- Accélération des événements climatiques extrêmes.

Ces facteurs se traduisent notamment par une augmentation des inégalités sociales de santé, une aggravation des problématiques de santé mentale, en particulier auprès des adolescents et des jeunes adultes, une recrudescence des addictions, dont la consommation

de crack et d'autres substances illicites. Une préoccupation croissante pour la santé environnementale est observée.

Face à ces constats, les actions publiques doivent rester concertées et globales, en s'appuyant sur les déterminants de la santé:

- Facteurs individuels (mode de vie, comportements).
- Facteurs structurels (environnement physique, conditions socio-économiques, système de santé, cadre législatif).

Entamée dès la fin de la pandémie, la révision du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP) a tiré parti des enseignements de la période écoulée. Approuvé à l'unanimité en décembre 2024 par la commission de la santé, le plan PSP 2024-2028 renforce les mesures en faveur de la santé environnementale et de la santé mentale. Il cible les différentes phases de la vie, en portant une attention particulière aux populations vulnérables pour lutter contre les inégalités et favoriser l'équité. Un enjeu clé réside désormais dans la valorisation du PSP au sein d'un système de santé intégré.

### Aide sanitaire d'urgence

Dans le cadre du Rapport du Conseil d'Etat à la motion 2760-A sur l'organisation des urgences ambulatoires et le Réseau Urgences Genève (RUG), les travaux avancent selon trois axes:

- Améliorer l'information à la population.
- Renforcer les moyens de réponse.
- Mieux coordonner les urgences communautaires et les soins non programmés.

Le développement d'outils numériques s'avère nécessaire pour soutenir ces objectifs:

- Enrichissement du site internet et de l'application InfoMed pour un meilleur accès aux informations de soins.
- Développement de la télésanté (porté par les SNRS).
- Documentation de l'activité de régulation et de soins, notamment par le dossier patient extrahospitalier (DPE).

Le DPE suit un calendrier structuré: la validation du cahier des charges en 2024, l'élaboration d'un projet de loi en 2025 et le déploiement prévu à l'horizon 2030 pour les acteurs hospitaliers (CASU 144, RUG, services d'ambulance, brigade sanitaire cantonale). D'autres outils juridiques et contractuels sont en préparation avec un règlement dédié prévu pour 2025, et les contrats de prestations et mandats nécessaires pour renforcer la garde médicale en collaboration avec l'AMGe et le RUG.

Enfin, la coordination opérationnelle s'appuiera sur deux dispositifs majeurs:

- Ligne de tri et d'orientation sous l'égide de la centrale d'appels sanitaires d'urgences (CASU) 144 dont les travaux ont démarré en 2024 aux HUG et qui sera officiellement déployée mi-2025.
- Mécanisme de coordination opérationnelle, inspiré des dispositifs mis en place durant la pandémie de COVID-19, permettant aux acteurs de l'urgence communautaire de réagir rapidement en cas de surcharge.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

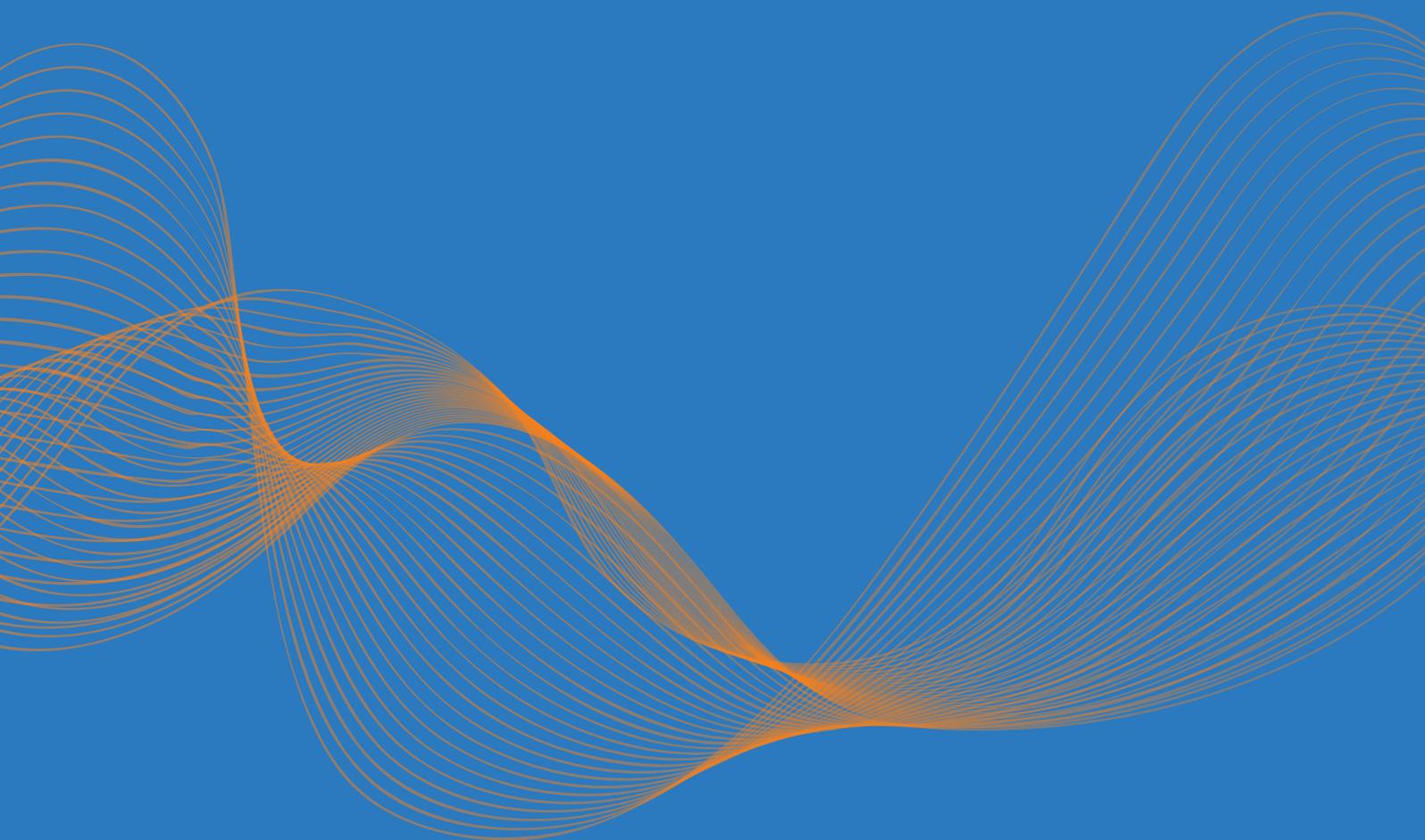
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Economie et emploi

---



# LO1 - Réinsertion des personnes en recherche d'emploi

## Réinsertion des personnes en recherche d'emploi

L'office cantonal de l'emploi (OCE) se mobilise pour répondre toujours mieux aux besoins des demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) ainsi qu'à ceux du marché. Il est en particulier attentif à l'accélération des progrès technologiques numériques et aux mutations des professions.

## Optimisation de la qualité des entretiens

L'office régional de placement (ORP) de Genève ainsi que six autres cantons (Bâle-Ville, Fribourg, Schaffhouse, Vaud, Grisons et Valais) ont porté le projet pilote Qualité du conseil. Les conseillers en personnel ont pu suivre un programme de formation incluant un coaching comportemental personnel avec le soutien de *master coaches*. Un rapport d'évaluation sera publié à l'automne 2025.

## Transformation digitale

95 % des DE utilisent la pré-inscription en ligne sur le site ge.ch et 80 % de ceux-ci déposent leurs recherches d'emploi ainsi que divers documents sur le site Job-Room. Par rapport à l'ensemble de la Suisse, les DE du canton de Genève font partie des personnes qui utilisent le plus les services en ligne proposés. La prochaine étape est la centralisation des informations dans un compte e-démarches avec les solutions Once-Only (porte d'entrée unique) et Coffre-fort numérique (données sauvegardées et protégées).

## Mesures du marché du travail

- **NoLimIT** : le numérique pour tous  
Les résultats d'une évaluation externe menée par la Haute école de travail social de Genève ont été livrés en juillet 2024. Ils attestent de l'utilité et de la pertinence de cet accompagnement. Le projet pilote se poursuivra jusqu'au 30 juin 2026 et devrait ensuite être pérennisé.
- **LevelPlus** : l'accompagnement des plus de 50 ans vers l'emploi  
Ce projet pilote a également fait l'objet d'une évaluation externe par le bureau d'études Evaluanda, appartenant désormais à l'entreprise DSS+. Ses conclusions ont été rendues en juin 2024 et confirment la valeur ajoutée de la mesure. Le projet pilote se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2026 et devrait être pérennisé.
- **Le SPARK** : un nouveau pas vers l'employabilité dans la restauration  
L'OCE a inauguré son second restaurant d'application le 25 avril 2024. Le Spark, géré par Novae Restauration, propose des formations couvrant l'ensemble des métiers de la restauration : cafétéria, snacking café, restaurant avec service à table ainsi que traiteur. Ces opportunités permettent aux personnes participantes d'acquérir des compétences diversifiées et immédiatement applicables dans une grande variété d'établissements. En proposant ce lieu de formation supplémentaire, Spark contribue ainsi pleinement aux programmes de microcertifications que l'OCE est en train de mettre sur pied.

- **Microcertifications**

Afin de répondre à un besoin croissant des entreprises en recherche de compétences spécifiques, le DEE – avec le support de la direction de l'employabilité de l'OCE – a travaillé sur un projet de microcertifications, dont les enjeux sont cruciaux en matière d'employabilité. Pour les individus, c'est une opportunité unique de rendre plus attractif leur profil sur le marché de l'emploi. Pour les entreprises qui recrutent, c'est une garantie d'avoir les compétences dont elles ont besoin, ce qui simplifie et sécurise leur processus de recrutement. Les premières bases de ce projet ont été posées cet été avec la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève qui a délivré ses trois premières attestations de reconnaissance d'aptitudes pratiques (RAP, type de micro-certification) dans le domaine de la cuisine en novembre. Ce projet sera étendu dans le cadre du plan directeur cantonal de l'employabilité (voir également partie 1, chapitre 3.3).

- **Allocations de formation (AFO)**

Les allocations de formation (AFO) fédérales ont été renforcées par un complément financier cantonal forfaitaire de 800 francs mensuels afin de garantir l'employabilité tout au long de la vie active et d'encourager un premier niveau de certification professionnelle. Ainsi, chaque personne éligible peut désormais bénéficier d'un salaire mensuel brut de 4'300 francs (au lieu de 3'500 francs) durant la totalité de son apprentissage. Le projet pilote, accepté par le Conseil d'Etat le 24 avril 2024, a déjà permis à 47 personnes d'en bénéficier. Il va se poursuivre jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage (LMC), prévue pour 2026-2027.

**Bonus employabilité**

Depuis son lancement en 2021, le Bonus employabilité a favorisé l'engagement à durée indéterminée de 1176 personnes au bénéfice de la mesure fédérale Allocations d'initiation au travail (AIT). En prolongeant le projet pilote jusqu'au 30 juin 2025, le canton poursuit son soutien à la formation des personnes au chômage et aux entreprises qui les engagent. Une étude est prévue en 2025 pour examiner l'opportunité de sa pérennisation.

**Emplois de solidarité (EdS)**

La réforme des EdS suit son cours afin d'en faire un véritable outil d'employabilité. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de combler les compétences manquantes, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre.

**Prestations complémentaires en cas de maladie (PCM) pour les chômeurs**

L'applicatif métier qui permet la gestion des PCM doit faire l'objet d'une refonte, car il ne répond plus aux exigences légales. Un appel d'offres public a été publié le 4 novembre 2024.

## Données chiffrées

Mesures de marché du travail (MMT) pour les  
chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

Types de MMT	2022	2023	2024
Programmes emploi-formation (PEF) / Stages de réinsertion (STARE)			
- allocation d'initiation au travail (AIT)	545	349	283
- stages	887	612	652
- entreprises d'entraînement (EE)	0	0	0
- emplois temporaires fédéraux individuels (ETFI)	302	302	250
- programmes d'emplois temporaires fédéraux (PETF)	3'640	4'103	7'646
- allocation de formation (AFO)	99	100	112
- semestre de motivation (SEMO)	463	369	436
<b>Total</b>	<b>5'936</b>	<b>5'835</b>	<b>9'379</b>
Accompagnement en recherche d'emploi	7'668	6'456	6'521
Cours	5'908	6'213	7'313
<b>Total</b>	<b>19'512</b>	<b>18'504</b>	<b>23'213</b>
Nombre de demandeurs d'emploi concernés (en ETFI)	397	297	249

**Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE**

	2022	2023	2024
	34'473	24'975	18'147

**Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales et/ou au bénéfice de l'aide sociale financière)**

	2022	2023	2024
Placements en allocation de retour à l'emploi (ARE)	157	140	127
Placements en emploi de solidarité (EdS)	122	109	71

Le dispositif des EdS a permis le placement de 71 personnes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024, date à laquelle 542 personnes étaient sous contrat EdS.

**Attribution du label 1+pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)**

	2022	2023	2024
Nouvelles entreprises labellisées	37	12	15

**Contrôle des procédures de licenciements collectifs**

	2022	2023	2024
Licenciements collectifs annoncés	55	69	78
Entreprises concernées	33	45	59
Nombre de personnes licenciées	1'002	2'152	1'520

**Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel**

	2022	2023	2024
Dossiers traités	1'407	83	9
Dossiers admis (en tout ou partie)	1'080	11	9
Dossiers rejetés	327	72	0
Employés effectivement indemnisés*	1'892	65	51

\*Valeurs de janvier à octobre 2024. Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés entre janvier et septembre selon les chiffres fournis par le SECO sur la plateforme public amstat.ch. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes, qui portent sur des valeurs annuelles

	2024
Nombre d'inscriptions	22 932
Nombre d'annulations	21 564

---

## LO2 - Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

---

### Inspection du travail

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'OCIRT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et d'effectuer des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usage, dont celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

### Contrôles effectués par le service de l'inspection du travail auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2022	2023	2024
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	1'281	1'307	1'310
- pour un total de travailleurs contrôlés	13'246	16'579	11'086

### Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2022	2023	2024
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	180	197	172
- pour un total de travailleurs contrôlés	397	701	563
Nombre de contrôles initiés (indépendants)	17	50	39
% d'entreprises en ordre	50 %	49 %	54 %
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	70 % des 50 %	78 % des 51 %	77 % des 46 %
Nombre d'entreprises sous décision interdiction de détachement	29	35	34
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée (suspension et/ou interdiction) pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	30	7	19

### Contrôles du respect du salaire minimum cantonal

Le salaire minimum cantonal est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020. La possibilité d'effectuer ces inspections était toutefois limitée en raison de plusieurs procédures de recours. Le dispositif de contrôle du salaire minimum n'a ainsi pu entrer pleinement en vigueur qu'en 2022, après le rejet de l'ensemble des recours. Il atteint aujourd'hui son rythme de croisière, dans l'attente de campagnes ciblées et proactives.

	2022	2023	2024
Nombre de contrôles initiés	114	101	133
Nombre d'infractions constatées	54	50	62
Nombre de contrôles terminés	86	61	88
- dont en ordre	34	18	30
- dont mis en conformité	44	32	42
- dont sanctionnés	15	27	43

NB : cela concerne non-seulement les contrôles initialisés en 2024, mais également ceux initialisés les années précédentes et traités en 2024. (Même procédure qu'en 2023).

Il y a 45 dossiers en suspens et 16 conciliations qui se sont terminées par un échec

### Mesures et sanctions relatives à des entreprises actives sur un marché public

	2022	2023	2024
Nombre d'entreprises exclues des futurs marchés publics	30	15	21
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	25	33	40

### Santé et sécurité au travail

655 contrôles ont été effectués en 2024 en matière de santé et sécurité au travail. L'inspection du travail mène des contrôles de prévention consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. Elle traite également les plaintes qui lui sont adressées en la matière, procède à l'examen et à l'approbation des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques.

### Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)

#### Refonte LTVTC

Plusieurs jugements ont été rendus concernant l'application de la nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Le 14 avril 2024, le Tribunal fédéral a ainsi largement rejeté le recours déposé par les milieux professionnels contre la nouvelle LTVTC. Il a en particulier confirmé la conformité de l'article 18, alinéa 2 LTVTC, qui porte sur la réduction progressive des émissions de CO<sup>2</sup> par les véhicules exploités comme taxis ou VTC.

Par ailleurs, les décisions judiciaires rendues ont permis de clarifier les conditions de non-renouvellement des autorisations d'usage accru du domaine public (AUAPD) et les critères permettant à des anciens locataires d'AUADP d'obtenir une AUADP.

### Contrôles

En matière de travail au noir, 408 enquêtes ont été finalisées en 2024, dont 100 ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public. La PCTN a rendu 89 décisions d'exclusion de marchés publics et/ou d'aides financières qui sont entrées en vigueur en 2024.

En matière de métrologie, la PCTN a contrôlé près de 2'630 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple, les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs: 96,3 % des instruments contrôlés fonctionnent correctement.

Législations	Total des contrôles	Avertissements graves	Infractions	Mesures
<b>2023</b> LRDBHD	1'387	413	93	88
<b>2024</b> (restauration, hôtellerie, divertissement)	1'338	449	138	78 (fermeture immédiate)
<b>2023</b> LTGVEAT	810	339	27	83
<b>2024</b> (alcool et tabac)	781	374	40	44 (cessation de la vente)
<b>2023</b> LHOM	266	108	42	3
<b>2024</b> (heures d'ouverture des magasins)	220	87	6	7
<b>2023</b> LIF	1'046	540	66	38
<b>2024</b> (interdiction de fumée)	981	500	31	31
<b>2023</b> OIP	393	154	29	10
<b>2024</b> (indication des prix)	326	109	7	8

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes :

<b>Autorisations</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Etablissements publics (LRDBHD)	2'834	2'799	2'808
- dont cafés-restaurants	2'118	2'093	1'963
Manifestations d'importance cantonale	8	9	10
Vente d'alcool/tabac à l'emporter (LTGVEAT)	Tabac autorisés : 179 En cours : 19 Alcool autorisés 270 En cours : 17 Cannabis attestations délivrées : 121 En cours : 8	Tabac autorisés : 169 En cours : 13 Alcool autorisés 306 En cours : 16 Cannabis attestations délivrées : 137 En cours : 3	Tabac autorisés : 146 En cours : 38 Alcool autorisés 216 En cours : 55 Cannabis attestations délivrées : 76 En cours : 29
	<b>Total</b> autorisés/attestations: 570 En cours : 44	<b>Total</b> autorisés/attestations: 612 En cours : 32	<b>Total</b> autorisés/attestations: 438 En cours : 122
Animations musicales (LRDBHD)	Ponctuelles : 222 Trimestrielles : 287 Annuelles : 62	Ponctuelles : 322 Trimestrielles : 378 Annuelles : 74	Ponctuelles : 241 Trimestrielles : 452 Annuelles : 69
Sanctions prononcées pour nuisances sonores <sup>1</sup>	65	50	40

<sup>1</sup> Depuis 2021, les sanctions effectivement prononcées pour nuisances sonores sont rapportées en lieu et place des plaintes reçues.

### Main d'œuvre-étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné environ 2'812 dossiers en 2024, un chiffre en légère baisse par rapport à 2023 (2'957).

En raison du Brexit, le service traite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les demandes concernant les ressortissants britanniques; ceux-ci disposent de contingents séparés. Ainsi, 111 permis B et 26 permis L ont été octroyés en 2024.

Le service a également octroyé près de 320 autorisations 120 jours (tous types et nationalités confondus).

Par ailleurs, 143 personnes détachées par des entreprises européennes ont reçu des autorisations (133 permis L et 10 permis B).

Le service a aussi traité 287 demandes d'autorisation de travail déposées en faveur de personnes à protéger, et 141 demandes déposées en faveur de requérants d'asile.

Finalement, le service a reçu 37 recours déposés à l'encontre de ses décisions (33 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 4 auprès de la Cour de Justice).

	2022	2023 (chiffres SEM)	2024 (chiffres SEM)
Permis B Etats tiers : unités prélevées	465	445	404
Permis L Etats tiers : unités prélevées	203	224	236

**Registre du commerce (RC)**

Le nombre global d'inscriptions ayant été effectuées cette année est en légère augmentation par rapport à l'année 2023.

Le nombre total d'entreprises inscrites reste en constante augmentation, dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. Près de 54 000 entreprises sont ainsi inscrites au RC.

Dossiers traités par le RC	2022	2023	2024
Inscriptions nouvelles	4'362	4'334	4'536
Modifications	16'747	17'138	18'560
Radiations	2'645	2'734	2'807
<b>Total</b>	<b>23'754</b>	<b>24'206</b>	<b>25'903</b>

Nature juridique	2023	Inscriptions	Radiations	2024	Différence
Association	1'752	153	48	1'857	+ 105
Entreprise droit public	86	1	0	87	+ 1
Entreprise individuelle	10'956	1'283	1'188	11'058	+ 102
Fondation (droit privé)	1'628	44	49	1'623	- 5
Indivision	1	0	0	1	0
Société commandite de placements collectifs	3	0	0	3	0
Société à responsabilité limitée	17'513	1'600	656	18'458	+ 945
Société anonyme	19'102	877	728	19'252	150
Société anonyme de droit public (763 CO)	1	0	0	1	0
Société coopérative	370	4	7	367	- 3
SICAV	6	3	0	9	+ 3
SCAF	0	0	0	0	0
Société en commandite	143	5	7	141	- 2
Société en commandite par actions	7	0	0	7	0
Société en nom collectif	915	125	106	934	+ 19
Succursale d'entreprise étrangère	517	39	47	509	- 8
Succursale d'entreprise suisse	833	80	39	874	+ 41
<b>Total</b>	<b>54'186</b>	<b>4'244</b>	<b>2'799</b>	<b>55'641</b>	<b>+ 1'455</b>

## LO3 - Promotion économique et tourisme

Dans un contexte de profonds changements économiques, l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) joue un rôle essentiel en anticipant les évolutions et en proposant des réponses adaptées. Cette mission, alignée avec la feuille de route 2023-2028 du département de l'économie et de l'emploi, repose sur quatre axes stratégiques visant à faire de Genève un territoire durable, inclusif et innovant, capable de relever les défis globaux tout en demeurant attractif et résilient.

### Une stratégie économique cantonale

Le premier axe porte sur l'élaboration d'une stratégie économique cantonale intégrant les transitions numérique, écologique et démographique. Alimentée par les contributions de 140 acteurs clés, aussi bien des directions d'entreprises que représentants des faïtières, cette stratégie vise à offrir un cadre clair pour un développement économique adapté aux besoins des entreprises. Elle permettra d'orienter les décisions économiques, renforcer la compétitivité et stimuler l'innovation, tout en consolidant l'écosystème genevois

### Diversité économique et innovation

Un deuxième axe porte sur la diversité économique et l'innovation. Afin de renforcer la robustesse et la résilience de l'économie genevoise, l'OCEI encourage l'intégration d'une grande variété d'acteurs et de modèles économiques. Cela inclut un soutien actif à l'innovation et à l'entrepreneuriat, vecteurs essentiels de la dynamique économique et de la création d'emplois. En mai 2024, les premières Rencontres de l'innovation ont permis de poser les bases du plan directeur de l'innovation, qui sera présenté en mars 2025. Il en est no-

tamment ressorti la nécessité de développer le partenariat public-privé, comme cela se fait avec le fond d'investissement de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Un nouvel acteur, la Fondation Modus, y a ainsi fait son entrée afin de faciliter le développement de solutions de mobilités durables dans le canton.

En parallèle, l'office s'investit dans le développement de *clusters* et de pôles d'excellence dans des domaines stratégiques comme les industries créatives, qui contribuent au rayonnement culturel et économique, l'impression 3D, qui ouvre la voie à des révolutions technologiques, ou encore le secteur philanthropique. Pour ce dernier, une étude a été commandée au centre en philanthropie de l'Université de Genève afin de mieux comprendre ses dynamiques et son potentiel d'impact. Elle servira à déployer, dès 2025, un plan d'action ambitieux visant à encourager l'essor de la philanthropie comme levier d'innovation sociale et de développement durable.

### Attractivité internationale

Le troisième axe s'attache à renforcer l'attractivité internationale de Genève. Attirer et retenir des entreprises internationales reste une priorité, car elles sont de puissants moteurs d'innovation et de croissance. La finance durable et d'impact représente un enjeu majeur pour Genève. Grâce à des initiatives comme Building Bridges, soutenue par un financement cantonal de 500'000 francs, le canton se positionne en tant que plateforme mondiale d'investissement responsable, consolidant son rôle de territoire innovant et acteur clé des transitions écologique et sociale.

### Accompagnement des entreprises

L'accompagnement des entreprises dans leurs transitions constitue le quatrième pilier de l'action de l'OCEI. Conscient des nombreux défis auxquels les entreprises font face, l'office met en place des programmes sur mesure combinant des formations adaptées et des ressources informatives de qualité. Ces initiatives visent à soutenir l'intégration des nouvelles technologies dans les processus et modèles d'affaires, tout en favorisant l'adoption de modèles économiques durables répondant aux exigences accrues en matière de responsabilité sociale et environnementale.

### Tourisme de loisirs

A noter enfin que concernant le secteur touristique, plusieurs transformations ont marqué l'industrie après la crise sanitaire, notamment le développement du tourisme de loisirs, ainsi qu'une réduction marquée du rôle des intermédiaires traditionnels au profit de plateformes numériques permettant des réservations directes. Dans ce cadre, la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGTC) s'attache à fédérer les acteurs et promouvoir la destination Genève en valorisant son authenticité et sa diversité.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

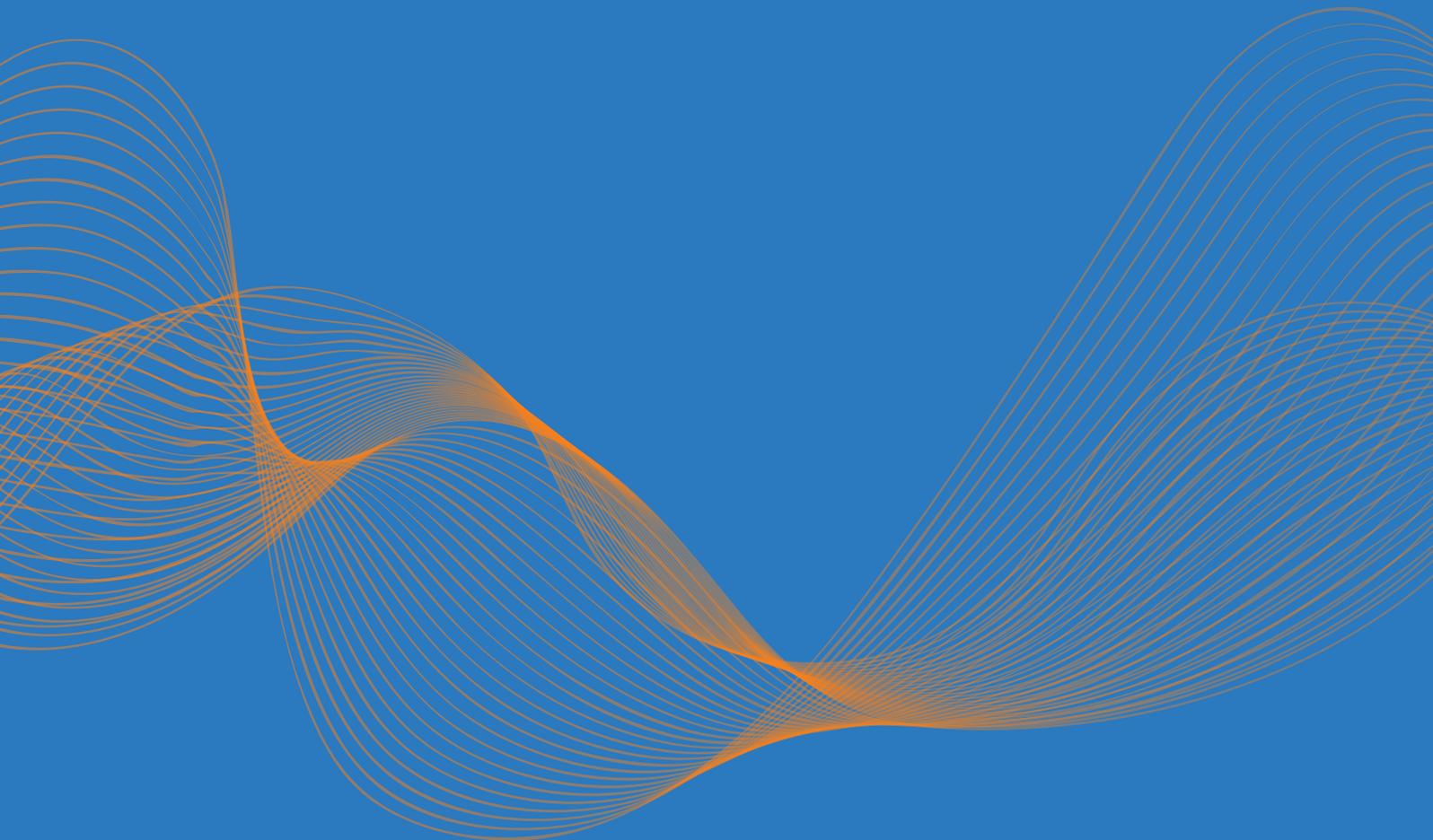
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Mobilitéé

---



# MO1 - Transport et mobilité

## 2024 : un nouvel élan à la politique publique des mobilités

A l'issue des états généraux des mobilités à l'automne 2023, cinq plans d'action ont été élaborés : transports collectifs, réseau routier, mobilités actives, stationnement et transports professionnels. Après approbation par le Grand Conseil, le plan d'action des transports collectifs a été adopté par le Conseil d'Etat le 29 mai 2024, suivi des quatre autres plans le 4 décembre.

Le 11 décembre, le Conseil d'Etat a présenté sa vision stratégique ferroviaire cantonale Rail 2025-2050, un programme cadre ambitieux élaboré en partenariat avec l'Office fédéral des transports (OFT) et les Chemins de fer fédéraux (CFF). Ce plan fixe les orientations pour un développement efficace des infrastructures ferroviaires à Genève, dans son agglomération transfrontalière et dans l'espace métropolitain lémanique.

## Transports collectifs et mobilités actives : des avancées significatives

A la suite du vote du plan d'action des transports collectifs (PATC), le Grand Conseil a voté, le 21 novembre 2024, le contrat de prestations des Transports publics genevois (TPG) de 1,9 milliard de francs pour les années 2025-2029, visant une augmentation de 30 % de l'offre de transports publics. Ce plan inclut des heures de pointe et s'accompagne de mesures sociales : dès 2025, la gratuité pour les jeunes en formation et des réductions pour les seniors sont instaurées.

Cette ambition fait écho au succès du Léman Express, qui se poursuit en 2024 avec un record désormais porté à plus de 80 000 voyageurs par jour en semaine et jusqu'à 48'000 voyageurs le week-end, confirmant ainsi l'adoption de ce réseau non seulement pour les déplacements pendulaires, mais également de loisirs.

Sur le plan ferroviaire, des financements fédéraux permettront l'extension souterraine de la gare de Cornavin et la réouverture du tunnel du Furet, renforçant ainsi les liaisons entre Annemasse, Lancy-Pont-Rouge et Vernier, ainsi que l'aéroport sans passer par Cornavin.

Dans les mobilités actives, les études pour quatre axes cyclables majeurs et un réseau continu de voies vertes avancent, en ligne avec la loi fédérale sur les voies cyclables.

## Régulation du trafic pendulaire

Dans le cadre du forum des mobilités pendulaires dans les zones industrielles, une feuille de route engageant entreprises et collectivités a été signée le 18 décembre 2024. Des initiatives renforcent l'usage des P+R, le covoiturage et les transports collectifs, notamment aux douanes du canton.

# MO2 - Infrastructures routières et de transports publics

## Concrétisation des grands projets

Après six années de travaux, la route des Nations a été mise en service le 25 mars 2024, désengorgeant les communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy et ouvrant la voie au futur tram des Nations. La requalification de la route de Lausanne à Bellevue et Genthod a été achevée en octobre 2024.

De nouveaux projets avancent : les travaux sur l'avenue de l'Ain débuteront en mai 2025 et le dépôt de l'autorisation de construire pour le boulevard des Abarois est prévu au premier semestre 2025.

## Infrastructures de transports publics

Les chantiers pour le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) progressent : le premier tronçon vers Veyrier sera opérationnel d'ici la fin de l'été 2025 et ceux de Genève-Vernier-Zimeysa et Frontenex sont en cours.

En revanche, aucun jugement n'a été rendu par le Tribunal administratif concernant le recours contre l'autorisation de construire de l'extension du tramway jusqu'à Perly.

L'Office fédéral des transports prévoit, quant à lui, de délivrer l'autorisation de construire du tram des Nations au tout début 2025, cette dernière étant encore sujette à de potentiels recours.

## Environnement et entretien du réseau

En matière de bruit routier, des subventions pour l'assainissement ont été négociées avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour 2025-2028. Par ailleurs, le programme Optimalux (la stratégie cantonale d'éclairage public), visant l'extinction des luminaires non essentiels, s'est étendu à plusieurs communes en 2024, dans une démarche de préservation de la biodiversité et de la réduction des nuisances lumineuses.

S'agissant de la stratégie de vitesse en lien avec le bruit routier, un seul recours est encore pendant auprès du Tribunal administratif de première instance.

Les projets réalisés en 2024 illustrent l'engagement du canton pour des mobilités durables et des infrastructures modernisées, répondant aux défis sociaux et environnementaux.

## MO3 - Admission à la circulation routière et à la navigation

### Assurer les missions fédérales déléguées par l'OFROU au canton

En plus des projets de dématérialisation et de numérisation, l'office cantonal des véhicules (OCV) s'est attaché à réduire les retards des contrôles périodiques obligatoires, causés par un parc de véhicules vieillissant. Il a également organisé des rendez-vous pour les examens pratiques de conduite dans des délais raisonnables, malgré une hausse des demandes due à l'instauration d'un nouvel examen obligatoire pour la catégorie motorcycle et l'augmentation des permis de conduire professionnels.

Par ailleurs, l'OCV a dû faire face à une charge croissante en matière de décisions administratives concernant les infractions routières, conséquence directe des nouveaux dispositifs de contrôle déployés par la police.

### Numérisation et dématérialisation

Un partenariat novateur a été mis en place, permettant de produire les plaques d'immatriculation au sein de l'établissement pénitentiaire de la Brenaz. Ce projet pragmatique offre une solution gagnant-gagnant : il accroît la réactivité de l'OCV face à la demande, tout en proposant une activité valorisante aux détenus. En outre, le recours à un circuit court pour la production contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

### Nouvel impôt 2025 sur les voitures de tourisme et production des bordereaux

L'OCV a adapté son système informatique pour intégrer les nouvelles exigences issues de la votation populaire du 3 mars 2024. Ces changements visent à remplacer le critère de la puissance des véhicules par celui des émissions de CO<sup>2</sup> pour l'imposition. L'OCV a également dû, dans des délais serrés, appliquer les décisions prises par le Grand Conseil en novembre et décembre 2024.

### Chiffres clés

Après l'augmentation du parc automobile observée pendant la pandémie, la tendance montre une baisse continue du nombre de voitures de tourisme, compensée par une hausse des deux-roues motorisés et des voitures de livraison. Le nombre de bateaux immatriculés, quant à lui, poursuit son recul.

Enfin, l'OCV a réussi à réduire légèrement les retards dans les expertises techniques obligatoires, tout en assurant l'ensemble des contrôles annuels liés aux véhicules professionnels de transport de personnes.

	2022	2023	2024	Variation 23-24
<b>Total des véhicules routiers (au 30.09)</b>	<b>317'848</b>	<b>317'883</b>	<b>317'672</b>	<b>- 211 - 0,07 %</b>
Voitures de tourisme	217'224	216'418	215'720	- 698 -0,32%
Cars, autobus	619	644	723	79 12,76 %
Voitures de livraison	21'122	21'581	21'781	200 0,95 %
Camions	2'182	2'179	2'161	- 18 -0,82 %
Tracteurs agricoles	1'220	1'205	1'193	- 12 -0,98 %
Motocycles (y c. légers)	60'316	60'596	60'793	197 0,33 %
Remorques (y c. spéciales)	9'173	9'096	9'019	- 77 -0,84 %
<b>Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.09)</b>	<b>6'307</b>	<b>6'259</b>	<b>6'162</b>	<b>- 97 -1,55 %</b>

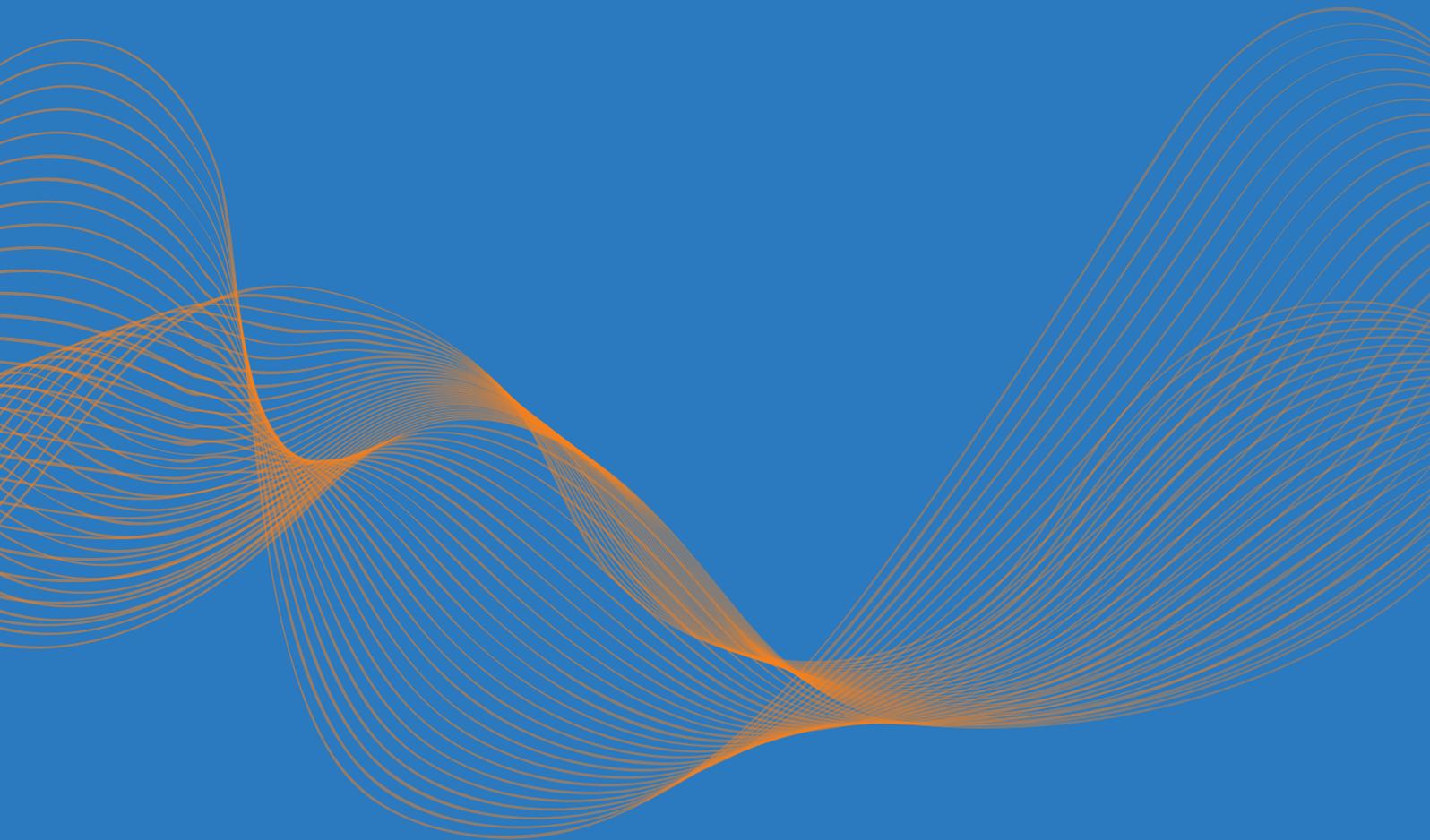
**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

---

# Organigrammes

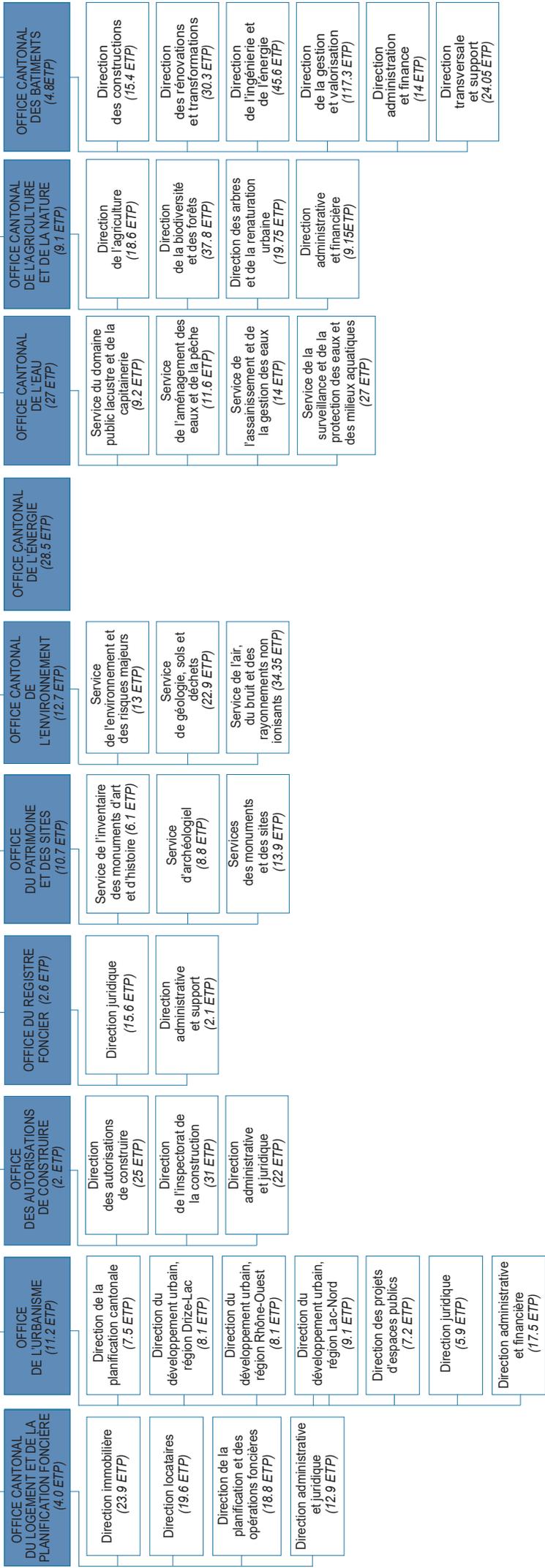
---

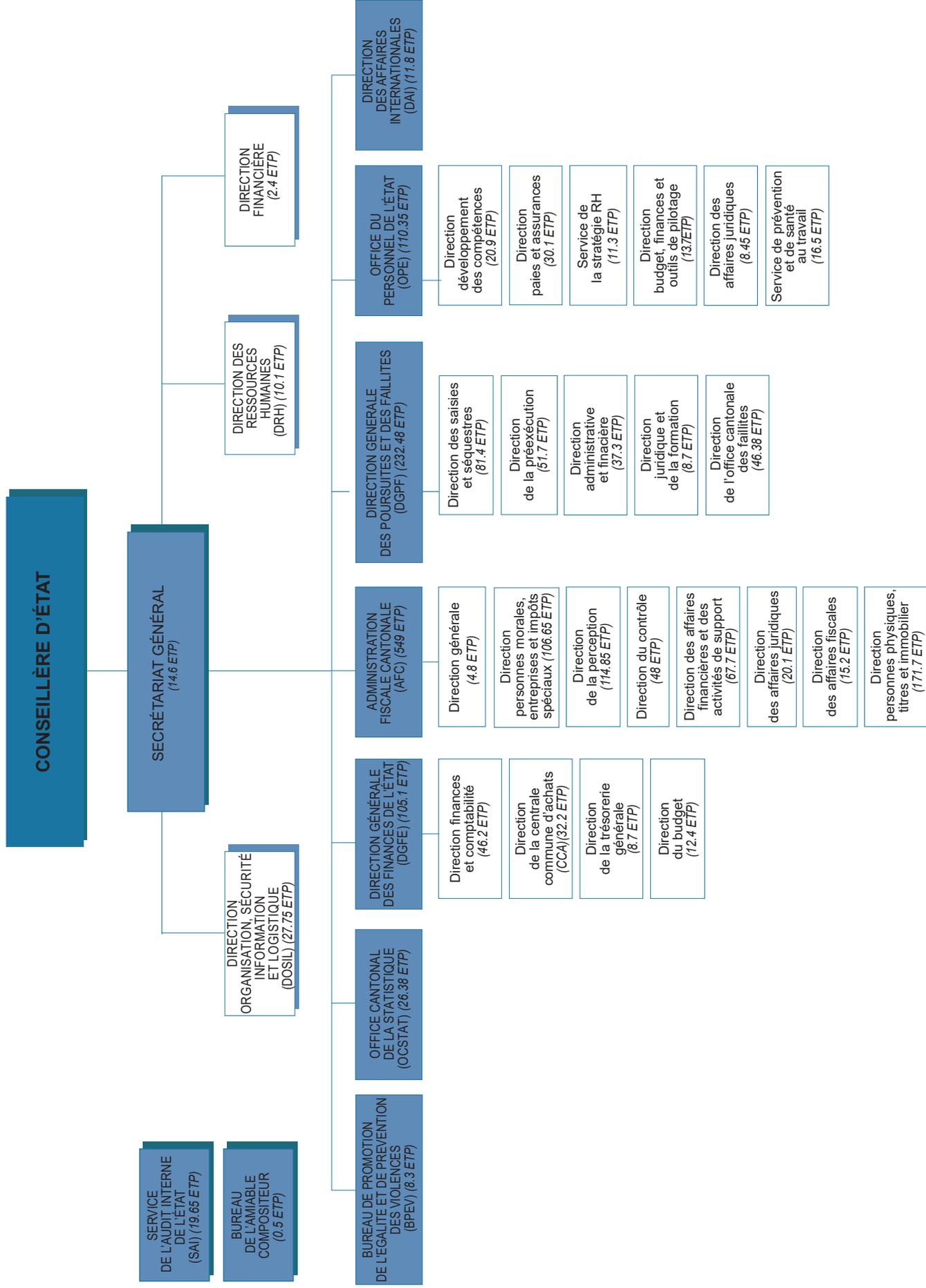


# CONSEILLER D'ÉTAT

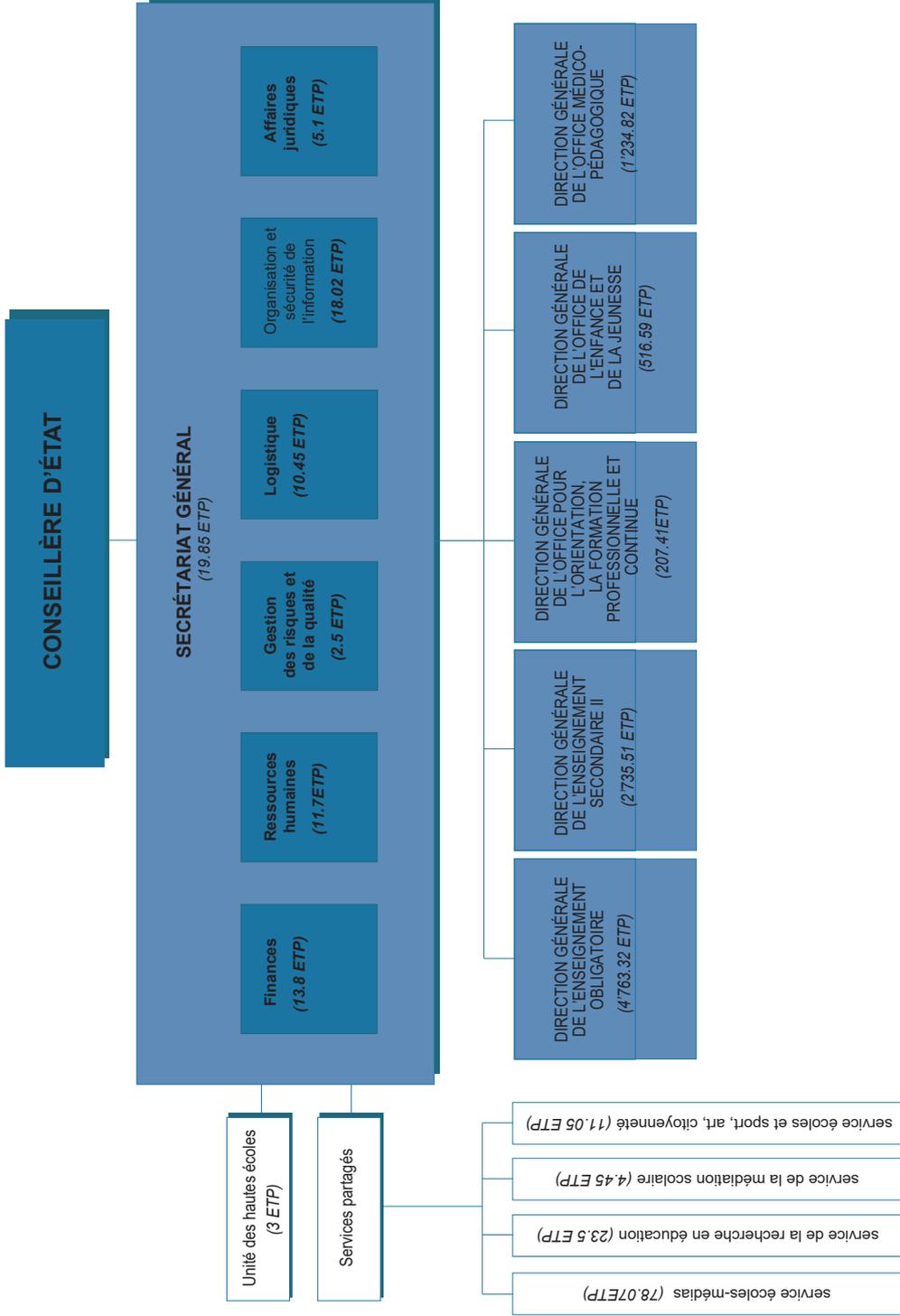
## SECRETARIAT GENERAL (28.6 ETP)

- DIRECTION DES FINANCES (6.3 ETP)
- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (10.3 ETP)
- DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE LA SECURITE DE L'INFORMATION (8 ETP)
- DIRECTION LOGISTIQUE (9.6 ETP)
- DIRECTION DU PILOTAGE ET DE LA GESTION DES RISQUES (2.9 ETP)
- DIRECTION GENERALE DU PROJET PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV) (13.3 ETP)
- DIRECTION DU PROJET D'AGGLOMERATION GRAND GENEVE (9.6 ETP)
- DIRECTION DE LA DURABILITE ET DU CLIMAT (10.2 ETP)

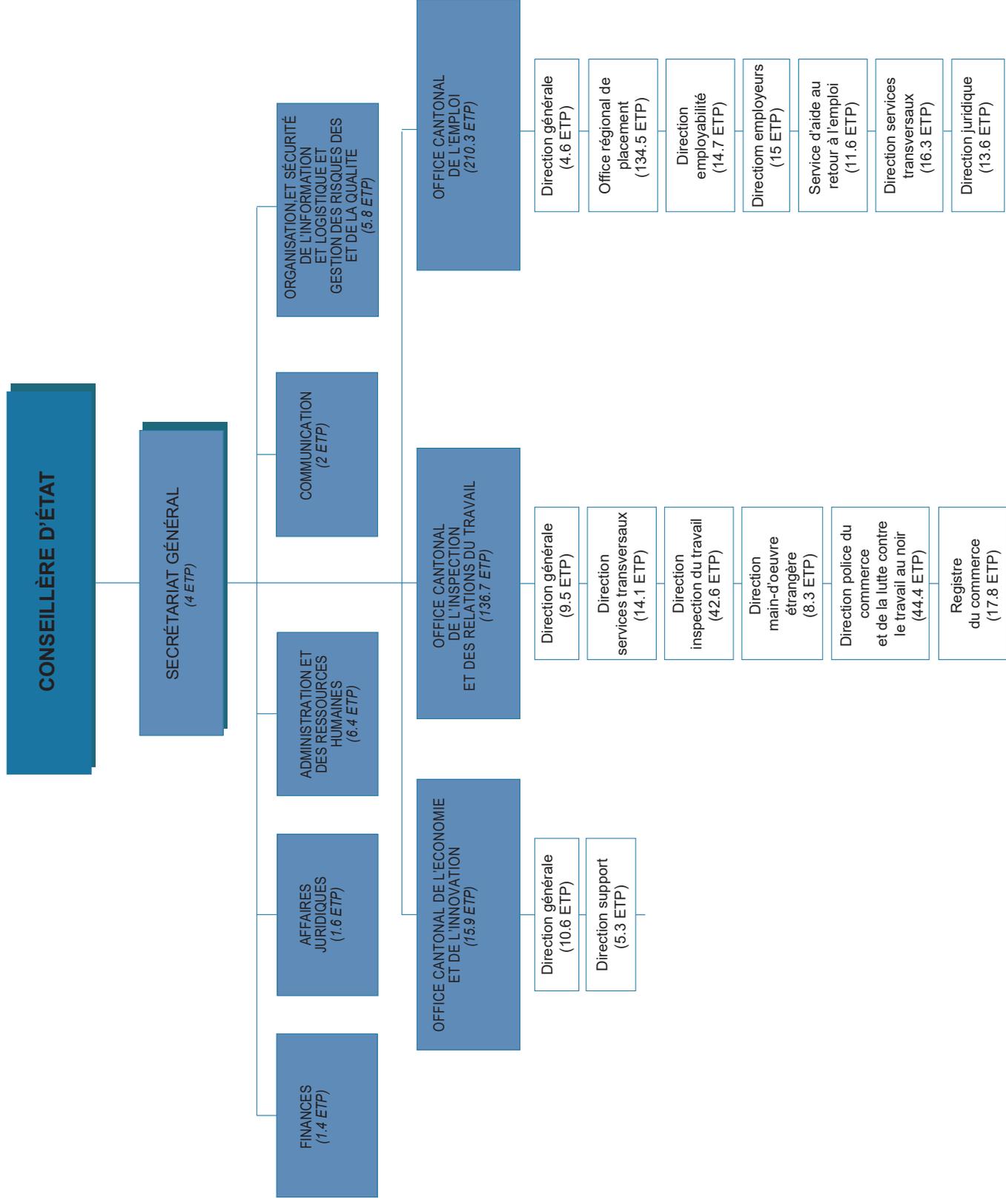




**Organigramme général du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2024)



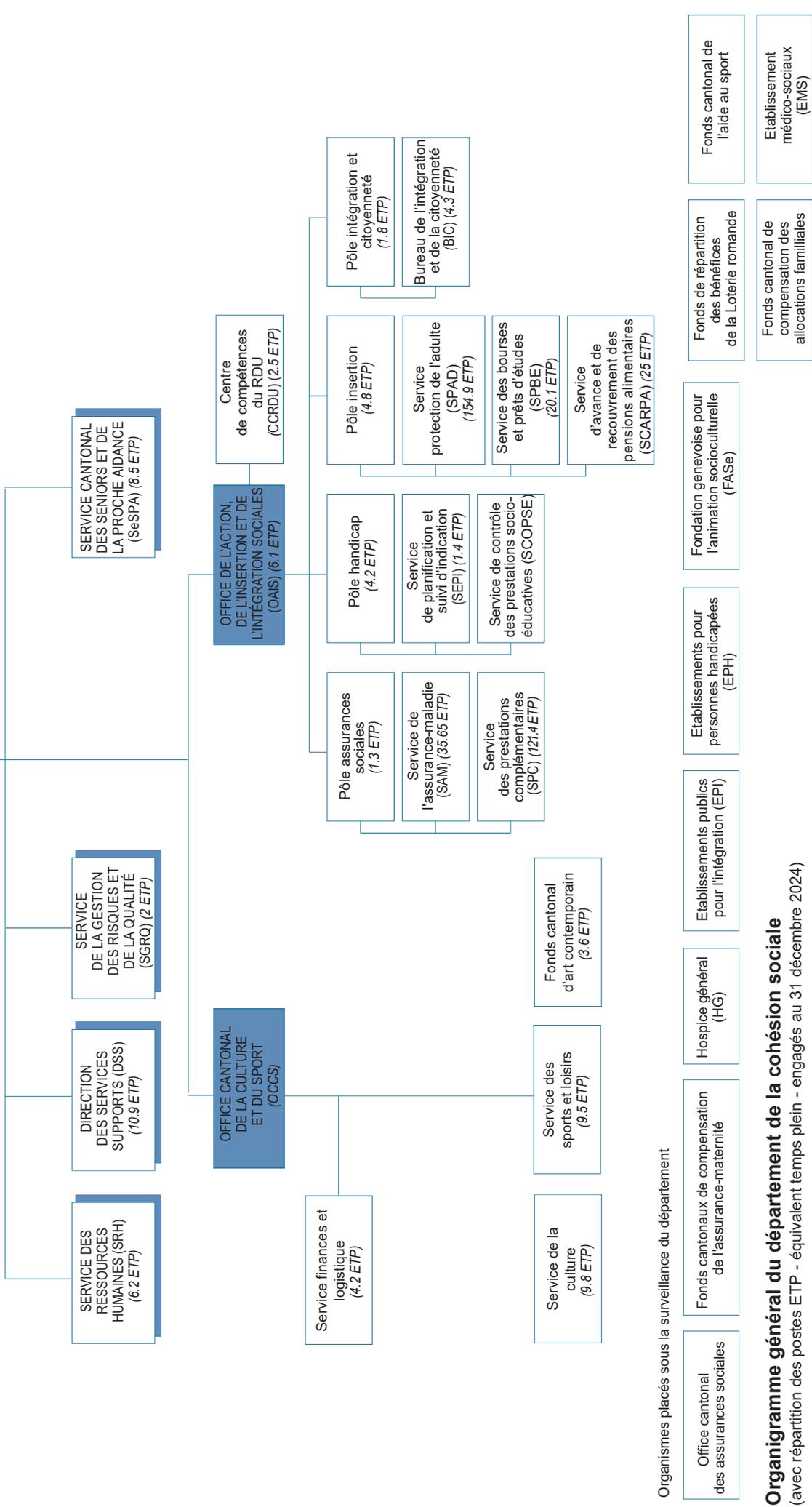
**Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2024)



**Organigramme général du département de l'économie et de l'emploi**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2024)

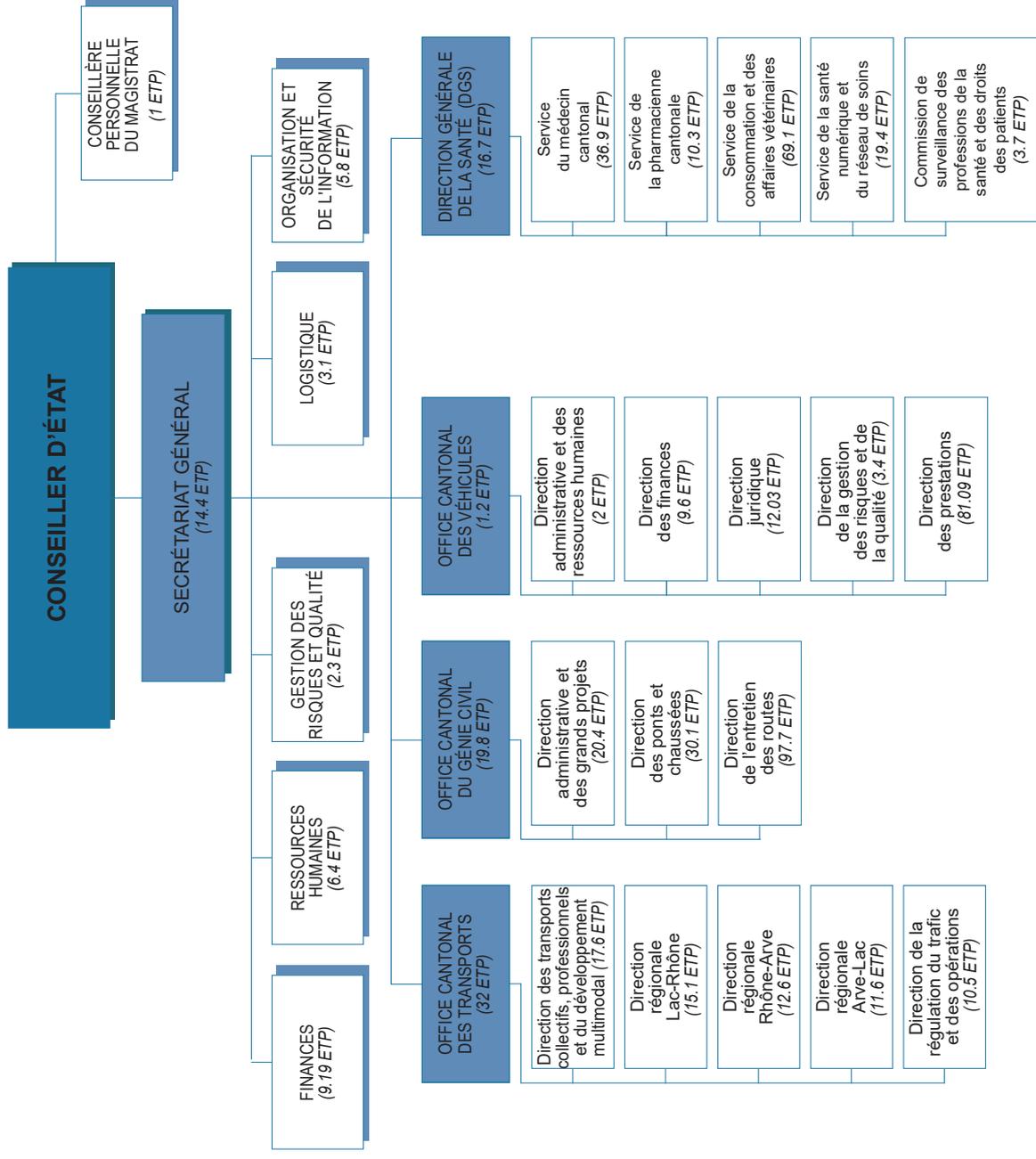
# CONSEILLER D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (1.2 ETP)



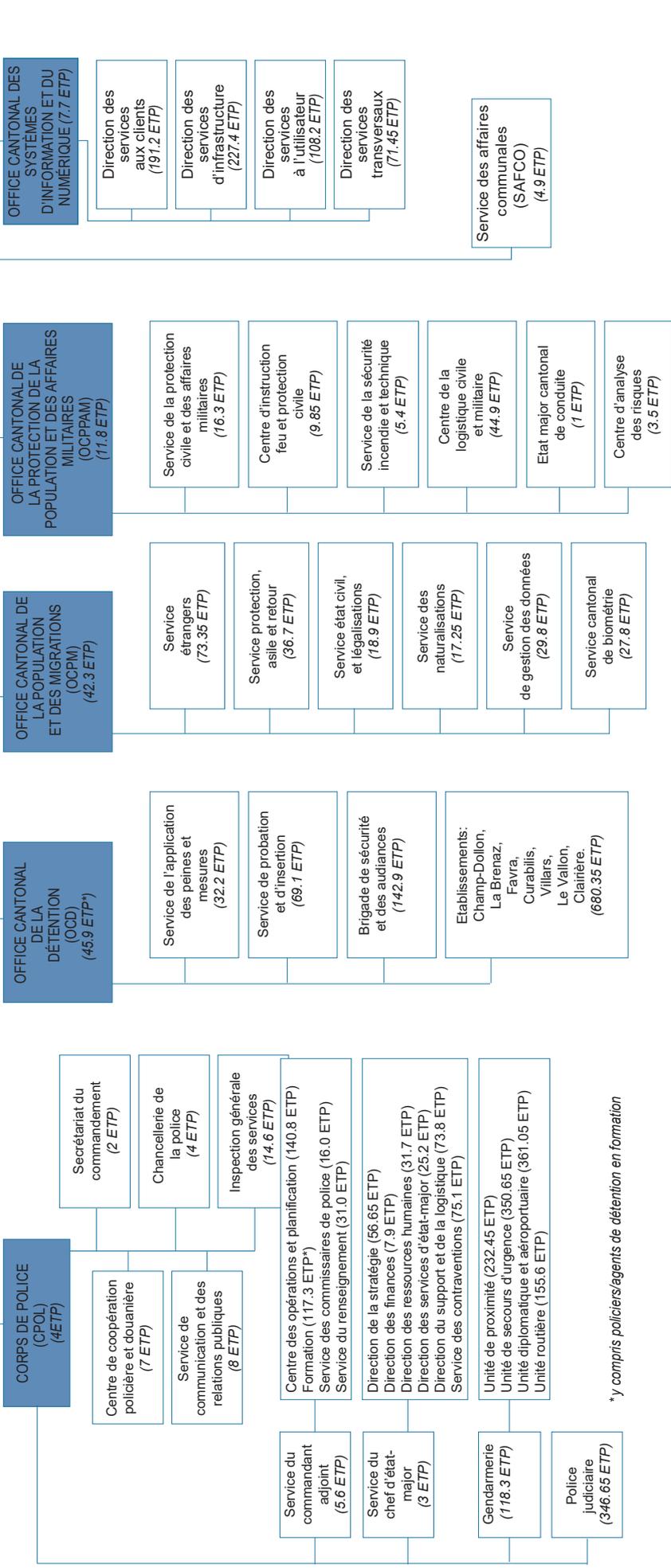
Organismes placés sous la surveillance du département

**Organigramme général du département de la cohésion sociale**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2024)



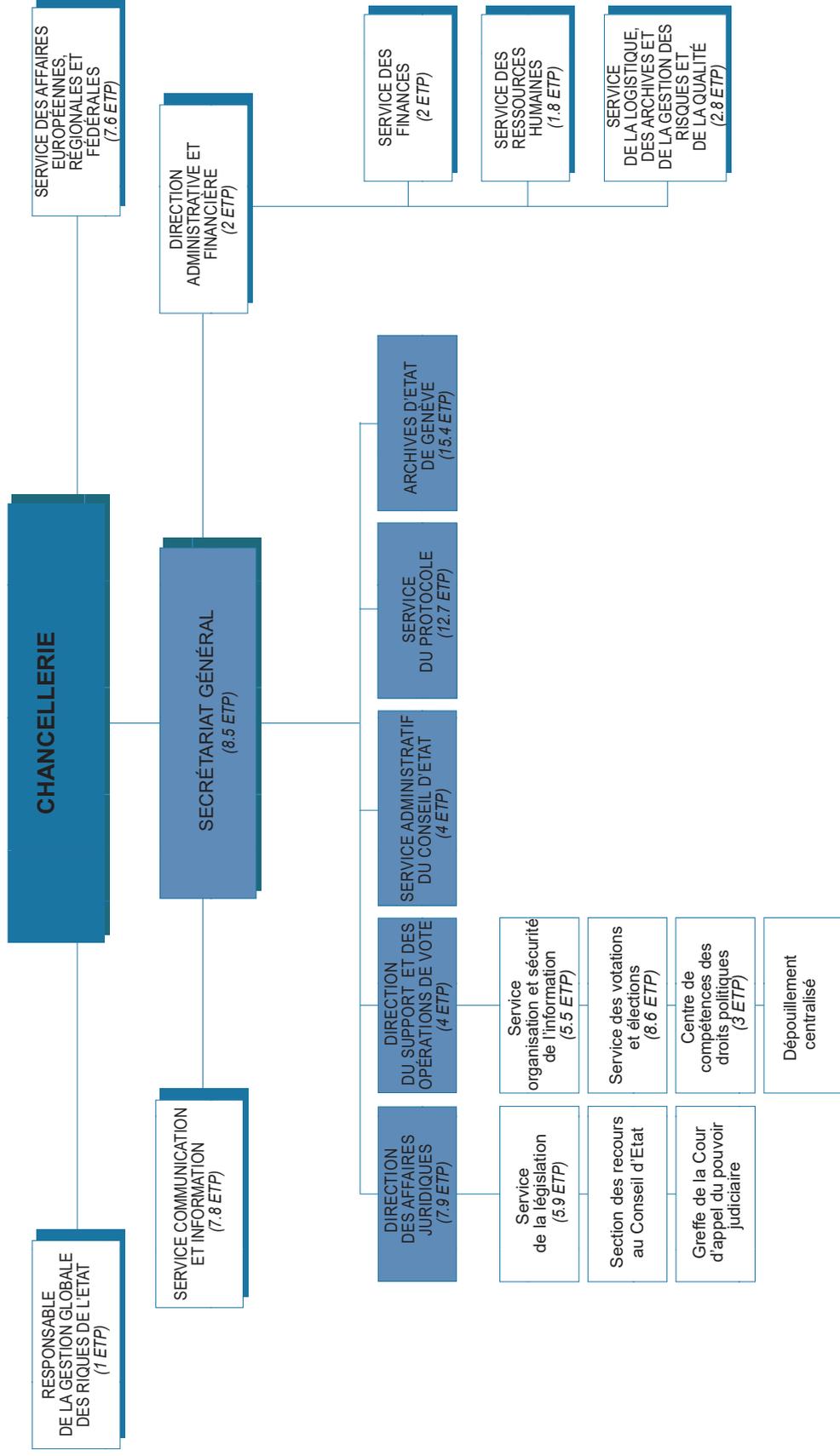
# CONSEILLÈRE D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (11.8 ETP)



\*y compris policiers/agents de détention en formation

**Organigramme général du département des institutions et du numérique**  
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2024)



Rattachés administrativement à la Chancellerie d'Etat  
 - Groupe de confiance (8.95 ETP)  
 - Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (3.3 ETP)  
 - Bureau de médiation administrative (0.8 ETP)

**Organigramme général de la Chancellerie d'Etat**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2024)